

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

CONTRAT GRAND CYCLE DU BASSIN DE L'OR 2022-2024

TOME 1

Présentation du Contrat & Convention cadre

PARTENAIRES COSIGNATAIRES DU CONTRAT



Version 6 du 23 mai 2022

CONTRAT GRAND CYCLE DU BASSIN DE L'OR 2022-2024

TOME 1 : Présentation du Contrat & Convention cadre

Sommaire

1. Préambule	1
2. Contexte et justification du projet	2
2.1. Le territoire et ses enjeux	2
2.1.1. Le bassin versant.....	2
2.1.2. L'organisation des compétences liées au grand cycle de l'eau	4
2.2. Démarches préexistantes et documents de cadrage.....	7
2.2.1. Contrats de gestion de l'eau et programmes structurants précédents	7
2.2.2. Des études stratégiques sur le bassin versant.....	9
2.2.3. SLGRI et PAPI Or.....	13
2.3. Les objectifs et attentes institutionnelles du SDAGE 2022-2027 et son PDM.....	14
2.4. Enjeux et priorités d'actions.....	17
2.4.1. Les grands moteurs de l'évolution du territoire.....	17
2.4.2. Les enjeux du territoire.....	17
3. Le Contrat Grand Cycle 2022-2024.....	22
3.1. Présentation du Contrat.....	22
3.1.1. Cadre général, un Contrat « de transition »	22
3.1.2. Modalités d'élaboration et de concertation.....	23
3.2. Contenu du Contrat (Convention cadre).....	26
Article 1 : Périmètre du projet.....	26
Article 2 : Durée du Contrat.....	26
Article 3 : Objectifs du Contrat	26
Article 4 : Programme d'actions du Contrat.....	27
Article 5 : Montant et financement prévisionnel du programme.....	37
Article 6 : Engagement des partenaires	38

Article 6.1 : Engagements de la structure porteuse38

Article 6.2 : Engagements des principaux Maîtres d’ouvrage 38

Article 6.3 : Engagements des partenaires financiers39

Engagements de l’Etat..... 39

Engagements de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse 39

Engagements de la Région Occitanie 46

Engagements du Département de l’Hérault..... 46

Article 7 : Gouvernance 47

Article 8 : Modalités de suivi et d’évaluation47

Article 8.1 Coordination, programmation et évaluation 47

Article 8.2 Animation et mise en œuvre du contrat..... 47

Article 9 : Modalités de révision de la convention47

Article 10 : Résiliation de la convention 47

3.3. Signatures de la convention-cadre..... 48

ANNEXES 52

Liste des actions inscrites dans le Contrat53

Délibération du Symbo pour l’engagement de l’élaboration d’un Contrat Grand Cycle63

Validation du Comité du Bassin de l’Or (26/04/2022) 66

Délibérations approuvant le Contrat (Symbo, EPCI) 67

Tome 2 : Programme d’actions complet.....68

1. PRÉAMBULE

Le présent Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or couvre la période 2022-2024 et s'articule avec la seconde phase du XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il s'inscrit comme un Contrat « de transition » visant à :

- conserver une dynamique d'action sur des projets prioritaires,
- saisir des cofinancements pour les maîtrises d'ouvrage de court terme,
- préparer un futur Contrat sur le XII^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (post 2025) et se placer dans un calendrier à horizon 2027 en phase avec la Directive Cadre européenne sur l'Eau et son Programme De Mesures.

Il s'agit du 3^{ème} Contrat engagé sur le Bassin de l'Or, suite à un premier Contrat de Baie en 2007 et au Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019.

Ce troisième Contrat sur le territoire du Bassin de l'Or a pour ambition de contribuer à :

- Favoriser l'atteinte des objectifs du SDAGE 2022-2027 et de son PDM
- Accompagner et favoriser l'action des maîtres d'ouvrage du territoire dans la mise en œuvre de leurs compétences du grand cycle de l'eau (Ressources, GeMAPI).

Les attentes quant à son programme d'actions visent à :

- Engager des réponses opérationnelles aux enjeux majeurs du territoire et les premières réponses au PDM 2022-2027,
- Réaliser des études préalables à des actions de travaux à prévoir post 2025,
- Élaborer des stratégies d'action sur des thématiques émergentes pour notre bassin versant.

Ce Contrat Grand Cycle fait suite au bilan et à l'évaluation prospective réalisés respectivement en 2020 et 2021 sur le Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019, qui a permis de coconstruire en concertation étroite avec les acteurs du territoire, la feuille de route 2020-2030 pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Or.

Cette feuille de route prévoit de maintenir des Contrats, afin de poursuivre la dynamique opérationnelle en matière de gestion de l'eau d'ores et déjà instaurée sur le bassin de l'Or, avec un maximum de cofinancements publics. Elle propose en parallèle d'engager les étapes préalables à l'émergence d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Cette feuille de route a été validée par le Comité du Bassin de l'Or, qui constitue l'instance de concertation en charge de la validation et du suivi du Contrat, réuni le 27 janvier 2022. Le Comité du Bassin de l'Or a en particulier validé le lancement, dès 2022, d'un nouveau Contrat, sous une forme « restreinte au grand cycle de l'eau » en raison de l'impossibilité immédiate de choisir une forme classique de « Contrat de milieu », qui serait reporté à 2025, sur le prochain programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau.

Le Symbo, structure porteuse du contrat, a engagé son élaboration, et a mis en place différentes réunions de travail pour concerter acteurs du territoire et partenaires techniques et financiers. Sur la base des documents cadres existants (Evaluation du contrat précédent, Etudes cadres du bassin versant, SDAGE, PDM...), un programme d'actions a ainsi été élaboré grâce à un travail collectif et partenarial.

Le présent document est le fruit de ce travail collectif de priorisation et de programmation réalisé sur l'ensemble du bassin versant. Ce projet de Contrat a été validé par le Comité du Bassin de l'Or le 26 avril 2022. Il contribue à la poursuite de la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion durable de l'eau, à une échelle cohérente, celle du bassin versant de l'étang de l'Or.



2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

2.1. LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX

2.1.1. Le bassin versant

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or correspond au périmètre hydrographique des eaux superficielles dont l'exutoire est celui de l'étang de l'Or. Les cours d'eau concernés sont : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, l'Aigues-Vives, le Bérange, la Viredonne, le Berbian, les Dardaillons et une dizaine de ruisseaux secondaires. La lagune de l'étang de l'Or (ou étangs de Mauguio), d'une superficie de 2960 ha, est une masse d'eau « de transition » entre les eaux intérieures et la mer. La masse d'eau côtière (en mer Méditerranée), bien qu'en relation directe avec l'exutoire de l'étang, ne fait pas partie du périmètre. Le bassin présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

D'une superficie de 410 km², comptant 32 communes, le territoire du bassin versant de l'étang de l'Or présente une certaine hétérogénéité :

- La partie amont du bassin, peu peuplée, est couverte par la garrigue et la vigne ;
- La partie médiane, au voisinage de la route nationale 113 est occupée principalement par des zones artisanales et urbaines (Lunel, Mauguio, Saint-Aunès, Vendargues) ;
- La partie aval, constituée de la plaine littorale, comprend une vaste zone agricole et des zones humides sur près de 2000 hectares, qui bordent l'étang de l'Or ;
- Le lido, cordon dunaire qui isole la lagune de la Méditerranée, et compte une des plus grandes stations balnéaires de la Région, La Grande-Motte, à laquelle s'ajoute celle de Carnon.

Comptant près de 190 000 habitants permanents, voisin de deux pôles urbains attractifs Montpellier et Nîmes, la **croissance démographique** y est très élevée. Des flux importants de population sont observés en période estivale (zones touristiques, axes routiers, aéroport d'envergure nationale, ports et canaux de navigation) et des **projets de développement** des voies de communication voient régulièrement le jour (doublement de l'A9, LGV, projets routiers, extension de l'aéroport, recalibrage du canal du Rhône à Sète...).

Le bassin versant de l'Or regroupe **17 masses d'eau** identifiées par le SDAGE:

- 6 masses d'eau souterraines,
- 8 masses d'eau superficielles totalisant 285 km de linéaire de cours d'eau,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or) totalisant 2960 ha,
- 1 masse d'eau côtière (cordon dunaire littoral),
- 1 masse d'eau artificielle : le canal du Rhône à Sète.



Tableau 1 : masses d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or

Type	Code masse d'eau	Nom masse d'eau
Superficielle	FRDR137	Le Dardaillon
	FRDR138	Le Bérange
	FRDR139	La Viredonne
	FRDR140	La Cadoule
	FRDR141	Le Salaison
	FRDR10219	Le Dardaillon-Ouest
	FRDR12121	L'Aigues-Vives
	FRDR12122	Le Berbian
Artificielle	FRDR3108b	Le canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète
De transition	FRDT11a	Etang de l'Or
Côtière	FRDCD02f	Frontignan – Pointe de l'Espiguette
Souterraine	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
	FRDG113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez
	FRDG117	Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture
	FRDG206	Calcaires jurassiques pli oriental de Montpellier et extension sous couverture
	FRDG223	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries-Sommières
	FRDG239	Calcaires et marnes de l'avant-pli de Montpellier

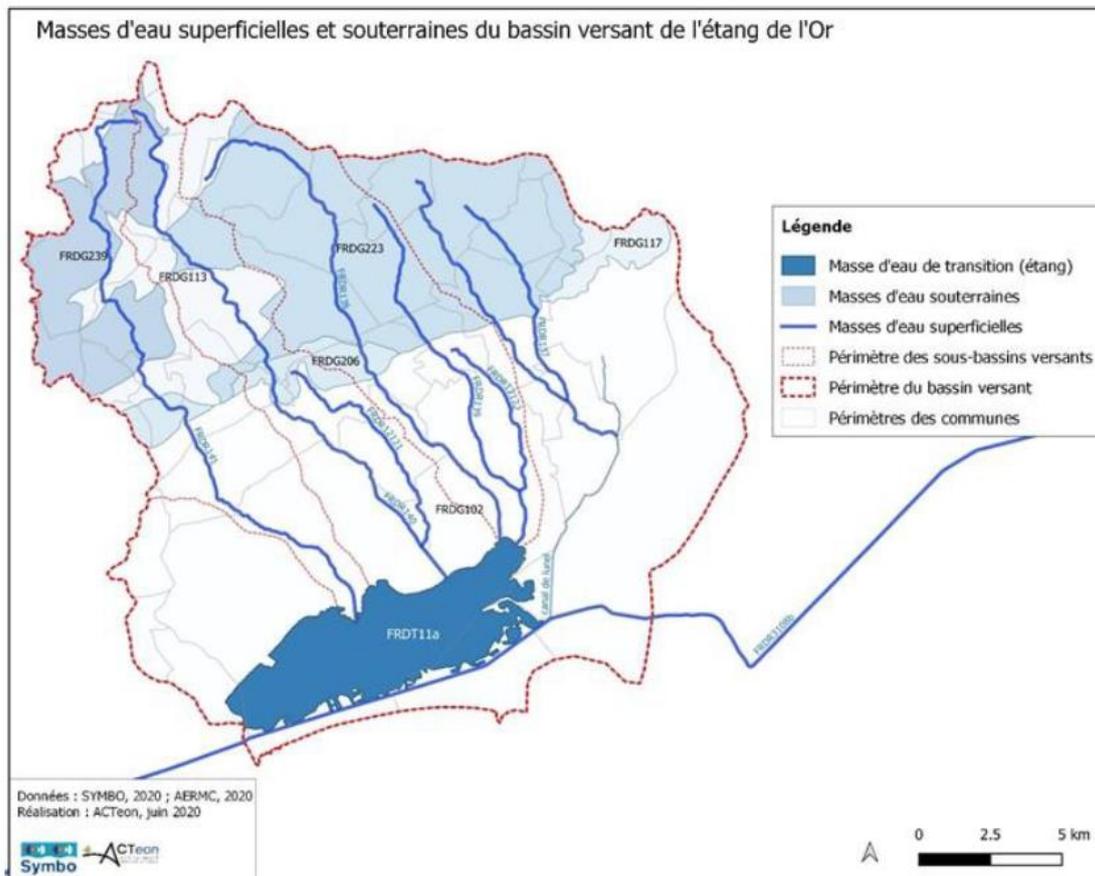


Figure 1. Carte des masses d'eau du bassin de l'étang de l'Or et code des masses d'eau

Les constats relatifs à la ressource en eau et aux milieux aquatiques qui ont justifié l'émergence du contrat sont les suivants :

- **la qualité des cours d'eau** est globalement mauvaise (éléments nutritifs, pesticides) ;
- une perte de fonctionnalité et **une artificialisation des milieux** sont observées, du fait d'aménagements lourds dans le passé ;
- la qualité des eaux de **la lagune est dégradée** (eutrophisation principalement) ;
- les nappes souterraines sont touchées par la **pollution par les nitrates et les pesticides**, l'une d'entre elles est déficitaire d'un point de vue quantitatif ;
- les cours d'eau sont sensibles aux pressions anthropiques du fait de leur fonctionnement en régime méditerranéen qui se traduit par des **étiages sévères** (impact sur les concentrations en polluants, présence d'habitats écologiques particuliers, etc.), accentués par le changement climatique ;
- le territoire présente une forte vulnérabilité aux **risques d'inondations et de submersion marine**.

2.1.2. L'organisation des compétences liées au grand cycle de l'eau

L'EPTB, LES COLLECTIVITÉS ET LEURS COMPÉTENCES SUR LA GESTION DE L'EAU

L'EPTB

Le Symbo a été **créé en 2009** par modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or (SMGEO), créé par le Conseil Départemental de l'Hérault en 1991, et dont le territoire d'intervention ne renfermait qu'une partie du bassin versant de l'étang de l'Or (12 communes autour de l'étang).

Le Symbo est désormais composé des 4 EPCI du bassin, qui adhèrent pour le compte des communes ou parties de communes faisant partie du bassin versant; ainsi que le **Conseil Départemental de l'Hérault**. La gouvernance est répartie paritairment entre le Département et les 4 EPCI.

Il a pour vocation de faciliter, à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la prévention des inondations, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Le syndicat concourt à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau et à la prévention des inondations, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues aux autres acteurs de la gestion de l'eau notamment :

- en coordonnant la politique de gestion de l'eau sur le territoire, notamment par le biais des démarches stratégiques (PGSZH) ou opérationnelles (Contrats, PAPI...)
- en assistant les acteurs dans la mise en œuvre de leurs projets, de la définition du besoin jusqu'à la réalisation des travaux,
- en assurant des missions et travaux GEMAPI par délégation des EPCIs.

Les missions du Symbo relèvent de l'animation et de la concertation dans les domaines de :

- la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- la prévention du risque d'inondation (depuis 2014, PAPI d'Intention).
- la gestion des sites Natura 2000 « étang de Mauguio » sur environ 7000 ha ;
- la gestion d'ouvrages hydrauliques.

Le Symbo a animé la mise en œuvre du Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019.

Depuis février 2017, le Symbo est reconnu en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).



Paysage administratif et GEMAPI

Le paysage administratif du Bassin de l'Or se décline en 39 communes, comprises en totalité (32) ou en partie (7) dans le bassin versant hydrographique, et de 4 EPCI :

- La Communauté de communes du Pays de Lunel (CCPL) ;
- La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) ;
- L'agglomération du Pays de l'Or (POA) ;
- La Métropole de Montpellier Méditerranée (3M).

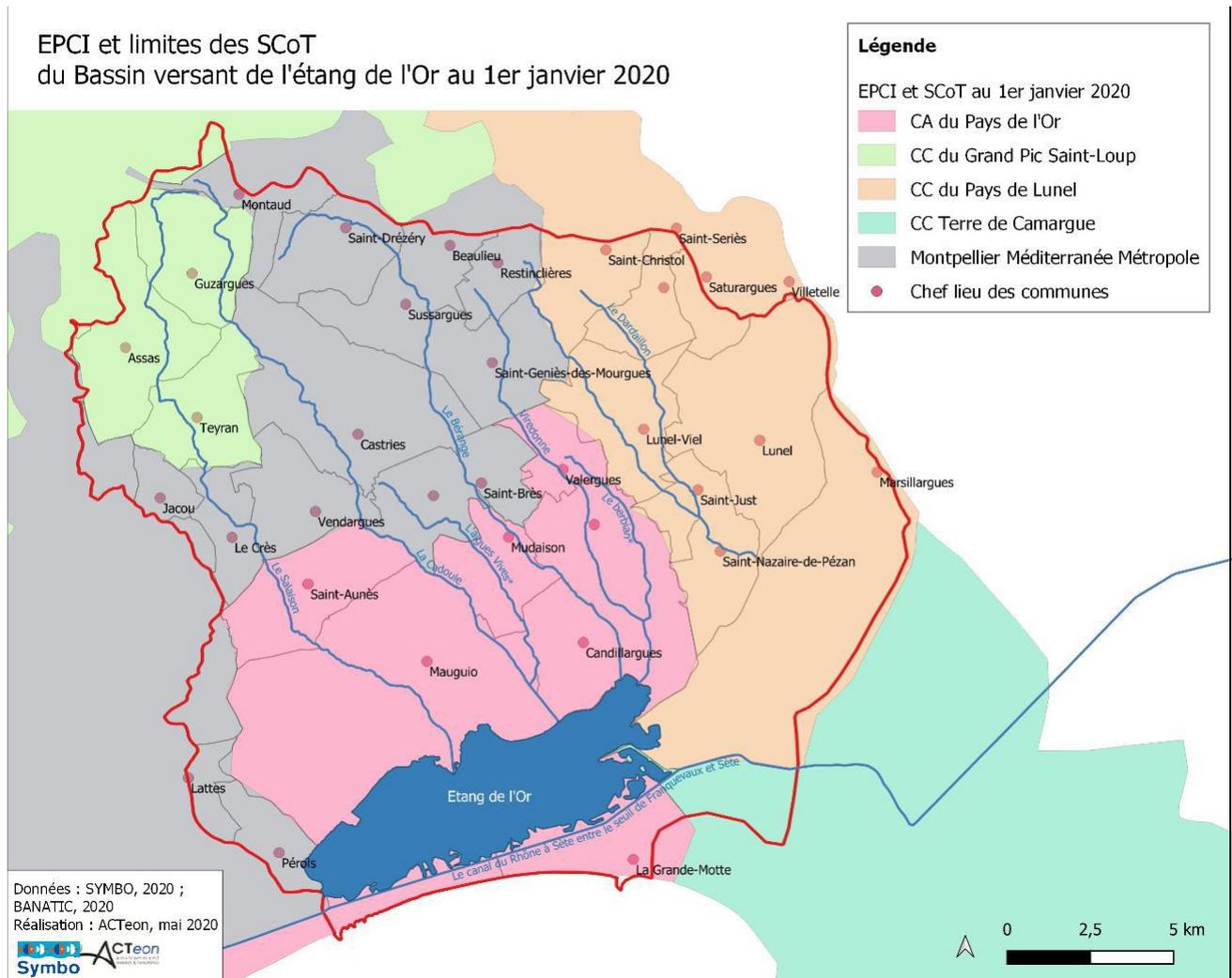


Figure 2 : Cartographie des EPCI et SCOT du bassin de l'Or

Une réflexion sur l'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Or visant à préparer juridiquement et opérationnellement la mise en place de la GEMAPI par les différentes intercommunalités concernées, a été lancée en 2016 par le Symbo. A l'issue de ce processus de concertation, est ressorti le schéma d'organisation suivant, validé et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2020 :

- Les 4 intercommunalités du bassin de l'Or ont décidé de lever une taxe pour financer le coût de la GEMAPI et ont privilégié la mise en œuvre de la GEMAPI en propre tout en prévoyant des possibilités de délégation de compétence au Symbo.
- Afin de rationaliser les compétences sur le bassin versant, il a été décidé la dissolution du SIATEO (Syndicat Intercommunal Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or) intervenant historiquement sur la moitié du bassin versant (pour les missions relatives aux items 2 et 5 en partie), en confiant une partie de ses missions liées à la GEMAPI au Symbo par délégation de compétence au 1er janvier 2020.



- Les modalités d'intervention du Symbo sont fixées dans des conventions de délégation de compétences bilatérales entre chaque Intercommunalité et le Symbo, distinguant les modalités d'exercice par item de la GEMAPI :
 - Item 1 : Le Symbo intervient par délégation de compétence pour l'élaboration des études. Le Symbo (pour la CCPL) et les autres Intercommunalités en propre s'occupent d'acquisitions foncières et de l'exécution de travaux.
 - Item 2 : Le Symbo s'occupe par délégation de compétence de l'entretien pluriannuel des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant. Il intervient cependant selon des modalités différentes en fonction des Intercommunalités concernées.
 - Item 5 : Le Symbo prend en charge par délégation cette mission pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Les autres Intercommunalités interviennent en propre.
 - Item 8 : Le Symbo prend globalement en charge par délégation cette mission pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Il mutualise l'action de régulation des ragondins pour l'ensemble du bassin versant. Enfin, il assiste le Pays de l'Or dans l'exécution du chantier de restauration du tronçon aval du Salaison situé sur la Commune de Mauguio.

Les 4 EPCI ont au final choisi de déléguer au Symbo certaines missions liées à la GEMAPI à partir de 2020 selon un mode d'exercice hétérogène à l'échelle du Bassin Versant :

Intercommunalité	Item n° 1	Item n° 2	Item n° 5	Item n° 8
		Délégation au SYMBO (AMO)		<p>En propre possibilité de Délégation au Symbo</p> <hr/> <p>Délégation au SYMBO (MOD) Pour la lutte contre les ragondins</p>
	<p>Délégation au SYMBO (MOD) pour les études</p> <p>En propre pour les travaux et les acquisitions foncières</p>	Délégation au SYMBO (MOD)	En propre	<p>En propre sur les ZH déjà gérées par POA</p> <hr/> <p>Délégation au SYMBO (MOD) Pour la lutte contre les ragondins</p> <hr/> <p>Délégation au SYMBO (AMO) Pour la restauration du Salaison</p>
		Délégation au SYMBO (AMO)		<p>En propre possibilité de Délégation au Symbo</p>
	Délégation au SYMBO (Maîtrise d'Ouvrage Déléguée)			

Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) : Le Symbo met en œuvre les missions déléguées avec ses propres outils et moyens (humains, techniques, financiers, marchés publics). Les EPCI donnent au Symbo les moyens financiers pour exécuter les missions déléguées

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : Le Symbo met en œuvre les missions déléguées avec les outils de l'EPCI-FP (marchés publics, ...). Les EPCI-FP assurent directement le financement des missions déléguées, les marchés publics des EPCI-FP sont utilisés par le Symbo pour mettre en œuvre les missions déléguées



2.2. DEMARCHES PREEXISTANTES ET DOCUMENTS DE CADRAGE

2.2.1. Contrats de gestion de l'eau et programmes structurants précédents

Dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau à l'horizon 2027, le territoire du Bassin de l'Or a déjà engagé différentes démarches de gestion concertée de l'eau, fruits d'une volonté locale forte d'agir pour la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité dès le début des années 2000.

Deux « Contrats » se sont ainsi succédés ces deux dernières décennies.

- **Un premier Contrat de Baie** a été établi pour « affirmer la vocation principale de l'Etang de l'Or en tant que milieu naturel à préserver, tout en maintenant les activités traditionnelles associées ». Il a reçu l'agrément du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2001 et a été signé en juillet 2003. De 2003 à 2007, le SMGEO a animé et coordonné ce Contrat de Baie « Etang de l'Or », qui avait essentiellement porté son effort sur la modernisation des installations d'assainissement collectif avec 25 M€ investis (6 stations d'épurations rénovées, travaux sur réseaux d'eaux usées, études). Son programme d'actions a été organisé en 5 grands thèmes : amélioration de la qualité de l'eau, réhabilitation des cours d'eau du bassin versant, gestion des marais, amélioration de la connaissance des échanges hydrauliques, et information-sensibilisation du public.
- **Un Programme Agro-Environnemental** porté par la Chambre d'agriculture-ADVAH2 en partenariat avec le SMGEO, est venu compléter le Contrat de Baie, visant à réduire les pollutions agricoles et notamment les nitrates (2005-2011). Il a permis une meilleure information des agriculteurs du bassin versant sur la réglementation de la Directive Nitrates, une animation au travers d'un « Comité Agricole » et diverses actions (démonstrations, expérimentations, formations, enquêtes, diagnostics « haies »).
- Le SMGEO s'est investi aussi dans la **démarche Natura 2000** (directives « Oiseaux » et « Habitats ») et a permis la réalisation d'autres actions et études telles que la réalisation d'une étude hydrogéologique sur les transferts entre nappe et étang (BRGM).
- **Le Contrat de Bassin 2015-2019** a permis d'engager près de 70 M€ sur des thématiques élargies aux rivières et zones humides. Ses actions se sont déclinées en cinq grands volets :
 - volet A : Amélioration de la qualité de l'eau,
 - volet B : Pérennisation de la ressource en eau,
 - volet C : Gestion du risque inondation,
 - volet D : Restauration, préservation des milieux aquatiques et zones humides,
 - volet E : Mise en œuvre d'une gouvernance en vue d'une gestion durable du territoire.

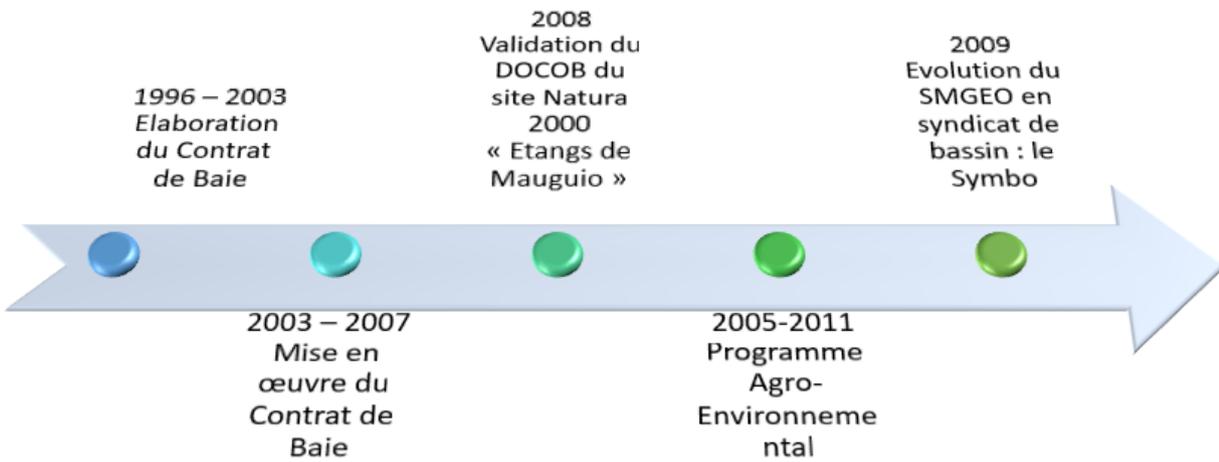
4 commissions thématiques ont été créées pour accompagner plus particulièrement la mise en œuvre de :

- La concertation et l'étude du fonctionnement de l'étang : « Commission Lagune »,
- La concertation entre profession agricole et collectivités : « Commission agro-environnementale »,
- La construction en 2014-2017 du PAPI d'intention du bassin de l'Or : « Commission risque inondation »,
- La coordination des actions de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides, rendue d'autant plus nécessaire avec l'apparition de la GEMAPI : « Commission Rivière et zones humides ».

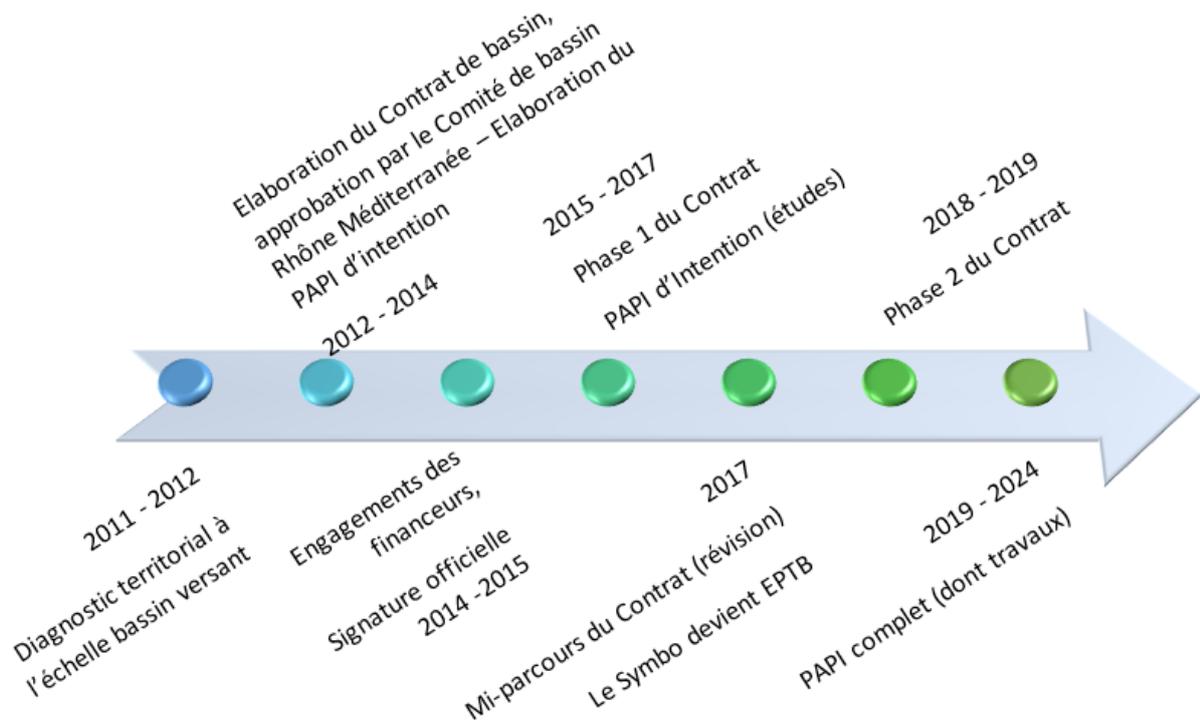
Son bilan démontre l'importance de la gouvernance et de l'aménagement du territoire ainsi que sa bonne articulation avec les programmes associés (PGRE, AAC, stratégies agricoles, ...).

Panorama des démarches de gestion concertée sur les deux dernières décennies

Décennie 2000-2010 : premier « Contrat » (2003-2007) dont le programme d’actions se consacre à la **réduction des pollutions**, en particulier les stations d’épuration, et acte de confier à la Chambre d’agriculture le volet agro-environnemental pour un programme indépendant (2005-2011). Parallèlement, le Symbo élabore puis anime le Document d’Objectifs du site Natura 2000 « Etangs de Manguio ». Le syndicat riverain de l’étang de l’Or (SMGEO) devient syndicat de bassin versant (Symbo).



Décennie 2010-2020 : second « Contrat » (2015-2019) dont le programme d’actions est large, depuis la réduction des pollutions urbaines et agricoles jusqu’aux milieux aquatiques en passant par la gestion de la ressource et la gouvernance, et acte d’engager un programme de lutte contre les inondations (PAPI). Parallèlement, le Symbo et les EPCI organisent la prise de compétence GEMAPI. Le Symbo devient EPTB.



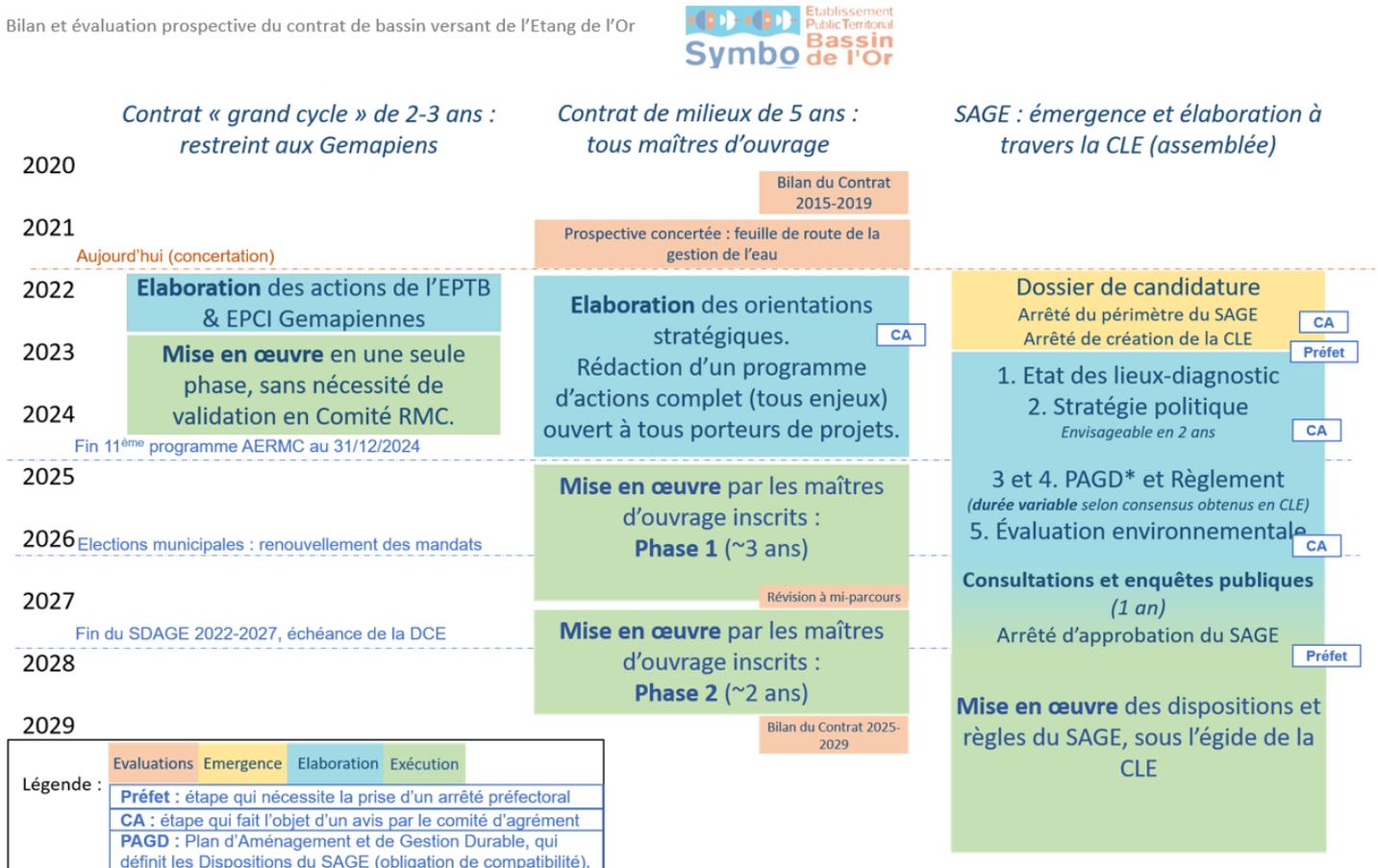


Ce 2nd Contrat a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation prospective partagés avec les élus et acteurs du territoire, qui ont permis de dégager les orientations pour les suites à donner à cette démarche et dresser une feuille de route pour la décennie à venir.

La feuille de route établie en concertation avec le Comité du Bassin de l'Or prévoit de :

- Elaborer et réaliser un ou des nouveaux Contrats dès que possible,
- Des études cadrant l'action future des cours d'eau, de la lagune et des zones humides,
- Poursuivre immédiatement l'action sur le grand cycle en parallèle d'un SAGE à moyen terme.

Feuille de route 2020-2030 validée par le Comité du Bassin de l'Or (27/01/2022) :



2.2.2. Des études stratégiques sur le bassin versant

STRATEGIE DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Etude préalable à la restauration de la Viredonne et du Dardaillon

Face au constat de dégradation des milieux aquatiques du bassin versant de l'Or, les acteurs locaux ont souhaité, il y a déjà plus de 10 ans, engager un programme pour améliorer la qualité physique, chimique, biologique et écologique des cours d'eau, en s'intéressant en premier lieu à deux de ces cours d'eau, la Viredonne et le Dardaillon.

L'étude préalable à la restauration de la Viredonne et du Dardaillon, pilotée par le Sympo en 2011, a en effet conclu à une altération forte de la qualité de l'eau et une forte dégradation hydro-morphologique de ces cours d'eau, et proposé une stratégie d'intervention à travers un programme ambitieux d'actions de restauration.

Cette stratégie s'est concrétisée sous forme d'un 1^{er} programme de travaux de restauration de ces cours d'eau réalisés en 2017-2018, dans le cadre du Contrat 2015-2019. [Cette étude-cadre guide également les actions restant à réaliser sur ces cours d'eau, inscrites au présent Contrat.](#)

Etude préalable à la restauration de la Cadoule et du Bérange

Dans la continuité de la mise en œuvre de cette stratégie de restauration des cours d'eau du Bassin de l'Or, le Symbo a engagé en 2020 une étude préalable à la restauration hydromorphologique de la Cadoule et du Bérange, en vue de définir un plan stratégique d'actions de restauration de ces cours d'eau.

Cette étude, en voie de finalisation, a mis en exergue les secteurs prioritaires en matière d'altération morphologique et proposé une stratégie d'intervention et des actions prioritaires, inscrites au présent Contrat (étude de faisabilité).

PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES

PGSZH

Suite au constat d'un état des connaissances sur les zones humides du Bassin de l'Or très hétérogène et de démarches en faveur des zones humides engagées ou en émergence, le Symbo a animé entre 2020 et 2022, l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Bassin de l'Or afin d'améliorer les connaissances en disposant d'un référentiel commun et partagé, et doter le territoire d'une stratégie d'actions en faveur de la préservation ou la reconquête des zones humides du bassin versant.

Cette étude stratégique validée par la Commission Rivière et Zones humides réunie le 18 mars 2022, a ainsi permis de :

- Sectoriser et prioriser des enjeux de conservation, restauration et reconquête des zones humides à l'échelle du Bassin de l'Or : 53 secteurs à enjeux ont ainsi été identifiés ;
- Etablir un zonage cartographique « Zones humides » constituant un référentiel à porter à connaissance qui, bien que non réglementaire, a vocation à alimenter les documents de planification territoriale ;
- Caractériser les zones humides du Bassin de l'Or : le Bassin de l'Or compte près de 4100 hectares de zones humides à la typologie variée (bordure de cours d'eau, lagune, marais, ancienne plaine alluviale, source...);
- Evaluer les fonctions (hydrologiques, biogéochimiques et écologiques) des zones humides et les pressions qui s'y exercent et en dégager des priorités d'actions par secteur : forte priorité sur les zones humides soumises à de fortes pressions et pour lesquelles aucune gestion/protection n'existe actuellement.

L'analyse de l'évaluation des fonctions des zones humides et de la caractérisation des pressions a conduit à définir des enjeux de conservation, de réduction de pressions ou de restauration de zones humides et a identifié des secteurs prioritaires en termes d'action.

☞ 11 secteurs à priorité d'action 1 en raison de l'absence de mesures de protection ou de gestion actuelle et/ou de l'ampleur des pressions qui s'y exercent.

[Ce sont ces priorités qui ont guidé l'inscription des premières actions de la mise en œuvre du PGSZH au présent Contrat.](#)

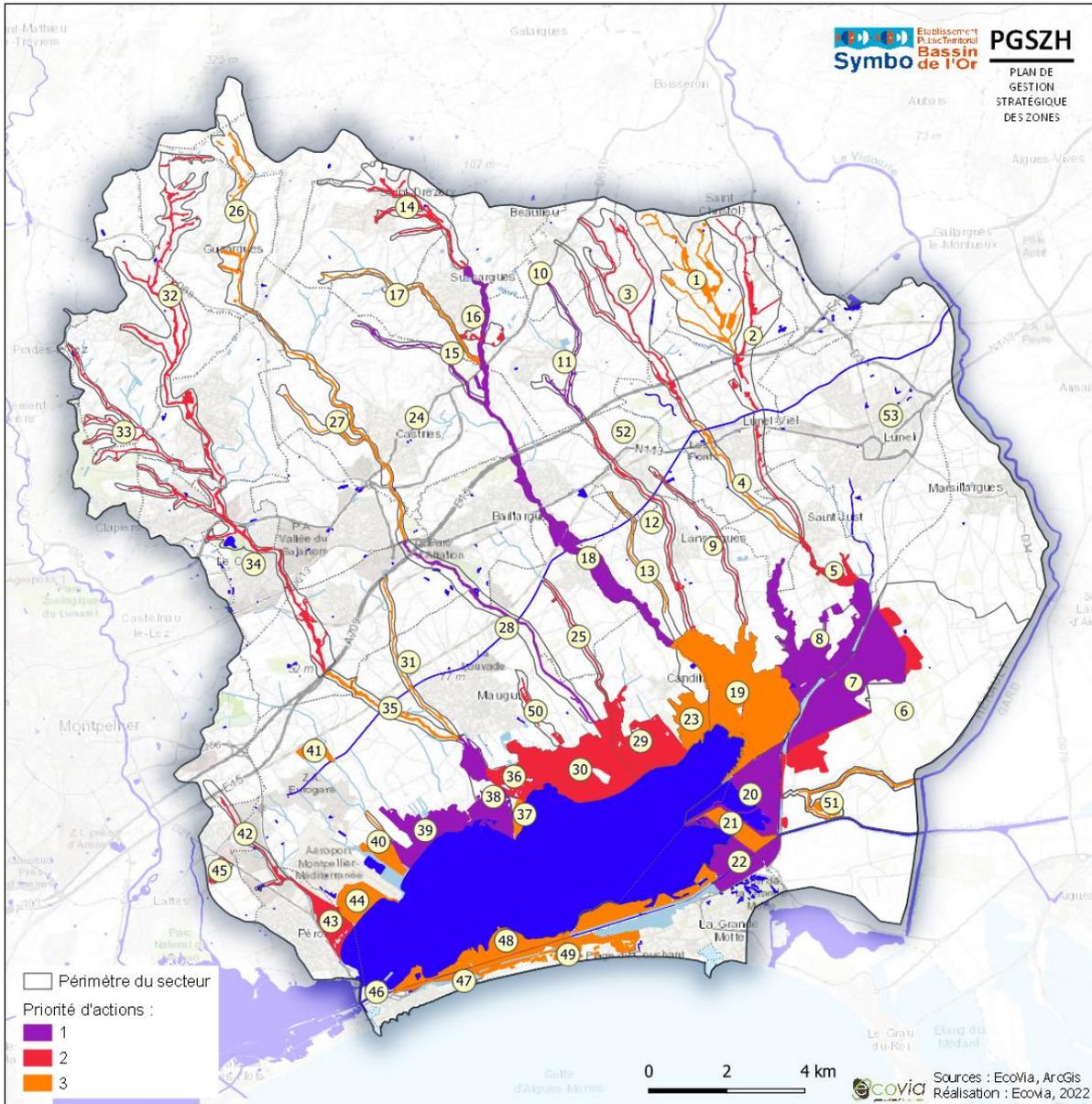
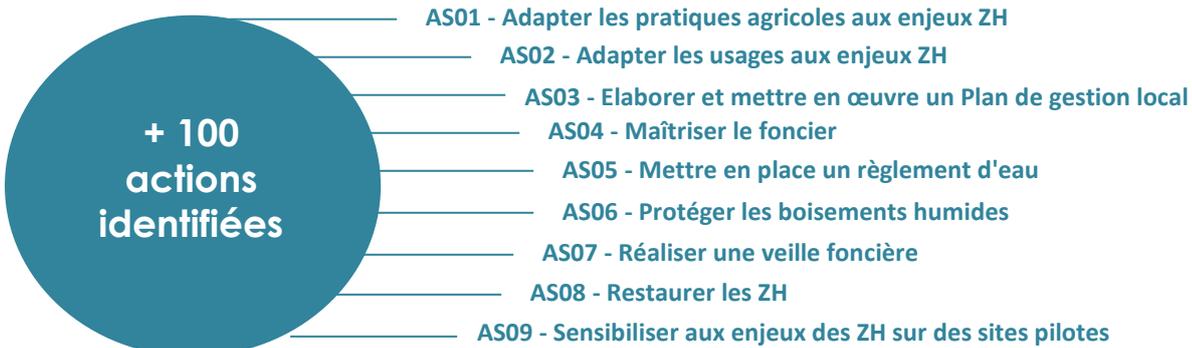


Figure 3 : Cartographie des secteurs à enjeux et priorité d'action (source PGSZH 2022)

Enfin, le PGSZH a permis de :

- Elaborer collectivement une stratégie d'intervention en faveur des zones humides du bassin de l'or, qui se décline en une centaine d'actions à mener sous la coordination du Symbo et organisées autour de :
 - 8 actions transversales relevant d'une animation globale (Symbo),
 - 9 actions types sectorisées (Gémapiens et autres acteurs publics), détaillées pour chaque secteur.





ETUDE DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTANG DE L'OR (SECONDE PHASE EN COURS)

Etude du fonctionnement de la lagune de l'étang de l'Or

Face à l'enjeu de reconquête de la qualité écologique de la lagune et aux attentes des acteurs locaux, le Symbo a initié dans le cadre du Contrat 2015-2019, une démarche ambitieuse d'amélioration des connaissances de cet écosystème lagunaire. Conduite en concertation étroite avec les acteurs du territoire, elle mobilise outils innovants et expertise scientifique en partenariat avec l'Ifremer. Elle s'est déroulée en deux étapes avec des objectifs et des moyens complémentaires.

- **Courantologie, échanges avec la mer et les canaux, bilans hydriques et apports en nutriments**

L'étude du « **fonctionnement hydrodynamique de l'Étang de l'Or – Hiérarchisation des apports de nutriments** » (2017-2019), s'est appuyée sur d'importantes campagnes de terrain. Les milliers de données acquises ont permis d'estimer, pour la première fois, des bilans d'eau, d'azote et de phosphore et de mieux comprendre la contribution des tributaires Sud (grau et passes du canal du Rhône à Sète) et Est (canal de Lunel via la canalette du Languedoc). Cette étude a également permis de fiabiliser le modèle MARS-3D développé par l'Ifremer, qui permet de simuler le fonctionnement hydrodynamique de l'étang en fonction des conditions hydro-climatiques de l'année hydrologique suivie. Cet outil, qui reproduit de façon satisfaisante les phénomènes observés sur le terrain, a été utilisé pour évaluer l'impact de différents types d'aménagement sur le fonctionnement hydrodynamique de l'Étang de l'Or. L'étude a bénéficié d'un taux de financement bonifié (80%) de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du Contrat de bassin 2015-2019.

- **Consommation biologique, sédimentation, précision des bilans de matières et des sources de nutriments**

Dans la continuité de l'étude précédente, l'étude du « **devenir des nutriments dans l'Étang de l'Or – Identification des sources d'apports en nutriments** » (2019-2022) est actuellement en voie de finalisation. Elle a permis l'acquisition de données complémentaires issues de campagnes de mesures à l'échelle de l'année hydrologique d'octobre 2019 à septembre 2020. Leur interprétation a permis de consolider les bilans de matières déjà établis et de mieux comprendre les sources d'apports en azote et en phosphore qui parviennent à la lagune. Une modélisation des processus biogéophysiques (modèle GAMELag) a été mise en œuvre pour simuler la consommation de l'azote et du phosphore par les organismes vivants (micro et macro algues diverses), leur sédimentation, ou leur export vers les canaux ou la mer.

Les rapports intermédiaires ont été produits et validés au second semestre 2021. D'une part, la mise en place du modèle GAMELag sur l'étang de l'Or a donné lieu à la rédaction d'une note technique (avancées et choix techniques) ainsi qu'à un rapport de mission, rédigé par la chargée d'étude « modélisation » qui avait été recrutée dans le cadre de cette étude. D'autre part, les campagnes de mesures et leur interprétation sont consignées dans un rapport d'études et ses annexes, établi par le bureau d'études Hydiad Environnement. L'équipe technique du Symbo au travers de son chargé de mission qualité de l'eau ainsi que les chercheurs de l'Ifremer mobilisés dans ce projet travaillent à synthétiser et développer les interprétations à faire de ces résultats. Au 1^{er} semestre 2022, ce travail est en cours et donnera lieu à la publication d'un rapport ultérieur.

Cette étude, dont les résultats sont partagés au sein de la Commission Lagune, permettra d'élaborer une stratégie d'actions concertée avec le territoire pour la reconquête progressive de l'étang de l'Or.



2.2.3. SLGRI et PAPI Or

Construite à partir de 2015 par un large ensemble de parties prenantes (services de l'Etat, collectivités, usagers), la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du bassin de l'Or a été élaborée dans le cadre de la déclinaison locale de la Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondation » sur le TRI (Territoire à Risque Important) de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas.

Ce TRI concerne les bassins versants de l'Or et du Lez mais aussi celui du Vidourle et partiellement celui du Vistre, 4 territoires déjà engagés depuis plusieurs années dans des PAPI.

Le Symbo a été désigné pour porter l'élaboration et l'animation de la stratégie locale sur son bassin versant en concertation étroite avec les EPTB voisins et les nombreuses Parties Prenantes du territoire.

Cette SLGRI s'est nourrie des démarches préexistantes sur le territoire en matière de prévention des inondations et du diagnostic détaillé réalisé dans le cadre du PAPI d'intention lancé en 2014.

Approuvée par le Préfet de l'Hérault en date du 9 juin 2017, la SLGRI du Bassin de l'Or est déployée par le Symbo par le biais du PAPI du bassin de l'Or qui reste l'outil privilégié et opérationnel de mise en œuvre de cette stratégie sur le territoire.

La plus-value de cette stratégie locale est de permettre à la fois de conforter la dynamique en cours portée principalement par le PAPI, et d'investir la problématique littorale et submersion marine dont le périmètre cohérent d'intervention dépasse l'échelle du bassin versant.

Elle est construite autour de 5 objectifs principaux :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- Organiser les acteurs et les compétences ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

La déclinaison de ces objectifs est réalisée par différents acteurs en fonction de leurs compétences et de leur échelle d'intervention : Etat, Région, Département, EPTB, collectivités compétentes en GEMAPI, chambres consulaires, acteurs de la crise, communes, société civile.

Sur le bassin de l'étang de l'Or, les diverses opérations sont regroupées au sein du PAPI 2019-2024, en cours de mise en œuvre.

Le présent contrat Grand Cycle n'intègre pas de volet lié aux inondations, puisque toutes les opérations concernant cette thématique sont intégrées dans le PAPI.



2.3. LES OBJECTIFS ET ATTENTES INSTITUTIONNELLES DU SDAGE 2022-2027 ET SON PDM

LE SDAGE 2022-2027 ET L'OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES MASSES D'EAU

Le nouveau SDAGE 2022-2027 a été validé par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée le 18 mars 2022. Il constitue donc le cadre de référence pour le présent Contrat.

Le SDAGE 2022-2027 se décline selon 9 orientations fondamentales (OF) à mettre en œuvre pour la gestion de l'eau à l'intérieur du grand bassin Rhône Méditerranée :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Pour certaines de ces orientations fondamentales, le bassin versant de l'Or fait l'objet d'éclairages et de recommandations spécifiques :

- le territoire du bassin de l'Or est identifié en tant que bassin vulnérable nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique pour les enjeux « bilan hydrique des sols », « disponibilité en eau » et « niveau trophique des eaux » et des actions génériques pour l'enjeu « Biodiversité » (OF 0) ;
- Les cours d'eau du bassin de l'Or et la lagune sont considérés comme des milieux ou des phénomènes d'eutrophisation sont avérés, ou en équilibre fragile du fait de pressions sur la morphologie, l'hydrologie ou la qualité de l'eau. En déclinaison de l'OF 5, le SDAGE demande qu'ils fassent l'objet de mesures assurant leur non-dégradation, leur restauration physique ou hydrologique, et permettant de réduire les apports en azote et phosphore.
- Le bassin est concerné par la pollution par les pesticides à la fois pour ses eaux superficielles et souterraines, et, en déclinaison de l'OF 5, le SDAGE demande la mise en œuvre de mesures pour restaurer le bon état et contribuer à réduire les émissions de ces polluants (OF 5D).
- Une dizaine de captages d'eau potable du bassin de l'Or sont prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation (OF 5E) ; parmi eux, 2 captages sont nouvellement identifiés comme prioritaires par le SDAGE 2022-2027 :
 - Les forages des Aubettes & Aubettes1 à Saint Just (SIVOM DE LA PALUS) pour les nitrates et pesticides
 - La Gastade 1 Ouest à Candillargues (AEP PAYS DE L'OR AGGLOMERATION) pour les nitrates.
- Plusieurs masses d'eau souterraine et aquifères du bassin versant sont identifiés comme présentant un fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable. La délimitation des zones de sauvegarde pour la satisfaction des besoins en eau potable a bien été réalisée.

- En application du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), les principaux cours d'eau du bassin de l'Or sont classés en ZAP ou Zone d'Action Prioritaire (OF 6A) pour l'Anguille et également pour la Lamproie marine sur la partie aval du Salaison.
- Les masses d'eau souterraine du bassin de Castries Sommières (FRDG223) et des garrigues nord-montpelliéraines (FRDG223) sont identifiées en tant que masses d'eau affleurantes sur lesquelles des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état (OF 7). La mise en œuvre du PGRE Castries Sommières vise à réduire ce déséquilibre.
- Enfin, l'OF 8 place le bassin de l'Or parmi les bassins prioritaires pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations. La partie aval du territoire est intégrée au sein du Territoire à Risque Important d'inondations (TRI) de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas.

LE CONTENU DU « PROGRAMME DE MESURES » 2022-2027

Sur le bassin versant de l'étang de l'Or (code CO_17_11), le PDM prévoit 24 mesures pour nos masses d'eaux superficielles et de transition ; à cela il faut ajouter 9 mesures pour la nappe du Villafranchien et 6 mesures pour celle de Castries-Sommières.

Ces mesures visent quasi systématiquement le Bon Etat des masses d'eau (BE) et parfois d'autres objectifs environnementaux supplémentaires, certaines mesures étant mises en œuvre au titre des zones protégées Natura 2000 (ZPN) et/ou au titre de la réduction des flux de substances dangereuses (SUB).



Le Programme De Mesures 2022-2027

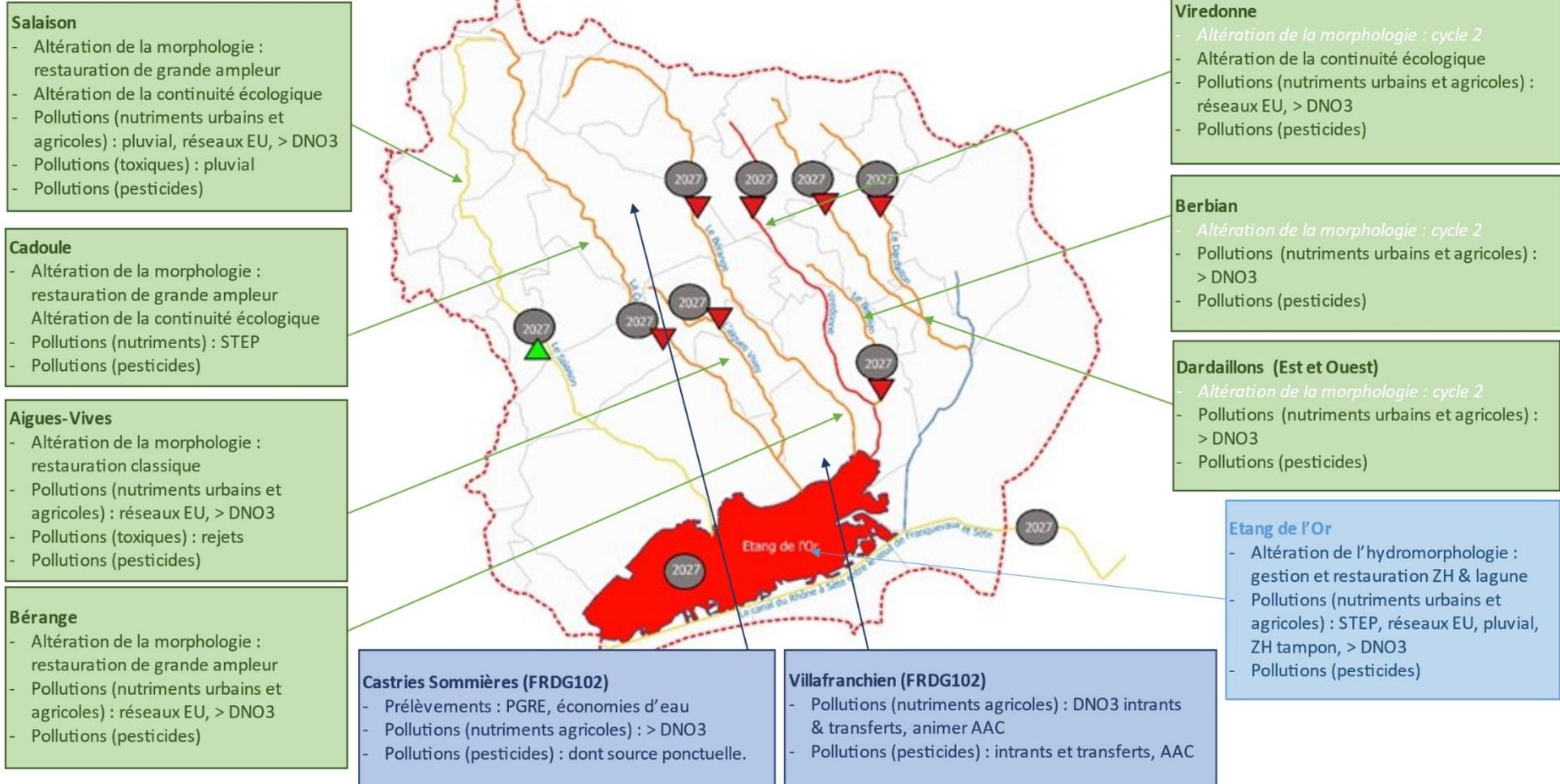


Figure 4 : Synthèse du PDM sur le bassin de l'Or

2.4. ENJEUX ET PRIORITES D' ACTIONS

LES DÉFIS ACTUELS DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN DE L'OR

Le Bassin de l'Or est un territoire en tension, dominé par les espaces agricoles (67% de la surface) mais qui sont progressivement transformés en espaces urbains ou axes de transports (+0.6% entre 2011 et 2018). Les zones naturelles bénéficient de différents classements qui leur assurent un certain niveau de protection contre les changements d'affectation des sols.

2.4.1. Les grands moteurs de l'évolution du territoire

● La croissance démographique

Le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire attractif pour les populations permanentes ou touristiques. Comptant près de 190 000 habitants permanents, voisin de deux pôles urbains attractifs Montpellier et Nîmes, la croissance démographique y est très élevée. La population a augmenté de près de 8% sur la dernière décennie. A l'horizon 2040, celle-ci est estimée à +19% d'après les projections des SCoT. Des flux importants de population sont observés en période estivale (zones touristiques, axes routiers, aéroport d'envergure nationale, ports et canaux de navigation) et des projets de développement des voies de communication sont en cours (projet routier, extension de l'aéroport, recalibrage du canal du Rhône à Sète...).

● Le changement climatique

Le changement climatique est reconnu par les acteurs locaux du Bassin de l'Or comme un facteur aggravant des pressions existantes sur le territoire. Les évolutions climatiques constatées sur le territoire sont une augmentation des températures (+0.3°C par décennie) et une tendance à l'assèchement, principalement lié à l'augmentation de l'évapotranspiration.

2.4.2. Les enjeux du territoire

Le bassin de l'Or, du fait de ses caractéristiques méditerranéennes, des pressions fortes qui s'y exercent, et des usages liés à l'eau qui s'y sont développés, cumule un nombre important d'enjeux de gestion de l'eau. Ces enjeux sont bien connus et identifiés, notamment à travers l'historique des démarches engagées sur le bassin versant (Contrat de baie puis de milieu, Natura 2000, programme agroenvironnemental, SLGRI, et PAPI) et ont une nouvelle fois été mis en exergue à l'occasion du bilan prospectif du Contrat 2015-2019.

● La qualité de l'eau - Eutrophisation et pollutions par des substances chimiques

Malgré le raccordement de certains réseaux d'assainissement à des stations de traitement hors territoire, une baisse notable de l'apport d'éléments nutritifs n'est toujours pas constatée. **Les flux de polluants urbains vont augmenter avec l'expansion de l'urbanisation** : entre +10% et +20% selon les contaminants, à l'horizon 2040. La présence de phosphore et d'azote dans les masses d'eau superficielles est génératrice de **phénomènes d'eutrophisation en particulier dans l'étang de l'Or**.

La présence de produits chimiques dans la lagune est préoccupante aussi bien du point de vue de leur diversité que de leurs concentrations. **Les deux principales masses d'eau souterraines restent en état chimique mauvais**, du fait de la présence de pesticides, cumulés avec les nitrates sur le Villafranchien.



● La qualité écologique des masses d'eau

L'état écologique des milieux aquatiques reste médiocre, voire mauvais et peu d'améliorations sont constatées. Les travaux récents de restauration écologique entrepris (Viredonne, Dardaillons, Salaison) dans le cadre du Contrat de bassin (2015-2019) n'ont pas encore produit leurs effets. Les échéances d'atteinte du bon état écologique sur les masses d'eau superficielles du Bassin de l'Or ont été repoussées de 2021 à 2027.

● La disponibilité de la ressource en sursis

La pression de prélèvement sur les ressources en eau souterraines du territoire oscille entre 10 et 11 millions de m³ par an (93% pour l'AEP). Les consommations en eau pour les différents usages sont de l'ordre de 40 millions de m³ dont une large partie (75%) provenant du canal Philippe Lamour, donc du fleuve Rhône. Les évolutions climatiques pourraient à l'avenir entraîner une baisse des apports en eau, alors que les besoins en eau pour les activités humaines sont dans le même temps en augmentation. **A noter d'ores et déjà un déséquilibre quantitatif de la nappe de Castries Sommières et des perspectives de déséquilibre futur (horizons 2035 à 2040) sur le Villafranchien.**

● La qualité des sols

La **dégradation des sols** résulte de l'importante croissance démographique du territoire et de ses effets négatifs sur les ressources en eau, que ce soit via la progression de l'urbanisation et d'infrastructures de déplacement, l'augmentation des rejets domestiques dans les réseaux d'assainissement, la hausse des consommations en eau. Par ailleurs, les difficultés d'accès au logement entraînent un phénomène dit de « cabanisation » associé à des systèmes d'assainissement défectueux ou inexistant, l'absence de collecte organisée des déchets et la multiplication de dépôts sauvages.

● La biodiversité

Le Bassin de l'Or, **par la diversité de ses milieux naturels, héberge de nombreuses espèces patrimoniales tant floristiques que faunistiques.** Hors espèces emblématiques telles que l'Aigle de Bonelli au nord du territoire, ou l'Outarde canepetière dans la plaine agricole, de nombreuses espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques & zones humides sont présentes sur le Bassin de l'Or : **Cistude d'Europe, Loutre d'Europe** qui amorce un retour timide, Campagnol amphibie, nombreux amphibiens et chiroptères, insectes (papillon Diane, certains Odonates particulièrement menacés tels que l'agrion bleuâtre ou encore le leste à grands stigmas...) et de nombreux oiseaux. Le territoire, au sujet de ces derniers, a une **responsabilité particulièrement forte pour la conservation des laro-limicoles** (colonies mixtes de sternes, mouettes et goélands, échassiers), **de certaines espèces paludicoles** (Butor étoilé, héron pourpré...) **ou inféodées aux ripisylves**, en particulier sur les pourtours de l'étang de l'Or. Ces derniers, ainsi que certaines zones humides plus localisées sur le bassin versant (bords de cours d'eau, source...), abritent des **espèces végétales protégées au niveau national** telles que la Nivéole d'été, la Renoncule à feuilles d'ophioglosse, l'Anémone couronnée, etc.

● Les risques d'inondation et de submersion

Enfin, le territoire présente une forte vulnérabilité aux risques d'inondations et de submersion marine. Les phénomènes de submersion, qui sont amenés à se multiplier en lien avec la hausse du niveau des mers sur l'ensemble du globe, sont susceptibles d'entraîner une salinisation des terres et peuvent porter atteinte aux implantations humaines.



Les enjeux du bassin versant de l'Or identifiés dans l'évaluation prospective du précédent Contrat

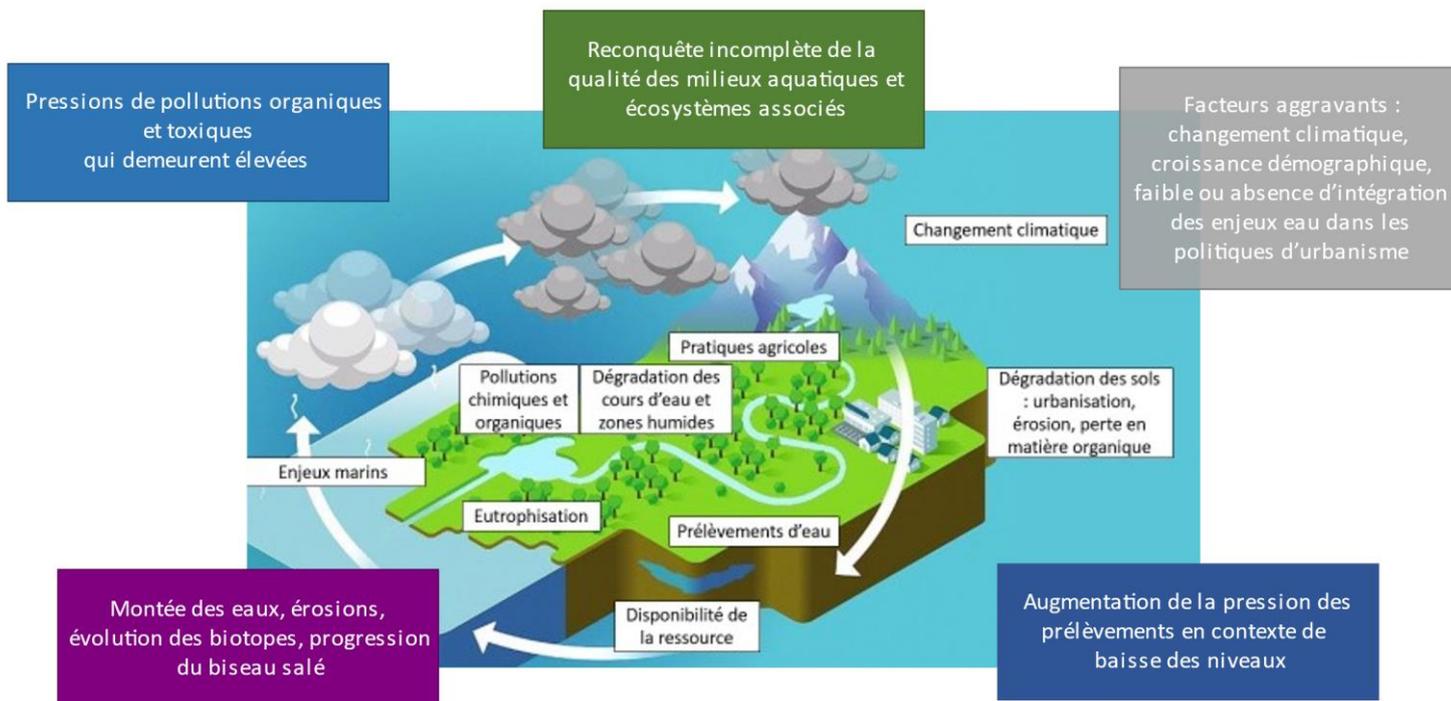


Figure 5 : Synthèse des grands enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Or

LES PRIORITES D'ACTIONS

Ces différents enjeux prioritaires sont bien évidemment étroitement liés entre eux, et nécessitent une prise en compte globale dans le cadre des politiques locales de l'eau. C'est tout le sens de l'action du Symbo, qui impulse, coordonne et met en œuvre une gestion intégrée de l'Eau sur son bassin versant.

La déclinaison de ces enjeux en actions opérationnelles concourt à la préservation et à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques, et en ce sens, répond assez directement aux objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 et contribue à concrétiser la mise en œuvre du Programme De Mesures.

L'évaluation du Contrat de bassin a permis de définir les principales actions à engager sur ces thématiques, dans la continuité ou en complément de celles engagées par le passé. Elle se déclinent selon 4 volets :

Volet A

Atteindre le bon état écologique **des cours d'eau** du Bassin de l'Or

Volet B

Préserver et reconquérir les fonctionnalités **des zones humides** du Bassin de l'Or

Volet C

Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour **préparer un futur Contrat de milieu**

Volet D

Assurer l'**animation** territoriale du Contrat, de ses perspectives et de sa **communication**



Volet A

Concernant la préservation et la restauration des cours d'eau en vue d'en améliorer l'état écologique, les actions du précédent contrat ont permis une nette progression de l'action publique sur ce volet.

Les masses d'eau superficielles du bassin de l'étang de l'Or sont à présent toutes en bon état chimique au sens de la DCE, y compris l'étang de l'Or. En revanche, l'état écologique reste médiocre, voire mauvais et aucune amélioration n'est pour l'instant constatée à l'exception du Salaison. Les travaux de restauration écologique entrepris dans le cadre du contrat précédent sur la Viredonne et les Dardaillons, puis sur le Salaison, n'ont pas encore produit leurs effets. Les échéances d'atteinte du bon état écologique sur les masses d'eau superficielles ont été repoussées à 2027.

Il importe donc d'une part de finaliser la mise en œuvre du programme de restauration du Dardaillon en réalisant les travaux prévus par l'étude-cadre préalable à la restauration de ce cours d'eau, dont certains n'avaient pu aboutir dans le cadre du Contrat précédent (cas des tronçons DARE3A et 3B à Lunel-Viel). D'autre part, il est apparu opportun de profiter de cette dynamique de restauration engagée sur le territoire et de réfléchir à une stratégie visant à étendre ce type d'intervention aux deux autres cours d'eau principaux non encore traités, la Cadoule et le Bérange, qui bénéficient d'une étude cadre préalable à leur restauration.

Suite à la mise en œuvre de ce type de travaux de restauration, il apparaît également nécessaire de poursuivre les suivis environnementaux afin d'en évaluer l'efficacité.

En complément de la stratégie de restauration engagée sur les principaux cours d'eau, et en déclinaison de la compétence GEMAPI, la totalité des maîtres d'ouvrage du bassin disposent de plans de gestion de la ripisylve réalisés directement par le Symbo ou des prestataires. La DIG obtenue récemment permettra sur la durée du présent Contrat une 1^{ère} intervention sur les tronçons de propriété privée. La mise en œuvre de ces plans de gestion sous la coordination de l'EPTB, nécessite une présence forte des techniciens de rivières sur le terrain et entraîne de fait une vigilance accrue portée sur les milieux aquatiques, qui permet d'agir rapidement en cas de dégradation, ou de colonisation par les espèces exotiques envahissantes. Cette implication de terrain est fondamentale pour intervenir en prévention, avant que les situations ne se dégradent et conduisent à des désordres irréversibles ou des coûts de restauration lourds pour la collectivité.

Il est ainsi primordial de prendre en compte la nécessité d'un entretien adapté de la végétation des cours, relevant d'attentes locales fortes (qui pourrait être adossé à des interventions plus globales de restauration de cours d'eau).

Volet B

Concernant la préservation et la reconquête des zones humides du bassin de l'Or, la stratégie d'actions est celle définie dans le cadre du PGSZH récemment validé et plus particulièrement son contrat d'objectifs pour les 6 ans à venir. Il s'agira ainsi, à travers ce contrat grand cycle, de poursuivre la dynamique instaurée par l'élaboration de ce PGSZH tant en termes d'animation que de gouvernance, de mettre en œuvre les premières actions prioritaires sur les zones humides intérieures à restaurer, et de poursuivre la gestion des ZH périphériques de l'étang de l'Or.

Volet C

Concernant la préparation d'un futur Contrat de milieu, elle vise à acquérir des connaissances et établir les stratégies sur des objectifs amenés à se concrétiser plus largement dans une future programmation.

Il s'agit premièrement d'établir une stratégie d'action issue de la réflexion engagée ces dernières années sur les flux admissibles par l'étang de l'Or, pour réduire et contrôler l'eutrophisation qui reste un enjeu majeur pour la lagune :



La lagune étant le réceptacle final du bassin versant, la masse d'eau la plus dégradée du territoire et l'objet de toutes les attentions de la part des acteurs locaux, la majorité des actions de ce contrat de transition et du prochain qui en découlera, concourent à répondre à la problématique de l'eutrophisation de la lagune par une réduction progressive des apports en nutriments, et s'intègrent ainsi dans un plan d'actions « Flux admissibles » à établir et concerter avec les acteurs locaux via des Commissions dédiées.

Cette démarche s'appuie sur une mobilisation conjointe de l'ensemble des leviers d'actions à l'échelle du bassin versant visant à faire progresser la réduction des apports : réduction des apports polluants urbains, autoépuration via la restauration des cours d'eau et des Zones Humides, travail sur les espaces et les pratiques agricoles, le ruissellement urbain et la désimperméabilisation, la gestion des ouvrages hydrauliques et la mise en place de plans de gestion locaux sur le BV EST (canal de Lunel), etc.

Il s'agit bien de mobiliser tous ces différents leviers à l'échelle du bassin versant en s'appuyant sur une stratégie « FMA » à construire.

Au terme de ce contrat « de transition », l'objectif sera de disposer d'un plan d'actions qui constitue l'aboutissement opérationnel de la démarche Lagune & Flux admissibles engagée sur l'étang de l'Or.

Enfin, dans le panel des actions à mener en vue de préparer un futur contrat de milieu sur le territoire, il semble également important de travailler aux thématiques « émergentes » (ou du moins peu traitées par le passé) sur le bassin versant de l'étang de l'Or, telles que :

- la gestion quantitative de la ressource, par un état des usages et des connaissances à l'échelle du bassin versant sur les ressources déjà mobilisées et par l'étude d'éventuels potentiels de diversification, en lien avec l'adaptation au changement climatique,
- la désimperméabilisation,
- ou encore la réutilisation des eaux usées traitées,
- et de poursuivre la prise en compte des pollutions diffuses.

Volet D

Enfin, le bilan du Contrat de Bassin a mis en exergue la nécessité d'une meilleure **communication** sur l'action publique en matière de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin notamment de replacer les citoyens comme acteurs du changement de leur cadre de vie et de leur comportement. La concertation engagée a mis en évidence la volonté des membres du Comité du Bassin de l'Or de mieux communiquer notamment en direction des habitants du territoire avec la nécessité d'adapter les moyens alloués perçus comme insuffisants.

La sensibilisation et la communication sur les thématiques ci-dessus énoncées constitue ainsi un axe majeur d'investissement du présent Contrat. Cette stratégie de communication est également à relier avec la réflexion territoriale actuelle au sujet de la création d'un SAGE sur le Bassin de l'Or.

La mise en œuvre des différents volets du Contrat et la prise en compte de l'ensemble des enjeux du territoire nécessitent **une animation et une coordination** forte du Sympo.

Le contenu du contrat détaillé ci-après permet de décliner ces différentes priorités ainsi que d'en établir le lien avec les enjeux du SDAGE/PDM.

3. LE CONTRAT GRAND CYCLE 2022-2024

3.1. PRÉSENTATION DU CONTRAT

3.1.1. Cadre général, un Contrat « de transition »

Le Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or 2022-2024 s'inscrit à la suite du Contrat du Bassin de l'Or précédent qui s'est déroulé sur la période 2015-2019 et plus largement dans une longue lignée de contrats et programmes d'actions engagée depuis deux décennies sur le territoire, pour mettre en œuvre une politique globale et concertée de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Fondé sur les priorités du SDAGE, sur les éléments du bilan prospectif du précédent Contrat du Bassin de l'Or qui a mis en exergue les enjeux et priorités du territoire, en intégrant également les critères posés par le XI^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, ce contrat est bâti sur une durée courte inférieure à trois ans.

Il s'inscrit en effet comme **une démarche de transition**, un contrat court « restreint » au Grand Cycle de l'eau et aux collectivités Gemapiennes, qui répond au besoin de conserver une dynamique sur des actions prioritaires, de saisir des cofinancements pour les maîtrises d'ouvrage à court terme et de se placer dans le calendrier à horizon 2027 (DCE, PDM).

Ce Contrat « de transition » constitue par ailleurs une réponse en adéquation avec les contraintes calendaires du programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau RMC ne permettant pas un engagement contractuel au-delà du 31/12/2024 (fin du XI^{ème} programme) et nécessitant une durée minimale de mise en œuvre du Contrat de 2 ans.

Il saisit ainsi l'opportunité d'une contractualisation immédiate, donc resserrée, qui vise à :

- S'appuyer sur les études et retours d'expérience issus du Contrat 2015-2019, y compris les outils de pilotage (technique & concertation),
- Cibler des actions prioritaires et promouvoir les projets matures pouvant être portés par le Symbo et les EPCI du bassin versant à courte échéance,
- Engager les premières réponses au PDM 2022-2027,
- Préparer un futur Contrat de milieu « complet » plus ambitieux et intégrateur des différentes composantes de la politique de gestion de l'eau sur le bassin de l'Or (post 2025, en deux phases).

Un Contrat de transition, restreint au « grand cycle » :

- **Programme d'actions cofinancées**
- **Planification sur 3 ans**, avec garanties d'aides
- **Réponse opérationnelle** à une situation dégradée
- **Pas de portée juridique**
- **Ouvert au Symbo et EPCI seulement**
- **Pilotage par le Comité du Bassin de l'Or**

Ce Contrat entrera en application au moment même du démarrage du nouveau SDAGE 2022-2027 dont il intègre les priorités, les orientations fondamentales et le programme de mesures.

La fin du contrat est prévue en 2024. Un suivi de son avancement et de ses résultats devra avoir lieu, afin de bâtir, conformément à la feuille de route adoptée par le Comité du Bassin de l'Or, une nouvelle programmation plus ambitieuse couvrant Petit et Grand Cycle de l'eau.

Elle s'appuiera alors sur le nouveau programme financier de l'Agence de l'eau qui entrera en vigueur à partir de 2025.



3.1.2. Modalités d'élaboration et de concertation

Le contrat de milieu précédent, Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019, a fait l'objet d'un bilan détaillé et d'une évaluation prospective engagés depuis 2020 et validés le 27 janvier 2022 par le Comité du Bassin de l'Or. Cette démarche a permis de coconstruire en concertation étroite avec les acteurs du territoire, la feuille de route 2020-2030 pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Or.

Cette feuille de route propose de poursuivre le travail de coopération sur le bassin de l'étang de l'Or et d'aborder les enjeux résiduels et émergents, par la combinaison de trois outils complémentaires :

- Un contrat « grand cycle » à engager dès que possible en ciblant des actions prioritaires et matures, mis en œuvre dès la première période (2022-2024), assurant ainsi une continuité d'action entre le précédent contrat de bassin de l'étang de l'Or (2015-2019) et avant la fin du programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau ;
- Un futur nouveau contrat de milieu, élaboré en concertation, pour une mise en œuvre post 2025 après le démarrage du 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau.
- En parallèle de ces deux démarches, le territoire a validé le principe de l'émergence d'un SAGE par la poursuite de la concertation territoriale, la constitution et l'installation d'une CLE. La CLE sera alors en charge de l'élaboration, de la concertation puis de la rédaction des documents du SAGE pour une entrée en application des dispositions et règlement avant la fin de la décennie.

Ce bilan a permis en outre de disposer des priorités d'actions, analysées au regard de l'état avéré des milieux, des exigences réglementaires, des attentes du SDAGE et du PDM, mais aussi de la dynamique locale et de la volonté des acteurs du territoire et des maîtres d'ouvrages qui ont concrètement en charge la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant. Des premières pistes d'action ont même été proposées.

Ces éléments ont permis au Sympo, dans un délai très restreint, de concerter ses partenaires techniques et financiers et les maîtres d'ouvrages du territoire, entre les mois de décembre 2021 et avril 2022, afin de coconstruire un projet de contrat, soumis ensuite à la validation de la MISEN puis du Comité du Bassin de l'Or.

La relève d'un tel challenge en un temps si court a été rendue possible grâce à l'important travail de concertation mené au préalable dans le cadre de l'évaluation prospective du précédent Contrat qui a permis une adhésion collective aux enjeux et priorités d'actions et une mobilisation forte et rapide des différents maîtres d'ouvrage afin de :

- maintenir la dynamique ainsi instaurée,
- assurer une continuité de l'action, de la mobilisation de fonds publics ainsi que du travail de coordination à l'échelle du bassin versant,
- tout en laissant un temps suffisant de réflexion et de négociation pour aboutir à un programme plus ambitieux.

Les moments forts de cette concertation et les étapes clés de la préparation et de la co-construction de ce nouveau contrat sont rappelés ci-après :



Processus de concertation

Comité du Bassin de l'Or (COFIL Contrat)

Etat, Ensemble des collectivités du BV et partenaires institutionnels du Symbo, Usagers

Elargi à toutes les communes du BV



Instance de concertation et validation

→ 25 février 2020 (Saint Aunès) – Premiers éléments du bilan du Contrat 2015-2019 et présentation de la mission d'évaluation

→ 26 janvier 2021 (Lunel) – Présentation du bilan technique, financier et environnemental définitif du Contrat, Evaluation de la démarche

→ 11 mars 2021 (Visioconférence) – Atelier prospectif sur les suites du Contrat : Débats sur les grands enjeux et objectifs prioritaires de la gestion de l'eau sur le BV Or ; Discussions sur les outils et leviers d'actions; Première ébauche de feuille de route pour la gestion de l'eau sur la décennie 2020.

→ 27 janvier 2022 (Mudaison) – Validation des enjeux à prendre en compte dans la gestion future ; **Validation de la feuille de route 2020-2030 et de l'action d'engager l'élaboration du Contrat Grand Cycle**

→ 26 avril 2022 (Mauguio) – Présentation du projet de Contrat (Objectifs et Programme d'actions) en vue de sa validation

Comité technique (COTECH)

Etat, Agence de l'eau, Région, Département, Elargi aux EPCIs



Suivi technique et financier de l'élaboration du Contrat et préparation de la concertation

→ 14 juin 2019 (Lunel) – Préparation de la mission de bilan-évaluation du Contrat 2015-2019

→ 3 mars 2020 (Lunel) – Evaluation du Contrat ; questions évaluatives ; préparation de la concertation

→ 9 juin 2020 (Visio) – Bilan technico-économique consolidé ; Indicateurs ; Premiers enseignements des entretiens d'acteurs ; Discussion sur une trame de la phase évaluation

→ 17 septembre 2020 (visio) – Partage des indicateurs moteur/pression/état ; Préparation de la concertation (COFIL et Atelier)

→ 18 novembre 2021 (Lunel) – Discussions sur la feuille de route et préparation de la concertation (COFIL Janvier 2022)

→ 15 février 2022 (visio) – Cotech élargi - Elaboration du Contrat Grand Cycle 2022-2024 : stratégie et ébauche du programme d'actions

→ 22 mars 2022 (Lunel) – Cotech élargi - Elaboration du Contrat Grand Cycle 2022-2024 : discussions sur le programme d'actions et ses cofinancements

→ 7 avril 2022 (Visio) - Elaboration du Contrat Grand Cycle : finalisation du projet de programme d'actions et plans de cofinancements



Echanges bilatéraux Symbo/EPCIs

Echanges techniques et/ou avec les élus



CCPL

- 4 février 2022 (Lunel) – Co-construction programme d’actions
- 7 mars 2022 (St Just) – Réunion avec élus sur projets de restauration
- 5 avril 2022 (Lunel) – Présentation du projet de Contrat en Commission GEMAPI et validation des actions CCPL

POA

- 9 décembre 2021 (Mauguio) – Co-construction ébauche programme d’actions avec services techniques
- 17 décembre 2021 (Mauguio) – Poursuite construction programme d’actions avec services techniques
- 8 mars 2022 (Visio) – Consolidation du programme d’actions portées par POA

3M

- 31 janvier 2022 (Montpellier) – Co-construction ébauche programme d’actions avec services techniques
- 11 février 2022 (visio) – Poursuite construction programme d’actions avec services

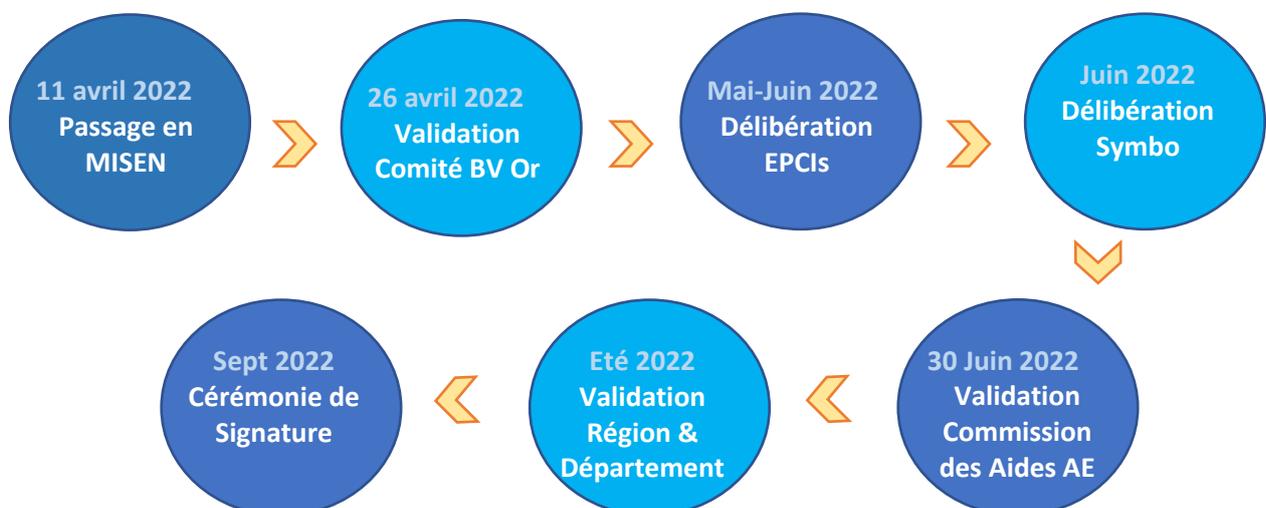
GPSL

- 16 septembre 2021 (Saint-Mathieu de Trévières) – Présentation de la feuille de route et proposition d’élaborer un Contrat Grand Cycle en Commission EAU du Grand Pic Saint Loup
- 13 janvier 2022 (Visio) – Co-construction programme d’actions avec services techniques
- 3 février 2022 (Visio) – Poursuite construction programme d’actions avec services techniques
- 17 mars 2022 (Visio) – Consolidation du programme d’actions portées par GPSL

Co-construction du programme d’actions avec les Maîtres d’Ouvrages GEMAPIEN

Et de Nombreux échanges bilatéraux en continu entre février et avril...

Processus de validation du Contrat



3.2. CONTENU DU CONTRAT (CONVENTION CADRE)

Article 1 : Périmètre du projet

Le périmètre du Contrat correspond à la totalité du bassin versant de l'étang de l'Or qui s'étend sur une superficie de 410 km². Les enjeux concernés se situent dans la région Occitanie en limite est du département de l'Hérault, sur les communes situées à l'intérieur du périmètre défini par les limites hydrographiques du bassin du versant (39 communes).

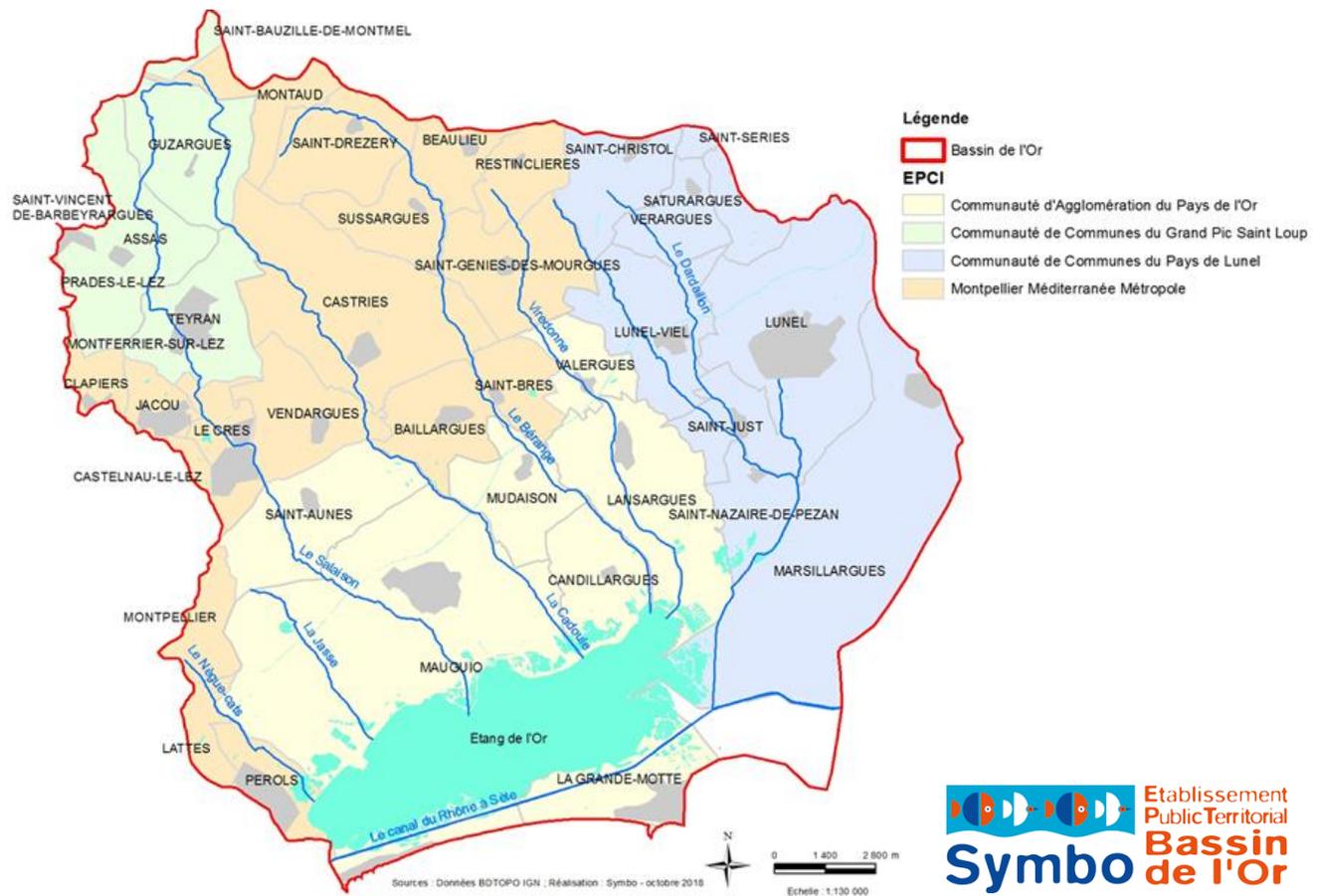


Figure 6 : Périmètre du bassin versant de l'étang de l'Or

Article 2 : Durée du Contrat

Le contrat est conclu pour une durée maximale de 3 ans, sur les années 2022 à 2024.

La présente convention porte sur la durée du contrat. Elle commence à prendre effet à sa signature et se termine au terme du XI^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'eau, soit au 31 décembre 2024.

Article 3 : Objectifs du Contrat

En s'engageant à soutenir ce contrat de milieu, les acteurs cosignataires affirment leur volonté de mettre en œuvre les préconisations du SDAGE RM, et à atteindre les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, en menant une approche intégrée combinant les actions décrites dans le programme d'actions ci-après.

Article 4 : Programme d'actions du Contrat

Le programme d'actions du Contrat, soutenu conjointement par les partenaires territoriaux et l'Etat, répond aux enjeux et priorités présentés au chapitre 2 et compte 28 actions pour un montant de plus de 6 millions d'euros (voir Article 5).

Ces actions sont organisées en 4 volets eux-mêmes déclinés en 9 objectifs :

- **volet A : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau du Bassin de l'Or**
- **volet B : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides du Bassin de l'Or**
- **volet C : Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour préparer un futur Contrat de milieu**
- **volet D : Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives et de sa communication**

Chaque action est décrite par une fiche (précisant la stratégie et les différentes opérations déclinant l'action, leur maître d'ouvrage, les plans de financement prévisionnels et les calendriers de réalisation).

Ces fiches actions sont présentées dans le tome 2. La liste de toutes les opérations déclinant ces actions figure en annexe du présent tome.

Volets et objectifs du Contrat			Nombre d'actions
Volet A : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau du Bassin de l'Or			7
Objectif	1	Restaurer les milieux aquatiques sur les secteurs altérés des cours d'eau du Bassin de l'Or	4
Objectif	2	Mettre en œuvre les plans de gestion définis sur les cours d'eau du Bassin de l'Or	3
Volet B : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides du Bassin de l'Or			7
Objectif	1	Restaurer des zones humides intérieures prioritaires	5
Objectif	2	Poursuivre et développer la gestion des zones humides périphériques de l'étang de l'Or	2
Volet C : Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour préparer un futur Contrat de milieu			9
Objectif	1	Etablir une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or	3
Objectif	2	Etablir une stratégie de déconnexion d'eau pluviale urbaine des réseaux unitaires et pluviaux : désimperméabilisation, pollutions	3
Objectif	3	Améliorer les connaissances sur les ressources d'eaux brutes du territoire pour mieux identifier les actions futures nécessaires	3
Volet D : Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives et de sa communication			5
Objectif	1	Porter à la connaissance du public les enjeux et actions locales de gestion de l'eau de ce Contrat	1
Objectif	2	Animer la mise en œuvre de ce Contrat et de ses perspectives	4
Totalité du Contrat Grand Cycle 2022-2024			28



Volet A : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau

Le volet A « Atteindre le bon état écologique des cours d'eau » recouvre l'ensemble des opérations contribuant à la préservation des cours d'eau du Bassin de l'Or et l'amélioration de leur fonctionnement. Il intègre à la fois les aspects de restauration et entretien des cours d'eau et vise à :

- Préserver et restaurer les cours d'eau et leurs fonctionnalités (objectif A1) ;
- Poursuivre l'entretien adapté de la végétation par la mise en œuvre des plans de gestion définis sur les cours d'eau du Bassin de l'Or (objectif A2).

Sur ces aspects, l'évaluation du bilan du contrat précédent a en effet fait ressortir la reconquête des milieux aquatiques dégradés ou menacés comme un enjeu majeur du territoire.

Ce volet conséquent du Contrat vise à :

- Accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (notamment les items 2 et 8) pour poursuivre la dynamique des actions de restauration morphologique des cours d'eau déjà engagée sur le territoire dans le cadre du Contrat précédent,
- Evaluer sur le long terme le gain environnemental des actions de restauration réalisées,
- Finaliser la mise en œuvre des travaux de restauration morphologique préconisés par l'étude-cadre Viredonne et Dardaillon,
- Engager les études de faisabilité pour des opérations nouvelles de restauration sur la Cadoule et le Bérange, telles que préconisées dans l'étude stratégique en cours sur ce sous bassin versant. Ces études devront permettre de définir un programme de travaux et une enveloppe financière (missions EP+AVP au sens de la loi MOP).

Cette stratégie se traduit par la mise en œuvre de 7 actions programmées sur les années 2022-2024 dans le présent contrat, pour un montant de 1,5 millions d'euros.



Volet A: Restauration de cours d'eau

« Restaurer les milieux aquatiques sur les secteurs altérés des masses d'eau du Bassin de l'Or »

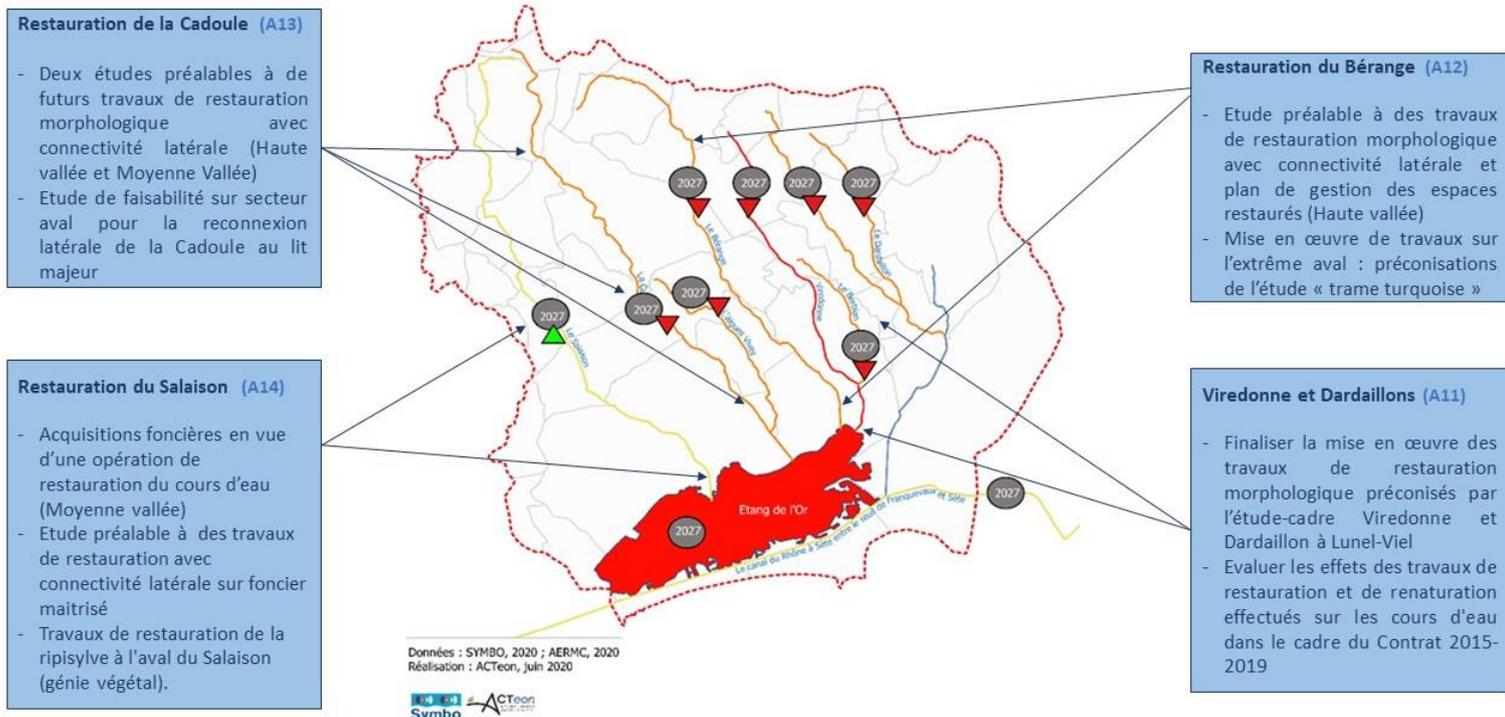


Figure 7 : Synthèse du volet A



Volet B : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides du Bassin de l'Or

Le volet B « Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides du Bassin de l'Or » recouvre l'ensemble des opérations contribuant à la préservation des milieux humides du Bassin de l'Or et l'amélioration de leurs fonctionnalités. Il découle directement de la mise en œuvre des premières actions prioritaires du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Bassin de l'Or validé par la Commission Rivières & Zones Humides le 18 mars 2022.

Il intègre à la fois les zones humides intérieures du bassin versant ponctuelles ou associées aux cours d'eau, et les milieux humides du pourtour de l'étang de l'Or dont il convient de poursuivre et développer la gestion. **Cette stratégie se traduit par la mise en œuvre de 7 actions programmées sur les années 2022-2024 dans le présent contrat, pour un montant de 1,5 millions d'euros.**



Volet B: Restaurer des Zones Humides

B1. « Restaurer des zones humides intérieures prioritaires »

PGSZH : études et travaux à la fois sur les zones humides associées aux cours d'eau et des ZH intérieures ponctuelles.

Mise en œuvre établie sur 6 ans (**B11**):

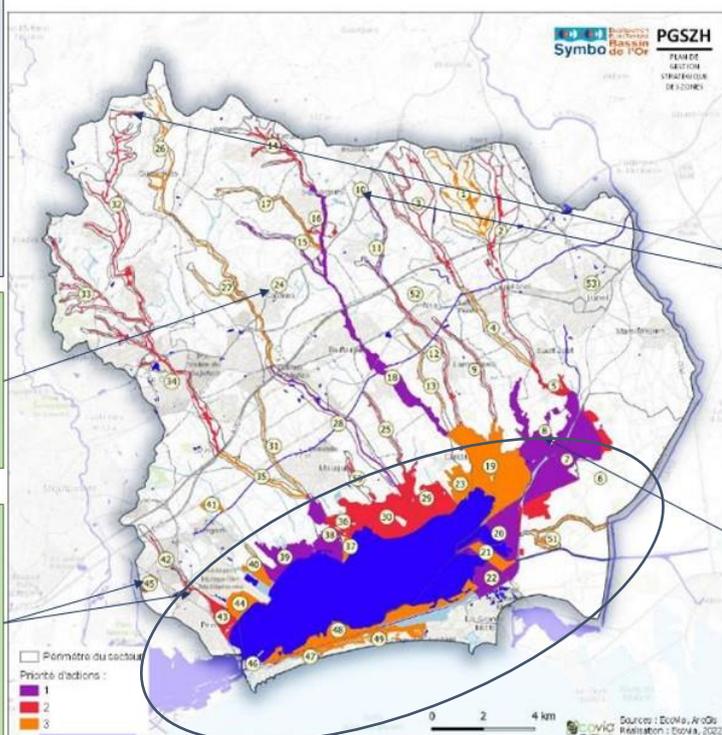
- les 3 premières années (« court terme ») alimentent le Contrat Grand cycle 2022-24.
- Les priorités et faisabilités de moyen terme alimenteront des programmes futurs.

Etablir un plan de gestion sur des ZH intérieures (B15):

- PDG de l'ancienne carrière de Castries couplée à un volet sensibilisation des collégiens (*secteur 24*)
- Travaux de restauration ZH post 2025

Etablir un plan de gestion et restaurer des ZH sur Nègues-Cats (B14) :
(secteurs 42, 43, 45)

- Elaborer des PDG sur Nègues-Cats, l'étang des Salins et Marais de l'Estanel
- Mettre en œuvre des travaux de restauration du Marais de l'Estanel
- Mise en œuvre générale du PDG : post 2025



Restaurer des ZH en têtes de bassins Viredonne & Salaison (B13):

- Acquisition foncière de la Source de la Viredonne, identifiée prioritaire par le PDGSZH (*secteur 10*)
- Engager PDG & étude préalable à la restauration des écosystèmes de la Source de la Viredonne
- Mettre en œuvre les 1ers travaux prioritaires définis par l'étude sur la Source du Salaison (*secteur 32*)

Zones humides ponctuelles prioritaires (B12):

- Mettre en œuvre les Travaux de restauration de la ZH du Christoulet (*secteur 8*) préconisés par le PDG en cours de finalisation sur St-Nazaire

B2. « Poursuivre et développer la gestion des zones humides périphériques de l'étang de l'Or »

Figure 8 : Synthèse du volet B

Document d'objectifs des sites Natura 2000 "Etang de Maugulo" (ZSC FR9101408 et ZPS FR9112017) - Sympo, 2020

Plans de gestion locaux au sein des sites Natura 2000

Légende

Plans de gestion locaux

- Plan de gestion de Candillargues
- Plan de gestion de Tartuguières
- Plan de gestion du lido du Petit Travers
- Plan de gestion du marais de Bentenac
- Plan de gestion du marais de Plagnol
- Plan d'Aménagement Forestier du Bois du Grand-Travers
- Périmètre Natura 2000

Elaborer et/ou mettre en œuvre des Plans de Gestion concertés pour les zones humides périphériques de la lagune

Assurer une cohérence notamment avec N2000, PDGSZH, étude lagune

Gérer les ZH et améliorer leurs connexions aux cours d'eau (B21):

- Elaborer PDG à Croc Martin
- Actualiser PDG Tartuguières en lien avec la restauration en cours
- Améliorer la gestion des ZH périphérique de la frange Nord de l'étang par des travaux sur les barrages anti-sel
- Elaborer PDG étang des Salins

LIDO et marges saumâtres est et sud (B22):

- Elaborer PDG Petit-Travers
- Elaborer PDG du Marais des Rajols en lien avec étude lagune



Volet C : Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour préparer un futur Contrat de milieu

Le volet C intitulé « Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour préparer un futur Contrat de milieu » recouvre l'ensemble des opérations contribuant à consolider l'état des connaissances et élaborer les stratégies à mettre en œuvre dans une future programmation de Contrat.

Il intègre ainsi des sujets majeurs pour le territoire tels que celui de l'eutrophisation de la lagune et de la nécessité de réduire les flux de nutriments qui y entrent, celui de la disponibilité de la ressource en eau aujourd'hui en sursis, celui de la désimperméabilisation qui mérite d'établir des stratégies locales ou encore celui de la réutilisation des eaux usées traitées qui apparaît comme un levier d'action intéressant sur le Bassin de l'Or en termes de ressource de substitution et de réduction des flux de nutriments vers le réseau hydrographique.

Ce volet vise ainsi à :

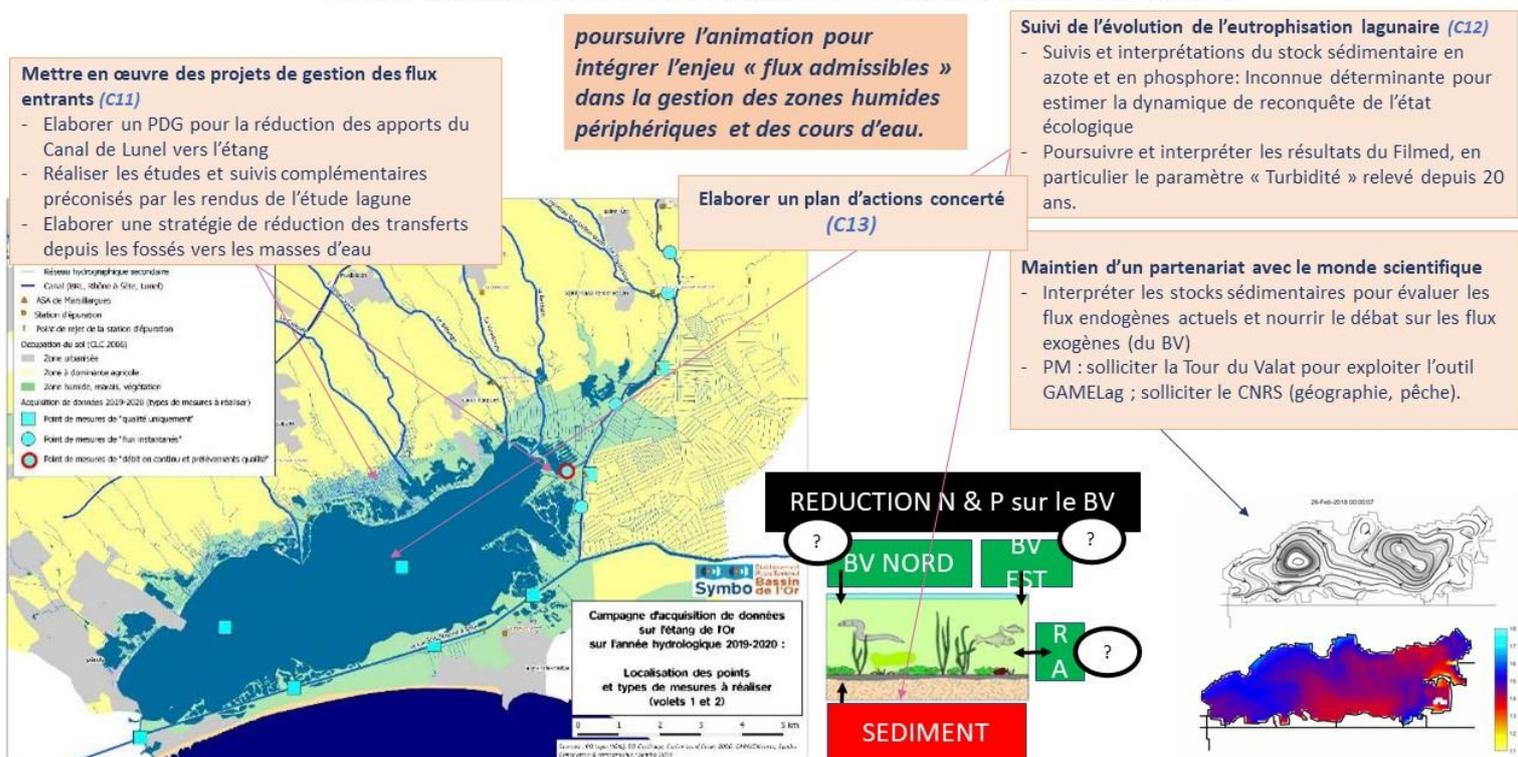
- Etablir une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or à décliner par un plan d'actions de la lagune ;
- Etablir une stratégie de déconnexion des eaux pluviales urbaines des réseaux par la désimperméabilisation, et de réduction des pollutions des ruissellements ;
- Améliorer les connaissances sur les ressources d'eaux brutes du territoire pour mieux identifier les actions futures nécessaires et approcher la piste de ressources potentielles de substitution.

Ce volet est le plus conséquent du Contrat et se traduit par la mise en œuvre de 9 actions programmées sur les années 2022-2024 dans le présent contrat, pour un montant de 2,5 millions d'euros soit près de 40% du montant total programmé dans le Contrat.



C1: Réduire les Flux de polluants à la lagune

« Etablir une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or »





C2: Pluvial / désimperméabilisation & pollutions

« Etablir une stratégie de déconnexion des eaux pluviales urbaines des réseaux unitaires et pluviaux : désimperméabilisation, pollutions »

Etablir des stratégies pour réduire les pollutions diffuses urbaines (C21)

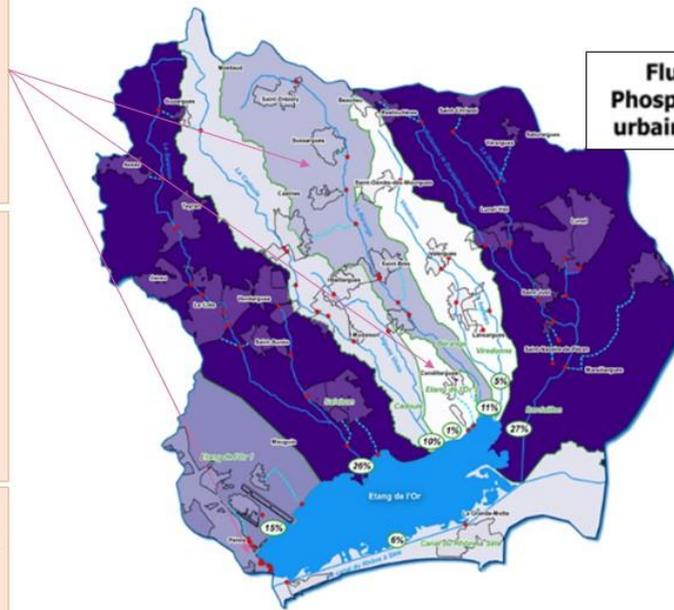
- Schéma directeur pour désimperméabiliser les sols sur les Territoires Cadoule-Bérange et Littoral (Pérols)
- Schéma directeur pour désimperméabiliser les sols, recharger le Villafranchien et réduire les pollutions par eaux claires parasites et par ruissellement

Réalisation de 7 opérations pilotes de désimperméabilisation et de dépollution urbaine sur des espaces publics (C22)

- Désimperméabilisation de parkings, placettes, aires de jeux, voie piétonne, ...
- Vendargues, la Grande-Motte, Saint Génès des Mourgues, Montaud, Sussargues, Castries
- Installer des systèmes de récupération des macro déchets

Réalisation de 6 opérations pilotes de désimperméabilisation dans les cours d'écoles (C23)

- Vendargues, Sussargues, Baillargues, Lunel-Viel, Montaud



Flux théoriques annuels en Phosphore issus du ruissellement urbain par sous-bassins versants

- Etang de l'Or
- Communes
- Sous-bassins versants
- Unités d'étude
- Points de rejet aux masses d'eau
- Liens entre unité d'étude et points de rejet
- Flux théoriques annuels en Phosphore (kg/an)
- < 500
- 500 - 1000
- 1000 - 1500
- 1500 - 2000
- 2000 - 2500
- > 2500

La Cadoule : Nom cours d'eau
Dardailion : Nom sous-bassin versant
Apponts globaux par sous-bassin versant

0 1 2 3 km
Réalisation : SEPTA Conseils - Septembre 2018 - V6



Figure 10 : Synthèse de l'objectif C2

C3: Ressources / connaissances & alternatives

« Améliorer les connaissances sur les ressources d'eaux brutes du territoire pour mieux identifier les actions futures »

Dresser un état des usages et des connaissances sur les ressources déjà mobilisées (C31)

- Etude de synthèse de l'état des ressources en eau disponibles pour subvenir aux usages du Bassin de l'Or et perspectives
- Extension du réseau de piézomètres pour le suivi de la progression du biseau avec le changement climatique

Mettre en évidence les nécessités d'actions futures sur la gestion de la ressource pour une pérennisation des usages et des Milieux Aquatiques

Etudier l'aquifère des calcaires du Jurassique pour estimer le potentiel de diversification AEP (C33)

- Etude hydrogéologique prospective dans les calcaires sous Villafranchien en vue de réduire la dépendance au Rhône



Recherche de ressources de substitution (C32)

- Elaborer une stratégie de REUT comme ressource de substitution : bilans besoins-ressources

Figure 11 : Synthèse de l'objectif C3



Volet D : Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives et de sa communication

Le bilan du contrat 2015-2019 a souligné l'importance de l'animation pour la mise en œuvre des actions ainsi que l'attente forte du territoire dans ce domaine et encouragé la poursuite de cette animation sur les thématiques émergentes pour le territoire (préservation des zones humides, gestion quantitative) ou prioritaires (restauration morphologique, lutte contre les pesticides).

Ainsi, les actions intégrées au contrat permettent de :

- ◆ poursuivre l'accompagnement du territoire pour la mise en œuvre des actions et encourager les actions novatrices et pilotes (concourant par exemple au traitement des enjeux émergents),
- ◆ renforcer ce soutien sur le chantier prioritaire de la restauration des milieux aquatiques,
- ◆ développer et cibler la stratégie de communication sur les thèmes du Contrat,
- ◆ se positionner dans une démarche de construction continue pour préparer la programmation d'un futur contrat de milieu post 2025.

Cela se traduit dans le Contrat par 5 actions programmées sur les années 2022-2024, pour un montant de près d'1 millions d'euros (924 500€).



Contribution du Programme d'actions du Contrat à l'atteinte des objectifs

Le tableau suivant indique de façon synthétique si le Contrat Grand Cycle contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE 2022-2027 et son PDM à partir des éléments décrits ci-avant.

Il a également pour objectif de mettre en évidence les premières attentes relatives à la préparation d'un futur Contrat de milieu post 2025, pour les thématiques non traitées dans le présent Contrat consacré uniquement au grand cycle de l'eau.

Pression à traiter	Mesure PDM		Masses d'eau visées au PDM	Traité dans le Contrat	Synthèse des actions du Contrat Grand Cycle <i>Commentaire</i>
	Code	Libellé			
Altération de la morphologie	MIA202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Le Berbian Viredonne Dardaillon (cycle2) L'aigues Vives	Action A11	Finaliser la mise en œuvre des travaux de restauration morphologique préconisés par l'étude-cadre Viredonne et Dardaillon Evaluer les effets des travaux de restauration et de renaturation effectués sur les cours d'eau dans le cadre du Contrat 2015-2019
	MIA203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Le Bérange La Cadoule Le Salaison	Action A12	Engager les études préalables à des opérations de restauration du Bérange sur l'amont et l'extrême aval : Etude préalable à des travaux de reconnexion au lit majeur et plan de gestion de ces espaces (Sussargues-Montaud, Valentibus, continuité latérale sur les Gourgs Nègres) Maitrise d'œuvre pour la réalisation des actions préconisées par l'étude sur les zones humides à l'aval du Bérange
				Action A13	Engager les études de faisabilité pour la restauration de ZH et/ou de reconnexion latérale de la Cadoule (Haute Vallée, moyenne vallée à Baillargues, et secteur aval)
Action A14				Maîtriser le foncier et Engager les études préalables à la restauration de tronçons du Salaison (moyenne vallée) Etudier et mettre en œuvre des travaux de restauration de la ripisylve à l'aval du Salaison	
				Action B13	Reconquérir la fonctionnalité des écosystèmes de la tête de bassin du Salaison
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Le Salaison	Non	<i>Pas d'action ciblée dans le présent Contrat mais ouvrage réalisé en 2020 dans le cadre des travaux de restauration morphologique sur le Salaison aval</i>



Pression à traiter	Mesure PDM		Masses d'eau visées au PDM	Traité dans le Contrat	Synthèse des actions du Contrat Grand Cycle <i>Commentaire</i>
Altération de l'hydromorphologie Et Pollutions diffuses par les nutriments (ruissellement agricole et urbain, stock sédimentaire)	MIA0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition	Etang de l'Or	Actions C11 C12 C13	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or, par un plan d'actions concerté et le suivi de l'évolution de l'eutrophisation de la lagune (C11 à C13)
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Etang de l'Or	Non	Foncier déjà maîtrisé sur ZH du pourtour de l'étang <i>Mesure traitée par le Contrat sur d'autres masses d'eau (source de la Viredonne, Salaison, Dardaillons) en lien avec les projets de restauration de zones humides ponctuelles (hors étang de l'Or) identifiées comme prioritaires au PGSZ</i>
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Etang de l'Or	Action B14 Actions B21 B22	Elaborer un plan de gestion sur l'étang des Salins (secteur 43 PGSZH) en communication directe avec l'étang de l'Or Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur les ZH des franges nord et sud de l'étang (B21 et B22) <i>Mesure traitée aussi sur d'autres masses d'eau (Cadoule à Baillargues, Salaison à Vendargues, Christoulet, Dardaillons à St Just et Vérargues, Viredonne à Lansargues) en lien avec les projets de restauration de zones humides ponctuelles (hors étang de l'Or) identifiées comme prioritaires au PGSZH. A noter également le projet en cours sur le site de Tartuguières.</i>
Pollutions diffuses par les nutriments (ruissellement agricole et urbain, stock sédimentaire)	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Etang de l'Or	Action C11	Elaborer et mettre en œuvre des projets concertés de gestion des flux entrants à la lagune
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation; au-delà des exigences de la Directive nitrates	L'aigues Vives Le Bérange Viredonne	PM C11 (indirect : opérations « pour mémoire »)	Accompagnement technique pour le développement de l'agriculture bio et le pilotage des intrants agricoles pour réduire les lessivages azotés. Etude pour le développement de filières Bas Niveaux d'Impacts avec une priorité forte sur l'AAC.
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	L'aigues Vives Le Bérange Viredonne	Action C11 dont opération « pour mémoire »	Diagnostic des transferts vers le réseau hydrographique via les fossés et préconisations pour leur réduction Etude pour le développement de filières Bas Niveaux d'Impacts avec une priorité forte sur l'AAC

Pression à traiter	Mesure PDM		Masses d'eau visées au PDM	Traité dans le Contrat	Synthèse des actions du Contrat Grand Cycle <i>Commentaire</i>
Pollutions par les nutriments agricoles	DNO3	Pression traitée par la mise en œuvre de la Directive nitrates (mesure non territorialisée)	Le Dardaillon-ouest L'aigues Vives Le Berbian Le Dardaillon Le Bérange Viredonne Le Salaison	Non	<i>Zone vulnérable Nitrates sur le bassin versant Animation déjà existante sur les AAC du BV</i>
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU	L'aigues Vives Le Bérange Viredonne Le Salaison	Non	<i>Petit cycle de l'eau non intégré dans ce Contrat</i>
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	La Cadoule	Non	<i>Petit cycle de l'eau non intégré dans ce Contrat</i>
	Cycle 2	Pression ayant fait l'objet de mesures suffisantes au cycle 2016-2021	Dardaillon-ouest Le berbian Le Dardaillon	Non	
Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Dardaillon-ouest L'aigues Vives Le berbian Le Dardaillon Le Bérange Viredonne La Cadoule Le Salaison Etang de l'Or	Non	<i>Fait hors contrat dans le cadre des démarches captages prioritaires et via une animation agro-environnementale</i>
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	L'aigues Vives Le Bérange Viredonne La Cadoule Etang de l'Or	<i>Indirectement (opérations inscrites pour mémoire)</i>	
Pollutions par les nutriments urbains et industriels Et Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Le Salaison	Actions C22 C23	Engager des stratégies et mettre en œuvre des projets de désimpermeabilisation des sols, y compris des cours d'écoles, avec déconnexion des eaux pluviales des réseaux urbains.
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	L'Aigues-Vives	Non	<i>Petit cycle de l'eau non intégré dans ce Contrat</i>

Concernant les masses d'eau souterraines (Villafranchien, Castries-Sommières), la plupart des mesures portent sur les pressions agricoles (nutriments et pesticides) qui font l'objet d'actions hors Contrat ou pour mémoire.

Pression à traiter	Mesure PDM		Masses d'eau visées au PDM	Traité dans le Contrat	Synthèse des actions du Contrat Grand Cycle <i>Commentaire</i>
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	<i>Indirectement (pour mémoire)</i>	<i>Fait hors contrat dans le cadre des démarches captages prioritaires et via une animation agro-environnementale</i>
	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation; au-delà des exigences de la Directive nitrates	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	<i>Indirectement (pour mémoire)</i>	
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	<i>Indirectement (pour mémoire)</i>	
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	Non	
	AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	Non	
Pollutions par les pesticides	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	Non	<i>Fait hors contrat dans le cadre des démarches captages prioritaires et via une animation agro-environnementale</i>
	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète. Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Non	
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète. Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Non	
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	Non	
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Non	
Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Non	<i>Fait hors contrat dans le cadre des démarches ad hoc, en particulier le PGRE</i>
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Non	

Article 5 : Montant et financement prévisionnel du programme

Les éléments financiers permettant de décrire le Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or, sur la période 2022 – 2024, sont détaillés dans les tableaux suivants. Ils permettent notamment de préciser le niveau d'intervention maximum des différents partenaires financiers ainsi que le niveau d'autofinancement maximum restant à la charge des Maîtres d'ouvrages.

	Montant total (€)	AE RMC (€)	CD 34* (€)	Région** (€)	Maitres d'Ouvrage (€)
Volet A	1 498 000 €	371 400 €	248 600 €	222 000 €	656 000 €
Volet B	1 490 000 €	499 000 €	200 000 €	254 000 €	537 000 €
Volet C	2 555 000 €	1 347 000 €	25 000 €	70 000 €	1 113 000 €
Volet D	924 500 €	475 650 €	0 €	170 000 €	278 850 €
Total Contrat	6 467 500 €	2 693 050 €	473 600 €	716 000 €	2 584 850 €

Maquette financière (en €) par volet du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or 2022-2024

* le CD34 participe également au Contrat via sa participation statutaire au Symbo

**des cofinancements européens pourront s'ajouter ou se substituer aux cofinancements de la Région

	Montant total (€)	AE RMC (%)	CD 34* (%)	Région** (%)	Maitres d'Ouvrage (%)
Volet A	1 498 000 €	24,8%	16,6%	14,8%	43,8%
Volet B	1 490 000 €	33,5%	13,4%	17,0%	36,0%
Volet C	2 555 000 €	52,7%	1,0%	2,7%	43,6%
Volet D	924 500 €	51,4%	0,0%	18,4%	30,2%
Total Contrat	6 467 500 €	41,6%	7,3%	11,1%	40,0%

Maquette financière (en %) par volet du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or 2022-2024

* le CD34 participe également au Contrat via sa participation statutaire au Symbo

**des cofinancements européens pourront s'ajouter ou se substituer aux cofinancements de la Région

La ventilation annuelle du programme d'action et des participations financières est donnée dans le tableau suivant :

	Montant total (€)	AE RMC (€)	CD 34* (€)	Région** (€)	Maitres d'Ouvrage (€)
2022	1 165 500 €	531 550 €	56 200 €	123 400 €	454 350 €
2023	3 538 500 €	1 565 850 €	239 400 €	349 800 €	1 383 450 €
2024	1 763 500 €	595 650 €	178 000 €	242 800 €	747 050 €
Total Contrat	6 467 500 €	2 693 050 €	473 600 €	716 000 €	2 584 850 €

Maquette financière (€) ventilée sur les années du Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or 2022-2024

* le CD34 participe également au Contrat via sa participation statutaire au Symbo

**des cofinancements européens pourront s'ajouter ou se substituer aux cofinancements de la Région



Article 6 : Engagement des partenaires

Article 6.1 : Engagements de la structure porteuse

La structure porteuse du présent contrat est le Symbo (Syndicat mixte du bassin de l'Or).

Outre son engagement en tant que maître d'ouvrage sur plusieurs actions inscrites au contrat, le Symbo s'engage à assurer la mise en œuvre administrative et technique et la coordination du contrat et en particulier :

- le secrétariat technique et administratif ainsi que l'animation du comité du bassin de l'Or
- l'élaboration et le suivi des tableaux de bords des opérations du contrat
- la présentation annuelle des opérations de l'ensemble des volets A, B, C, D au Comité du bassin versant de l'étang de l'Or,
- l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs du contrat
- l'appui aux maîtres d'ouvrage pour engager leurs opérations (montages financiers, procédures administratives, etc...) dans les délais fixés.

Pour ce faire, le Symbo, mobilisera un équivalent temps plein durant la durée du contrat.

Article 6.2 : Engagements des principaux Maîtres d'ouvrage

Les signataires s'engagent à réaliser les actions inscrites au contrat, conformément aux termes de la programmation définie dans le programme d'actions du dossier définitif du Contrat, sous réserve que les moyens nécessaires pour leur réalisation soient réunis.

En fonction de l'avancement des réalisations, les signataires s'engagent à transmettre à l'animateur du Contrat les éléments techniques et financiers relatifs au déroulement des opérations et au suivi du milieu, lui permettant d'établir un bilan annuel d'avancement du programme d'actions. D'une manière générale, ils s'engagent à associer la cellule animatrice du Contrat au suivi des projets.

Les signataires s'engagent à mentionner l'intervention financière de l'Agence, de la Région et du Département, conformément à la charte graphique de chaque partenaire, dans toute communication ou publication relative au contrat ou à des actions incluses dans son cadre. Ils s'engagent également à mentionner que ces opérations sont réalisées dans le cadre du Contrat Grand Cycle du bassin versant de l'étang de l'Or.



Article 6.3 : Engagements des partenaires financiers

Engagements communs

Les décisions de mise en place du financement des actions prévues dans le présent contrat sont prises par chacun des partenaires dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Les partenaires financiers s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et mise en œuvre du contrat,
- informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention,
- apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse,
- soutenir les projets mis en œuvre dans le cadre du contrat (dans le respect de leurs règles d'éligibilités).

Engagements de l'Etat

L'Etat participe à la mise en œuvre du Contrat de l'Or à travers un appui technique et réglementaire aux différents maîtres d'ouvrages des actions du contrat, ainsi que par ses missions de police de l'eau. L'Etat valide les objectifs du contrat de l'Or qui contribuent à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

L'Etat veillera donc, notamment au travers des instructions de dossiers découlant des actions du contrat, à la compatibilité des projets avec le SDAGE et sa déclinaison territorialisée dans le cadre du programme de mesures. Il veillera également à la cohérence des différents projets entre les diverses démarches ou zonages existants (N2000, sites classés...) sur le territoire et pour la prise en compte de la gestion des inondations, à l'articulation avec le PAPI.

Engagements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

PROJET SOUMIS A LA DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2022

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au **Contrat Grand Cycle du bassin versant de l'étang de l'Or 2022 – 2024**, sur une période couvrant les années 2022 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2022 à 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de **2 693 050** euros.

Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. Leur éligibilité est conditionnée à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement d'opérations prioritaires listées ci-dessous :

1. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2022 portés par le SYMBO (A211), à l'engagement de l'opération suivante :
 - élaboration d'un plan de gestion pour les marais des Rajols (B221)
2. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par le SYMBO (A213), à l'engagement de l'une des deux opérations suivantes :
 - maîtrise d'œuvre pour la reconquête de la zone humide du Christoulet (B121)
ou
 - poursuivre et développer le suivi de l'évolution de l'eutrophisation lagunaire et établir une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or : suivi des stocks sédimentaires d'azote et de phosphore pour estimer l'évolution de l'eutrophisation de l'étang de l'Or (C121) et appui scientifique de l'Ifremer pour intégrer ces suivis aux conclusions de l'étude lagune (C123), animation territoriale 2023 pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances (D232) et appui scientifique de l'Ifremer pour les suites à donner à l'étude lagune (expertises, aide à la décision) (C131)
3. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2024 portés par le SYMBO (A215), à l'engagement de l'opération suivante :
 - évaluation des effets des travaux de restauration et de renaturation effectués sur les cours d'eau dans le cadre du Contrat 2015-2019 (A112)
4. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2022 portés par la 3M (A221), à l'engagement de l'opération suivante :
 - travaux d'équipement du seuil Pont Juvénal pour l'anguille (Bassin versant du Lez)
5. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par la 3M (A223), à l'engagement de l'une des deux opérations suivantes :
 - acquisition foncière de la zone humide à la source de la Viredonne (PDGSZH secteur 10) (B131)
ou
 - étude préalable à des travaux de reconnexion au lit majeur tels que préconisés par l'étude Cadoule Bérange et plan de gestion de ces espaces (secteurs 15 & 17 PDGSZH) (A121)
6. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2024 portés par la 3M (A225), à l'engagement de l'opération suivante :
 - étude préalable à l'aménagement pour la renaturation des berges du Salaison (sur le secteur 34 du PDGSZH, moyenne vallée du Salaison) (A142)
7. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par la CCGPSL (A231), à l'engagement de l'opération suivante :
 - étude préalable à la restauration de ZH sur la haute vallée de la Cadoule (A131)

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le **Contrat Grand Cycle du bassin versant de l'étang de l'Or 2022 – 2024** identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus ci-dessous, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Garantie de taux								
Maitre ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
Symbo (Gemapi CCPL)	Mise en œuvre de travaux de renaturation du Dardaillon à Lunel-Viel (actions DARE3A et 3B de l'étude préalable)	NON	OUI	2023	200 000 €	200 000 €	50	100 000 €
Symbo	Evaluation des effets des travaux de restauration et de renaturation effectués sur les cours d'eau dans le cadre du Contrat 2015-2019	NON	NON	2024	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €
MMM	Etude préalable à des travaux de reconnexion au lit majeur tels que préconisés par l'étude Cadoule Bérange et plan de gestion de ces espaces (secteurs 15 & 17 PDGSZH)	OUI	OUI	2023	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €
CCGPSL	Etude de faisabilité pour la restauration de ZH sur la haute vallée de la Cadoule	OUI	OUI	2023	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €
MMM	Etude de faisabilité pour la restauration de zone humide et de continuité latérale en rive gauche de la Cadoule (PGSZH : secteur 28)	OUI	OUI	2023	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
POA	Etude de faisabilité pour la renaturation de la masse d'eau avec reconnexion au lit majeur incluant la suppression de merlons sur la Cadoule	OUI	OUI	2024	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €
MMM	Etude préalable à l'aménagement pour la renaturation des berges du Salaison (sur le secteur 34 du PDGSZH, moyenne vallée du Salaison)	OUI	OUI	2024	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : fréquence pluriannuelle	NON	NON	2022	86 000 €	86 000 €	30	25 800 €
Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : fréquence pluriannuelle	NON	NON	2023	70 000 €	70 000 €	30	21 000 €
Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : fréquence pluriannuelle	NON	NON	2024	70 000 €	70 000 €	30	21 000 €
MMM	Entretien de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M : périodicités pluriannuelles	NON	NON	2022	100 000 €	100 000 €	30	30 000 €
MMM	Entretien de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M : périodicités pluriannuelles	NON	NON	2023	120 000 €	120 000 €	30	36 000 €

Maitre ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
MMM	Entretien de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M : périodicités pluriannuelles	NON	NON	2024	10 000 €	10 000 €	30	3 000 €
CCGPSL	Entretien de la ripisylve du Salaison sur Assas et Teyran et de la Cadoule sur Guzargues et Teyran	NON	NON	2023	32 000 €	32 000 €	30	9 600 €
Symbo	Accompagnement à l'animation du PGSZH sur les volets de maîtrise foncière et d'amélioration des connaissances (actions AT01 et AT07)	OUI	NON	2023	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €
Symbo (Gemapi CCPL)	Maitrise d'œuvre pour la reconquête de la zh du Christoulet (mise en œuvre du pdg zh st nazaire)-÷	NON	OUI	2023	100 000 €	100 000 €	50	50 000 €
Symbo (Gemapi CCPL)	Etude préalable (PRO) à l'amélioration de la connectivité latérale des Dardaillons en amont immédiat de la confluence à Saint-Just (tronçon DARO 1A)	NON	OUI	2023	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €
Symbo (Gemapi CCPL)	Etude préalable à la restauration de zone(s) humide(s) sur Entre-Vignes à Vérargues en connexion avec le Dardaillon (secteur 02 du PDGSZH)	NON	OUI	2024	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
MMM	Acquisition foncière de la zone humide à la source de la Viredonne (PGSZH secteur 10)	OUI	OUI	2023	170 000 €	170 000 €	70	119 000 €
MMM	Elaboration d'une étude préalable à la restauration et à la gestion de la zone humide de la source de la Viredonne (PDGZSH secteur 10)	OUI	OUI	2024	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
CCGPSL	Mise en œuvre d'une sélection de petits travaux prioritaires pour la restauration hydraulique et écologique sur le lieu-dit « Source du Salaison » (secteur 32)	OUI	OUI	2024	25 000 €	25 000 €	50	12 500 €
MMM	Elaboration d'un plan de gestion sur le Nègues-Cats (secteur 42 du PGSZH) et sur l'étang des Salins (secteur 43)	OUI	OUI	2023	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
MMM	Elaboration du plan de gestion de la zone humide du Marais de l'Estanel (secteur 45 du PGSZH, connecté au Nègues-Cats)	OUI	OUI	2024	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
MMM	Réalisation de travaux prioritaires de restauration de la zone humide du Marais de l'Estanel (secteur 45 du PGSZH, connecté au Nègues-Cats)	OUI	OUI	2024	120 000 €	120 000 €	50	60 000 €
MMM	Plan de gestion avec un volet de sensibilisation des collégiens sur les anciennes carrières de Castries (PGSZH secteur 24)	NON	OUI	2024	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €
POA	Elaborer un schéma directeur des zones humides et des espaces naturels de POA : prestation de finalisation focalisée sur la pertinence et la gestion des ouvrages de gestion de l'eau sur le moyen terme	OUI	OUI	2022	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
POA	Mise en oeuvre du plan de gestion du marais de Plagnol	OUI	OUI	2023	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €

Maitre ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
POA	Elaboration d'un plan de gestion de Candillargues étendu au marais communal de Cros Martin	OUI	OUI	2024	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
POA, CDL	Réactualisation du plan de gestion de Tartuguières - CELRL Lansargues	OUI	OUI	2024	45 000 €	45 000 €	50	22 500 €
Symbo (Gemapi CCPL)	Elaboration d'un plan de gestion pour les marais des Rajols	OUI	OUI	2022	70 000 €	70 000 €	50	35 000 €
Symbo (Gemapi CCPL)	Elaboration d'un plan de gestion du Canal de Lunel en faveur d'une réduction des apports vers l'étang de l'Or	OUI	OUI	2024	70 000 €	70 000 €	50	35 000 €
Symbo	Diagnostic des transferts vers le réseau hydrographique via les fossés et préconisations pour leur réduction	OUI	OUI	2024	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €
Symbo	Suivi des stocks sédimentaires d'azote et de phosphore pour estimer l'évolution de l'eutrophisation de l'étang de l'Or	OUI	NON	2023	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
Symbo	Appui scientifique de l'Ifremer pour intégrer ces suivis aux conclusions de l'étude lagune (expertise et interprétations)	OUI	NON	2023	10 000 €	10 000 €	50	5 000 €
Symbo	Appui scientifique de l'Ifremer pour les suites à donner à l'étude lagune (expertises, aide à la décision)	OUI	OUI	2023	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €
MMM	Elaboration d'une stratégie globale de désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales des réseaux urbains (Territoires Cadoule-Bérange, et Littoral à Pérols)	OUI	OUI	2023	100 000 €	100 000 €	50	50 000 €
POA	Etude de sectorisation pour l'infiltration des eaux pluviales et leur déconnexion des réseaux urbains	OUI	OUI	2022	100 000 €	100 000 €	50	50 000 €
MMM	Désimperméabilisation parking Vendargues - 180 m2 etude et travaux (5 Ke Etudes + 15 Ke Travaux)	OUI	OUI	2023	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €
POA	Etude préalable et travaux de désimperméabilisation sur des placettes sur La Grande Motte	OUI	OUI	2023	270 000 €	270 000 €	50	135 000 €
POA	Installation de systèmes de récupération des macro déchets aux exutoires de rejets urbains vers les masses d'eau	NON	NON	2023	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €
MMM	Désimperméabilisation aire de jeux Saint genies des Mourgues - 150 m2 etude et travaux (10 Ke Etudes + 50 Ke Travaux)	OUI	OUI	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €
MMM	Désimperméabilisation voie publique piétonne à Montaud - 250 m2 etude et travaux (10 Ke Etudes + 50 Ke Travaux)	OUI	OUI	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €

Maitre ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
MMM	Désimperméabilisation parking à Sussargues - 725 m2 etude et travaux (25 Ke Etudes + 100 Ke Travaux)	OUI	OUI	2023	125 000 €	125 000 €	50	62 500 €
MMM	Désimperméabilisation parking à Castries - 1400 m2 etude et travaux (25 Ke Etudes + 140 Ke Travaux)	OUI	OUI	2023	165 000 €	165 000 €	50	82 500 €
Lunel	Mise en œuvre de la tranche 2 des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Lunel	OUI	OUI	2023	540 000 €	540 000 €	70	378 000 €
Sussargues	Mise en œuvre des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Sussargues	OUI	OUI	2022	200 000 €	200 000 €	70	140 000 €
Lunel-Viel	Etude préalable à des travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Lunel-Viel	OUI	OUI	2022	20 000 €	20 000 €	70	14 000 €
Montaud	Etude et travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Montaud	OUI	OUI	2024	125 000 €	125 000 €	70	87 500 €
Symbo	Etude de synthèse de l'état des ressources en eau disponibles pour subvenir aux usages du Bassin de l'Or et perspectives	NON	NON	2023	80 000 €	80 000 €	50	40 000 €
POA	Développement du réseau de piézomètres pour le suivi de la progression du biseau avec le changement climatique	NON	NON	2024	35 000 €	35 000 €	50	17 500 €
POA	Stratégie de réutilisation des eaux usées traitées produites sur l'Agglomération : usages, volumes, faisabilité	NON	NON	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €
POA	Etude hydrogéologique prospective dans les calcaires sous Villafranchien en vue de réduire la dépendance au Rhône	NON	NON	2022	180 000 €	180 000 €	50	90 000 €
Symbo	Communication et sensibilisation Grand Public sur le Contrat	NON	NON	2023	30 000 €	30 000 €	70	21 000 €
Symbo	Communication et sensibilisation aux fonctions des zones humides : actions AT02 et AT08 du PGSZH	NON	NON	2022	20 000 €	20 000 €	70	14 000 €
Symbo	Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2022-2023	NON	NON	2022	15 000 €	15 000 €	70	10 500 €
Symbo	Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2023-2024	NON	NON	2023	15 000 €	15 000 €	70	10 500 €
Symbo	Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2024-2025	NON	NON	2024	15 000 €	15 000 €	70	10 500 €

Maitre ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
POA	Sensibilisation du grand public (y compris professionnels) aux tensions sur les ressources en eau brutes et potables	NON	NON	2024	12 000 €	12 000 €	70	8 400 €
CCGPSL	Valorisation des engagements environnementaux sur le secteur du Gourg de la Lecque : communication sur la protection de la richesse de cet écosystème	NON	NON	2024	10 000 €	10 000 €	70	7 000 €
Symbo	Animation territoriale pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu	NON	NON	2022	70 000 €	70 000 €	50	35 000 €
Symbo	Animation territoriale pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu	NON	NON	2023	70 000 €	70 000 €	50	35 000 €
Symbo	Animation territoriale pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu	NON	NON	2024	70 000 €	70 000 €	50	35 000 €
Symbo	Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or	NON	NON	2022	75 000 €	75 000 €	50	37 500 €
Symbo	Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or	NON	NON	2023	75 000 €	75 000 €	50	37 500 €
Symbo	Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or	NON	NON	2024	75 000 €	75 000 €	50	37 500 €
Symbo	Animation pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances	NON	NON	2022	32 500 €	32 500 €	50	16 250 €
Symbo	Animation pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances	NON	NON	2023	32 500 €	32 500 €	50	16 250 €
Symbo	Animation pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances	NON	NON	2024	32 500 €	32 500 €	50	16 250 €
Symbo	Animation territoriale pour l'émergence d'une CLE et d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : concertation, dossier de candidature	NON	NON	2022	27 000 €	27 000 €	50	13 500 €
Symbo	Animation territoriale pour l'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : CLE, productions techniques	NON	NON	2023	74 000 €	74 000 €	50	37 000 €
Symbo	Animation territoriale pour l'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : CLE, productions techniques	NON	NON	2024	74 000 €	74 000 €	50	37 000 €
Symbo	Assistance à l'élaboration du SAGE du Bassin de l'Or	NON	NON	2023	80 000 €	80 000 €	50	40 000 €
TOTAL garantie de taux								2 693 050 €



Engagements de la Région Occitanie

La Région Occitanie constitue un partenaire institutionnel et financier engagé sur les thématiques de l'eau par le biais de 3 dispositifs régionaux portant sur :

- La gestion durable de la ressource en eau
- Le bon fonctionnement et la valorisation des milieux aquatiques
- La prévention et la réduction du risque inondation.

Suivant les thématiques, les subventions peuvent concerner des dépenses d'investissement ou de fonctionnement. Les interventions de la Région sont conditionnées au respect d'un certain nombre de principes d'éligibilité concernant notamment le cadre des opérations (**réflexion à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent, généralement garantie par l'engagement de démarches contractuelles et en accord avec les documents de planification**).

La Région s'engage à participer au financement des opérations prévues dans le contrat dans le cadre de ses politiques d'intervention selon les modalités en vigueur à la date de la décision d'aide et dans la limite de ses disponibilités financières.

Les taux et montants prévisionnels de la participation de la Région inscrit dans les fiches opérations du contrat figurent à titre indicatif. Les décisions d'aide relèvent d'une délibération du Conseil Régional ou de sa commission permanente après instruction des demandes.

La Région Occitanie, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, s'engage également à étudier les demandes d'aides FEDER et FEADER. L'inscription au contrat favorise la sélection du projet par les services instructeurs mais ne la garantit pas. Concernant le fonds FEADER, les taux d'aides sont soumis à l'appel à projet de la mesure correspondante

Engagements du Département de l'Hérault

Le Département de l'Hérault, membre fondateur de l'EPTB Or, s'engage à participer au financement des opérations inscrites au Contrat grand cycle conformément à ses politiques de l'eau, de la prévention du risque inondation, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Les engagements du Département de l'Hérault dans le présent contrat sont pris en fonction de ses modalités actuelles d'intervention dans les différentes thématiques qui constituent le contrat.

Il pourra intervenir soit en tant que membre de l'EPTB Or, soit en aide financière à l'investissement des maîtres d'ouvrage porteurs d'actions du Contrat.

Les engagements dans les différentes actions ou opérations devront être confirmées par des décisions de l'assemblée départementale et seront fonction des enveloppes budgétaires annuelles et des taux d'aides des règlements en vigueur à la date des décisions d'aides.

Par ailleurs, il accompagnera techniquement l'EPTB Or en mobilisant ses équipes pour des missions de portée départementale répondant aux objectifs du contrat.

Article 7 : Gouvernance

Comme pour le contrat précédent, le Comité du Bassin de l'Or assurera le suivi de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veillera au maintien de la cohérence du programme dans ses différentes étapes à l'occasion d'un bilan annuel de sa mise en œuvre.

Les signataires du contrat constitueront un comité technique chargé d'assurer le bon déroulement du contrat. Il facilitera l'avancement des actions sur les aspects administratifs, techniques et financiers.

Article 8 : Modalités de suivi et d'évaluation

Article 8.1 Coordination, programmation et évaluation

Les parties signataires coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage composé des partenaires cosignataires du contrat. Ce comité se réunit au moins une fois par an.

Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

Article 8.2 Animation et mise en œuvre du contrat

L'animation du Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or sera assurée par le Symbo. L'ensemble de l'équipe technique de l'EPTB sera mobilisé pour mener à bien les actions inscrites au contrat et permettant l'atteinte des objectifs du SDAGE.

Le Symbo assurera particulièrement :

- le suivi de l'avancement technique et financier du contrat au moyen d'un tableau de bord ;
- le secrétariat du Comité du bassin de l'Or et lui transmettra tous les éléments techniques et financiers utiles à un suivi éclairé du contrat, notamment au moyen de bilans annuels et leur présentation détaillée au comité technique et au Comité du Bassin de l'Or ;
- la réalisation du bilan final du contrat sur les aspects techniques et financiers, et, de manière plus globale, sur son efficacité à l'atteinte des objectifs globaux et locaux de la politique de l'eau.

Le Comité du Bassin de l'Or s'assurera, quant à lui, de l'avancement des différentes composantes du programme d'action et veillera au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre, au travers de l'examen de bilans annuels d'avancement de la démarche.

Article 9 : Modalités de révision de la convention

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

Article 10 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

La décision de résiliation qui aura la forme d'un avenant précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

3.3. SIGNATURES DE LA CONVENTION-CADRE

ETABLI ENTRE :

L'Etat, représenté par Monsieur Hugues MOUTOUH, Préfet de la Région Occitanie, Préfet de l'Hérault,

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Etablissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent Roy, Directeur Général, désigné ci-après par « L'Agence »,

La Région Occitanie, représentée par Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, habilitée à signer la convention par la délibération du

Le Département de l'Hérault représenté par Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault, habilité à signer la convention par la délibération du

Et :

Le Symbo (Syndicat Mixte du bassin de l'Or), représenté par Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente de l'EPTB, habilitée à signer la convention par la délibération du

Structure animatrice du Contrat du bassin de l'étang de l'Or

Et les principaux Maîtres d'Ouvrage :

- **La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (POA)** représentée par Monsieur Stéphan ROSSIGNOL, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, autorisé à signer la présente convention par délibération du

- **La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL)** représentée par Monsieur Pierre SOUJOL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, autorisé à signer la présente convention par délibération

- **La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CGPSL)**, représentée par Monsieur Alain BARBE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, autorisé à signer la présente convention par délibération

- **Montpellier Méditerranée Métropole (MMM)**, représentée par Monsieur Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, autorisé à signer la présente convention par délibération du

- **La Ville de Lunel**, représentée par Monsieur le Maire, autorisé à signer la présente convention par.....

- **La commune de Lunel-Viel**, représentée par Monsieur le Maire, autorisé à signer la présente convention par.....

- **La commune de Montaud**, représentée par Monsieur le Maire, autorisé à signer la présente convention par.....

- **La commune de Sussargues**, représentée par Madame la Maire, autorisée à signer la présente convention par.....



<p>Pour l'Etat, Le Préfet de l'Hérault</p> <p>Hugues MOUTOUH</p>	<p>Pour la Région Occitanie, La Présidente</p> <p>Carole DELGA</p>
<p>Pour le Département de l'Hérault, Le Président</p> <p>Kléber MESQUIDA</p>	<p>Pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Le Directeur Général</p> <p>Laurent ROY</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or La Présidente</p> <p>Patricia MOULLIN-TRAFFORT</p>	



<p>Pour la Ville de Lunel</p> <p>Le Maire</p> <p>Pierre SOUJOL</p>	<p>Pour la commune de Lunel-Viel</p> <p>Le Maire</p> <p>Fabrice FENOY</p>
<p>Pour la commune de Montaud</p> <p>Le Maire</p> <p>Joël RAYMOND</p>	<p>Pour la commune de Sussargues</p> <p>La Maire</p> <p>Eliane LLORET</p>

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE



ANNEXES



Liste des actions inscrites dans le Contrat

Code Action	Code Opération	Maitre ouvrage	Intitulé opération	Année de lancement	Montant prévu au contrat grand cycle	AE RMC (%)	CD 34* (%)	Région (%)
A11	A111	Symbo (Gemapi CCPL)	Mise en œuvre de travaux de renaturation du Dardaillon à Lunel-Viel (actions DARE3A et 3B de l'étude préalable)	2023	200 000 €	50%	10%	20%
A11	A112	Symbo	Evaluation des effets des travaux de restauration et de renaturation effectués sur les cours d'eau dans le cadre du Contrat 2015-2019	2024	60 000 €	50%		20%
A12	A121	MMM	Etude préalable à des travaux de reconnexion au lit majeur tels que préconisés par l'étude Cadoule Bérange et plan de gestion de ces espaces (secteurs 15 & 17 PDGSZH)	2023	50 000 €	50%	10%	20%
A12	A122	POA	Maitrise d'œuvre pour la réalisation des actions préconisées par l'étude sur les zones humides l'aval du Bérange jusqu'à se connecter à l'aval de la Viredonne ("trame turquoise")	2024	50 000 €		20%	20%
A13	A131	CCGPSL	Etude de faisabilité pour la restauration de ZH sur la haute vallée de la Cadoule	2023	20 000 €	50%	10%	20%
A13	A132	MMM	Etude de faisabilité pour la restauration de zone humide et de continuité latérale en rive gauche de la Cadoule (PDGSZH : secteur 28)	2023-2024	30 000 €	50%	10%	20%
A13	A133	POA	Etude de faisabilité pour la renaturation de la masse d'eau avec reconnexion au lit majeur incluant la suppression de merlons sur la Cadoule	2024	50 000 €	50%	10%	20%
A14	A141	MMM	Maîtrise du foncier sur le secteur 34 du PGSZH (moyenne vallée du Salaison)	2024	80 000 €	0%	20%	20%
A14	A142	MMM	Etude préalable à l'aménagement pour la renaturation des berges du Salaison (sur le secteur 34 du PDGSZH, moyenne vallée du Salaison)	2024	40 000 €	50%	10%	20%



A14	A143	POA	Restauration de la ripisylve à l'aval du Salaison (génie végétal) : MOE et travaux	2024	300 000 €		20%	20%
A21	A211	Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : fréquence pluriannuelle	2022	86 000 €	30%	20%	
A21	A212	Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : entretien annuel	2022	40 000 €	0%	20%	
A21	A213	Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : fréquence pluriannuelle	2023	70 000 €	30%	20%	
A21	A214	Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : entretien annuel	2023	40 000 €	0%	20%	
A21	A215	Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : fréquence pluriannuelle	2024	70 000 €	30%	20%	
A21	A216	Symbo	Mise en œuvre des PDG de tous les cours d'eau : entretien annuel	2024	40 000 €	0%	20%	
A22	A221	MMM	Entretien de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M : périodicités pluriannuelles	2022	100 000 €	30%	20%	20%
A22	A222	MMM	Entretien annualisé de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M	2022	- €	0%	20%	0%
A22	A223	MMM	Entretien de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M : périodicités pluriannuelles	2023	120 000 €	30%	20%	20%



A22	A224	MMM	Entretien annualisé de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M	2023	- €	0%	20%	0%
A22	A225	MMM	Entretien de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M : périodicités pluriannuelles	2024	10 000 €	30%	20%	20%
A22	A226	MMM	Entretien annualisé de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M	2024	10 000 €	0%	20%	0%
A23	A231	CCGPSL	Entretien de la ripisylve du Salaison sur Assas et Teyran et de la Cadoule sur Guzargues et Teyran	2023	32 000 €	30%	20%	0%
B11	B111	Symbo	Animation territoriale à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en oeuvre du PGSZH du Bassin de l'Or (pour mémoire, voir D22)	2022	- €			
B11	B112	Symbo	Accompagnement à l'animation du PGSZH sur les volets de maîtrise foncière et d'amélioration des connaissances (actions AT01 et AT07)	2022 ou 2023	50 000 €	50%		0%
B12	B121	Symbo (Gemapi CCPL)	Maitrise d'œuvre pour la reconquête de la zh du Christoulet (mise en œuvre du pdg zh st nazaire)÷	2023	100 000 €	50%	10%	20%
B12	B122	Symbo (Gemapi CCPL)	Etude préalable (PRO) à l'amélioration de la connectivité latérale des Dardaillons en amont immédiat de la confluence à Saint-Just (tronçon DARO 1A)	2022 ou 2023	50 000 €	50%	10%	20%
B12	B123	POA	Maitrise d'œuvre et travaux de renaturation de la masse d'eau et de reconquête d'une connectivité latérale en rive gauche de la Viredonne (Lansargues) ; MOA POA	2023	220 000 €		20%	20%
B12	B124	Symbo (Gemapi CCPL)	Etude préalable à la restauration de zone(s) humide(s) sur Entre-Vignes à Vérargues en connexion avec le Dardaillon (secteur 02 du PDGSZH)	2024	40 000 €	50%	10%	20%



B13	B131	MMM	Acquisition foncière de la zone humide à la source de la Viredonne (PDGSZH secteur 10)	2023	170 000 €	70%	10%	
B13	B132	MMM	Elaboration d'une étude préalable à la restauration et à la gestion de la zone humide de la source de la Viredonne (PDGSZH secteur 10)	2024	40 000 €	50%	10%	20%
B13	B133	CCGPSL	Mise en œuvre d'une sélection de petits travaux prioritaires pour la restauration hydraulique et écologique sur le lieu-dit « Source du Salaison » (secteur 32)	2024	25 000 €	50%	10%	20%
B14	B141	MMM	Elaboration d'un plan de gestion sur le Nègues-Cats (secteur 42 du PGSZH) et sur l'étang des Salins (secteur 43)	2023	40 000 €	50%	10%	20%
B14	B142	MMM	Elaboration du plan de gestion de la zone humide du Marais de l'Estanel (secteur 45 du PGSZH, connecté au Nègues-Cats)	2024	30 000 €	50%	10%	20%
B14	B143	MMM	Réalisation de travaux prioritaires de restauration de la zone humide du Marais de l'Estanel (secteur 45 du PGSZH, connecté au Nègues-Cats)	2024	120 000 €	50%	10%	20%
B15	B151	MMM	Elaborer un plan de gestion sur le complexe bocager - prairies alluviales de la moyenne vallée du Bérange				20%	20%
B15	B152	MMM => MOA 3M (sauf si communale)	Plan de gestion avec un volet de sensibilisation des collégiens sur les anciennes carrières de Castries (PGSZH secteur 24)	2023-2024	20 000 €	50%	10%	20%
B21	B211	POA	Elaborer un schéma directeur des zones humides et des espaces naturels de POA : prestation de finalisation focalisée sur la pertinence et la gestion des ouvrages de gestion de l'eau sur le moyen terme	2022	40 000 €	50%	10%	20%
B21	B212	POA	Mise en oeuvre du plan de gestion du marais de Plagnol	2023	50 000 €	50%	10%	20%



B21	B213	POA	Mise en œuvre du plan de gestion du marais de Bentezac	2023	70 000 €		20%	20%
B21	B214	POA	Elaboration d'un plan de gestion de Candillargues étendu au marais communal de Cros Martin	2024	40 000 €	50%	10%	20%
B21	B215	POA, CDL	Réactualisation du plan de gestion de Tartuguières - CELRL Lansargues	2024	45 000 €	50%	10%	20%
B21	B216	POA	Mise en œuvre du plan de gestion de l'étang du Maire	2023	40 000 €		20%	20%
B21	B217	POA	Réhabilitation des ouvrages en aval du Bérange, de la Cadoule et du Canal de l'Or pour la gestion des zones humides bordant la lagune (MOE+travaux)	2023	200 000 €		20%	20%
B22	B221	Symbo (Gemapi CCPL)	Elaboration d'un plan de gestion pour les marais des Rajols	2022	70 000 €	50%	10%	20%
B22	B222	POA, CDL	Actualisation du plan de gestion du Petit Travers/Lido de l'Or	2023	30 000 €		20	20%
C11	C111	Symbo (Gemapi CCPL)	Elaboration d'un plan de gestion du Canal de Lunel en faveur d'une réduction des apports vers l'étang de l'Or	2024	70 000 €	50%	20%	0%
C11	C112	Symbo	Diagnostic des transferts des parcelles vers le réseau hydrographique via les fossés et préconisations pour leur réduction	2024	50 000 €	50%		
C11	C113	POA	Accompagnement technique pour le développement de l'agriculture bio et le pilotage des intrants agricoles pour réduire les lessivages azotés	2022	90 000 €		0%	



C11	C114	POA	Etude pour le développement de filières Bas Niveaux d'Impacts avec une priorité forte sur l'AAC	2024	125 000 €	0%	0%	
C12	C121	Symbo	Suivi des stocks sédimentaires d'azote et de phosphore pour estimer l'évolution de l'eutrophisation de l'étang de l'Or	2023	30 000 €	50%		0%
C12	C122	Symbo	Poursuivre les relevés des paramètres physico-chimiques mensuels de l'étang de l'Or (chroniques Filmed, pour mémoire)	2022	- €	0%		0%
C12	C123	Symbo	Appui scientifique de l'Ifremer pour intégrer ces suivis aux conclusions de l'étude lagune (expertise et interprétations)	2023	10 000 €	50%		
C13	C131	Symbo	Appui scientifique de l'Ifremer pour les suites à donner à l'étude lagune (expertises, aide à la décision)	2023	20 000 €	50%		0%
C13	C132	Symbo	Elaboration du plan d'actions concerté dans le cadre de l'animation territoriale dédiée (pour mémoire Symbo, voir fiche D23)	2022	- €			
C21	C211	MMM	Elaboration d'une stratégie globale de désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales des réseaux urbains (Territoires Cadoule-Bérange, et Littoral à Pérols)	2023	100 000 €	50%	0%	0%
C21	C212	POA	Etude de sectorisation pour l'infiltration des eaux pluviales et leur déconnexion des réseaux urbains	2022	100 000 €	50%	0%	0%
C22	C221	MMM	Mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation : Désimperméabilisation parking Vendargues - 180 m2 étude et travaux	2023	20 000€	50%	0%	0%
C22	C222	POA	Etude préalable et travaux de désimperméabilisation sur des placettes sur La Grande Motte	2023	270 000 €	50%	0%	0%

C22	C223	POA	Installation de systèmes de récupération des macro déchets aux exutoires de rejets urbains vers les masses d'eau	2023	20 000 €	50%	20%	0%
C23	C224	MMM	Désimperméabilisation aire de jeux Saint genies des Mourgues - 150 m2 etude et travaux	2023	60 000 €	50%	0%	
C24	C225	MMM	Désimperméabilisation voie publique piétonne MONTAUD - 250 m2 etude et travaux	2023	60 000 €	50%	0%	
C25	C226	MMM	Désimperméabilisation parking Sussargues - 725 m2 etude et travaux	2023	125 000 €	50%	0%	
C26	C227	MMM	Désimperméabilisation parking CASTRIES - 1400 m2 etude et travaux	2023	165 000 €	50%	0%	
C23	C231	Lunel	Mise en œuvre de la tranche 2 des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Lunel	2023	540 000 €	70%	0%	0%
C23	C232	Vendargues	Mise en œuvre des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Vendargues				0%	0%
C23	C233	Sussargues	Mise en œuvre des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Sussargues	2022	200 000 €	70%	0%	0%
C23	C234	Baillargues	Mise en œuvre de travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Baillargues				0%	0%
C23	C235	Lunel-Viel	Etude préalable à des travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Lunel-Viel	2022	20 000 €	70%	0%	0%



C23	C236	Montaud	Mise en œuvre des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Montaud	2024	125 000 €	70%		
C31	C311	Symbo	Etude de synthèse de l'état des ressources en eau disponibles pour subvenir aux usages du Bassin de l'Or et perspectives	2023	80 000 €	50%		20%
C31	C312	POA	Développement du réseau de piézomètres pour le suivi de la progression du biseau avec le changement climatique	2024	35 000 €	50%	20%	0%
C32	C321	POA	Stratégie de réutilisation des eaux usées traitées produites sur l'Agglomération : usages, volumes, faisabilité	2023	60 000 €	50%	0%	30%
C32	C322	Symbo	Suivi des projets de REUT sur le Bassin de l'Or dans le cadre d'une animation sur les rejets et ruissellements urbains (Symbo pour mémoire, fiche D23)	2023	- €			
C33	C331	POA	Etude hydrogéologique prospective dans les calcaires sous Villafranchien en vue de réduire la dépendance au Rhône	2022 ou 2023 ?	180 000 €	50%		20%
D11	D111	Symbo	Communication et sensibilisation Grand Public sur le Contrat	2023	30 000 €	70%		10%
D11	D112	Symbo	Communication et sensibilisation aux fonctions des zones humides : actions AT02 et AT08 du PGSZH	2022	20 000 €	70%		10%
D11	D113	MMM	Communiquer sur l'action publique environnementale portée par 3M inscrite dans ce Contrat grand cycle et préparer un futur programme de sensibilisation plus ambitieux (pour mémoire)	2023	- €		0%	0%
D11	D114	Symbo	Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2022-2023	2022	15 000 €	70%		10%



D11	D115	Symbo	Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2023-2024	2023	15 000 €	70%		10%
D11	D116	Symbo	Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2024-2025	2024	15 000 €	70%		10%
D11	D117	POA	Sensibilisation du grand public (y compris professionnels) aux tensions sur les ressources en eau brutes et potables	2024	12 000 €	70%	0%	0%
D11	D118	CCGPSL	Valorisation des engagements environnementaux sur le secteur du Gourg de la Lecque : communication sur la protection de la richesse de cet écosystème	2024	10 000 €	70%	0%	0%
D21	D211	Symbo	Animation territoriale pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu	2022	70 000 €	50%		20%
D21	D212	Symbo	Animation territoriale pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu	2023	70 000 €	50%		20%
D21	D213	Symbo	Animation territoriale pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu	2024	70 000 €	50%		20%
D22	D221	Symbo	Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or	2022	75 000 €	50%		30%
D22	D222	Symbo	Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or	2023	75 000 €	50%		30%
D22	D223	Symbo	Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or	2024	75 000 €	50%		30%



D23	D231	Symbo	Animation pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances	2022	32 500 €	50%		0%
D23	D232	Symbo	Animation pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances	2023	32 500 €	50%		0%
D23	D233	Symbo	Animation pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances	2024	32 500 €	50%		0%
D24	D241	Symbo	Animation territoriale pour l'émergence d'une CLE et d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : concertation, dossier de candidature	2022	27 000 €	50%		20%
D24	D242	Symbo	Animation territoriale pour l'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : CLE, productions techniques	2023	74 000 €	50%		20%
D24	D243	Symbo	Animation territoriale pour l'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : CLE, productions techniques	2024	74 000 €	50%		20%
D24	D244	Symbo	Assistance à l'élaboration du SAGE du Bassin de l'Or	2023	80 000 €	50%		20%



Délibération du Sympo pour l'engagement de l'élaboration d'un Contrat Grand Cycle



REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de l'Hérault

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
 Reçu en préfecture le 10/12/2021
 Affiché le
 ID : 034-253401830-20211208-25_12_2021-DE

Délibération n° 25-12-21

Nombre de Membres	
En exercice :	25
Présents :	16
Pouvoirs :	4
Votants :	20
Absent :	5

Nombre de Voix	
Voix :	27
Pour :	
Contre :	0
Bulletin blanc :	0
Abstention :	0

Objet : Suites à donner au Contrat du Bassin de l'Or.

**Extrait du registre des délibérations du
 Syndicat Mixte du Bassin de l'Or**

Séance du 8 Décembre 2021

Le huit décembre deux mille vingt et un à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni à Saint-Nazaire-de-Pézan, salle Dussol, sous la Présidence de Patricia MOULLIN-TRAFFORT.

La Présidente procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément aux statuts du Symbo qui prennent en compte les procurations. La séance est ouverte à 17 h 30.

MEMBRES PRESENTS

Conseil Départemental de l'Hérault
Mme Patricia MOULLIN-TRAFFORT Mme Jacqueline MARKOVIC M. Yvon PELLET
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
M. Gérard GRABIEL M. Bernard GANIBENC M. Fabrice PECQUEUR M. René CHALOT
Communauté de Communes du Pays de Lunel
M. Florian TEMPIER M. Christophe CALVET (suppléant, remplace M. Hervé DIEULEFES) M. Jean-Michel ROUX M. Michel CRECHET M. Jean-Jacques ESTEBAN Mme Marie PELLET LAPORTE (suppléant, remplace M. Fabrice FENOY)
Montpellier Méditerranée Métropole
Mme Véronique NEGRET Mme Jackie GALABRUN BOULBES M. Joël RAYMOND (suppléant, remplace M. Jean-Luc MEISSONNIER)

MEMBRE AYANT DONNE PROCURATION

Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
M. Christian JEANJEAN (procuration à M. Bernard GANIBENC)
Montpellier Méditerranée Métropole
M. Bruno PATERNOT (procuration à Mme Véronique NEGRET) Mme Isabelle TOUZARD (procuration à Mme Véronique NEGRET)
Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
M. Jean-Claude ARMAND (procuration à M. René CHALOT)



Délibération n° 25-12-21

Le Symbo et les acteurs locaux de ce territoire, se sont engagés en 2015 dans une démarche de Contrat du bassin versant de l'étang de l'Or, parvenu à son terme le 31 décembre 2019, après 5 années de mise en œuvre d'actions. L'année 2020 a été consacrée à son bilan pour en retirer les principaux enseignements et se projeter vers l'avenir de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire.

L'année 2021 a été consacrée à son évaluation et au partage des réflexions prospectives pour la suite à donner à cette démarche.

Il ressort du travail confié au bureau d'études et de la concertation de l'année écoulée, que les enjeux et les acteurs du territoire justifient la poursuite d'une dynamique d'actions de gestion de l'eau sur le Bassin de l'Or, au travers d'un nouveau Contrat signé avec l'Agence de l'Eau et les autres partenaires financiers du Symbo. Il en ressort également qu'il devient nécessaire de porter une réflexion approfondie sur ce que pourrait contenir un futur SAGE sur ce bassin versant.

L'étude a permis de définir les étapes de concertation et de validation locales et institutionnelles ainsi que les échéances et contraintes calendaires à prendre en compte. Ce travail aboutit à une feuille de route pour le Symbo à l'échelle de la décennie 2020-2030. Cette feuille de route propose que le Symbo porte un Contrat "restreint au grand cycle" dès que possible ; en parallèle, le Symbo élaborerait un Contrat complet et créerait les conditions administratives permettant aux élus et acteurs du territoire de réfléchir à la pertinence et aux contours d'un futur SAGE.

Cette feuille de route propose donc une continuité de mise en œuvre d'actions planifiées et cofinancées au travers de deux Contrats successifs (un Contrat "restreint au grand cycle" sur 2022-2024, puis un Contrat du Bassin de l'Or dès 2025). D'autre part, elle propose de solliciter l'Etat pour une candidature à l'émergence d'un SAGE courant 2022, avec l'objectif de créer une Commission Locale de l'Eau (CLE), l'instance légitime pour débattre et décider de l'élaboration d'un diagnostic des enjeux, puis d'une stratégie politique, puis par la suite de la rédaction des documents cœurs d'un futur SAGE.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

DECIDENT de l'élaboration d'un nouveau Contrat, sous une forme "restreinte au grand cycle" (maîtrises d'ouvrage limitées au Symbo et EPCI Gemapiens) animé par le Symbo, pour une mise en œuvre dès que possible, **PRENNENT ACTE** des délais administratifs incompressibles pour engager un Contrat de milieu complet, impossible à déclencher à court terme, et à préparer à un horizon post 2025, **VALIDENT** le principe de partager cette feuille de route avec un Comité du Bassin de l'Or à tenir début 2022, pour prise en compte de l'avis de cette instance avant délibération du Symbo en février 2022.

Fait à Lunel, le 8 décembre 2021

La Présidente,
**SYNDICAT MIXTE
 du BASSIN de L'OR**
 130, chemin de Merles
 34400 LUNEL
 Patricia **MOULLIN-TRAFFORT**

La Présidente,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Validation du Comité du Bassin de l'Or (26/04/2022)

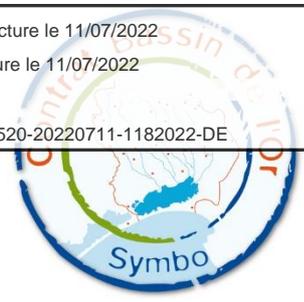
*Avis des participants au Comité du Bassin de l'Or du 26/04/2022 :
insertion du compte-rendu de la réunion après sa validation*

Délibérations approuvant le Contrat (Symbo, EPCI)

Insérer les délibérations une fois prises aux mois de mai et juin.

Tome 2 : Programme d'actions complet

Cf. rapport annexé ci-après



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

CONTRAT GRAND CYCLE DU BASSIN DE L'OR 2022-2024

TOME 2 Programme d'Actions

PARTENAIRES COSIGNATAIRES DU CONTRAT



Version 5 du 13 mai 2022

Volet	A	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques des	Affiché le	d'eau du Bassin de l'Or
Objectif	1	Restaurer les milieux aquatiques sur les secteurs altérés des	ID :	034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	1	Restauration de tronçons sur la Viredonne et les Dardaillons		

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action A11

Type d'action	Etudes et travaux	PDM 2022-2027	Cycle 2 (MIA0202)			
Masse(s) d'eau	Viredonne, ruisseau Dardaillon ouest, Dardaillon					
Maître d'ouvrage	CCPL					

Contexte et justification de l'action¹

La Viredonne est classée en état écologique mauvais et les Dardaillons en états médiocres dans l'état des lieux 2019 des masses d'eau superficielles, établi sur les années précédentes et ne pouvant donc pas prendre en compte les effets éventuels des travaux d'envergure engagés par le SIATEO dans le Contrat 2015-2019 ; ces travaux visaient à répondre à l'altération de la morphologie et le PDM 2022-2027 reconnaît leur bien-fondé en indiquant cet enjeu comme traité durant le "cycle 2". Au total, ce sont 28 sites de travaux qui ont pu être menés à bien, cumulant jusqu'à 10 km linéaires ayant bénéficié d'une intervention plus ou moins ambitieuse selon la pertinence et la faisabilité technique et foncière. Toutefois, certaines tranches de travaux n'ont pas pu aller à leur terme lors des opérations du Contrat 2015-2019, essentiellement par manque d'opportunités foncières, comme c'est le cas sur DARE3A et 3B, à Lunel-Viel. Ce tronçon n'a donc pas pu faire partie des sites restaurés.

A la suite de ces projets de restauration des cours d'eau, une étude d'évaluation post-travaux a été lancée par le Symbo : des suivis ont été réalisés sur certaines sites restaurés et sur des sites témoins, sur les années 2019, 2020 et 2021. Les conclusions définitives de l'étude sont attendues en fin de semestre 2022. D'ores-et-déjà, le comité de pilotage de mars 2022 a mis en évidence le peu de recul sur ces travaux, dont les effets ne peuvent pas être observés à si court terme. Des observations simplifiées seraient pertinentes à une fréquence annuelle, tandis que des évaluations par des suivis plus poussés seraient à privilégier sur des pas de temps plus espacés.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Parmi les opérations de restauration morphologiques portées par le SIATEO dans le cadre du Contrat 2015-2019, une tranche optionnelle n'avait pas pu être déclenchée faute de disponibilité du foncier. Cette disponibilité étant en passe d'être résolue via un conventionnement entre le propriétaire et la collectivité, ces travaux prévus antérieurement peuvent être réalisés sur ce Contrat 2022-2024 ; ils portent sur les tronçons DARE3A et 3B à Lunel-Viel et permettront d'allonger le linéaire restauré.

Enfin, sur l'évaluation des effets des renaturations engagées dans le Contrat 2015-2019, engager en 2024 une nouvelle opération de suivis à préciser sur la base du retour d'expériences des précédents suivis.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Etude préalable puis à la maîtrise d'œuvre pour restaurer la Viredonne et Dardaillons (Symbo puis Siateo, Egis 2012-2016)
Plan de gestion de la Viredonne et Dardaillons ; Suivis post travaux

Budget prévisionnel de l'action	260 000 €	dont aide publique	202 000 €
--	-----------	---------------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	A111	Symbo (Gemapi CCPL)	2023	200 000,00 €	20%	50%	10%	20%		160 000 €
Opération 2	A112	Symbo	2024	60 000,00 €	30%	50%	0%	20%		42 000 €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

A111 : éligibilité sous réserve de la validation du scénario de restauration par l'agence de l'eau, fonction des gains attendus sur le fonctionnement des milieux aquatiques. L'aide ne sera décidée que si le foncier est maîtrisé et les autorisations réglementaires obtenues.

A112 : éligibilité au 11ème programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau. Le suivi post-travaux est éligible aux aides de la Région dans la limite de 5 années après la fin des travaux.

Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

Description complémentaire de l'opération n°1

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Mise en œuvre de travaux de renaturation du Dardaillon à Lunel-Viel (actions DARE3A et 3B de l'étude préalable) ; MOA CCPL

Opération préfléchée dans l'étude préalable Viredonne et Dardaillon (Symbo, 2011) puis dans la maîtrise d'oeuvre pour la restauration de tronçons (Siateo, 2016), qui n'a pas pu être concrétisée dans le cadre du marché de réalisation des travaux en raison de l'indisponibilité du foncier. Toutes les autorisations règlementaires ont donc déjà été obtenues dans ce cadre là ; les contenus techniques de ce projet sont strictement conservés. Début 2022, une convention foncière en cours de finalisation avec le propriétaire actuel, pour cessation à la Mairie de Lunel-Viel, collectivité moteur pour concrétiser ce projet.

Il s'agit donc de compléter les travaux antérieurs sur des tronçons qui n'avaient pas pu bénéficier de restauration lors de la phase principale des travaux.

Description complémentaire de l'opération n°2

Evaluation des effets des travaux de restauration et de renaturation effectués sur les cours d'eau dans le cadre du Contrat 2015-2019 ; MOA Symbo

Suivis avec un recul de quelques années après travaux ; à cibler sur des paramètres d'intérêt et complémentaires aux suivis et états des lieux réalisés par ailleurs pour la DCE.

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

Volet	A	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques des	Affiché le	d'eau du Bassin de l'Or
Objectif	1	Restaurer les milieux aquatiques sur les secteurs altérés des	ID :	034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	2	Restauration de tronçons du Bérage sur l'amont et l'extrême aval		

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action A12

Type d'action	Etudes et travaux	PDM 2022-2027	MIA0203				
Masse(s) d'eau	Bérage						
Maître d'ouvrage	MMM, POA						

Contexte et justification de l'action¹

Le Bérage est classé en état écologique médiocre dans l'état des lieux 2019 des masses d'eau superficielles notamment du fait d'une altération de la morphologie (SDAGE RM et PDM 2022-2027, mesure de "restauration de grande ampleur"). Le Symbo a engagé dans le Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019 des opérations pilotes de restauration d'autres cours d'eau ainsi qu'une étude préalable à la restauration de la Cadoule, du Bérage et de leurs affluents principaux ; cette étude est encore en cours en 2022. Il conviendra de tenir compte de ses résultats dans la mise en oeuvre de cette action. D'autres sites de restauration sont donc susceptibles d'émerger suite à l'étude préalable du Symbo : ces autres secteurs n'étant pas encore suffisamment bien identifiés, ils ne sont pas inscrits dans ce Contrat 2022-2024 et pourront soit faire l'objet de demandes de subvention isolées, soit être inscrits dans un Contrat post 2025.

Le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) délimite cinq secteurs (haute, moyenne et basse vallée du Bérage, marais, Valentibus) sur lesquels des altérations sont identifiées et des actions sont préconisées. Cette étude est validée en mars 2022. Par ailleurs, le Bérage dispose d'un plan de gestion (ripisylve, entretien général).

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

En l'absence du rendu définitif de l'étude préalable à la restauration de la Cadoule, du Bérage et de leurs principaux affluents portée par le Symbo, les opérations contenues dans cette fiche action reposent également sur le PGSZH et sur le volontarisme des maîtres d'ouvrage et les opportunités liées à des études passées ou en cours.

Le PGSZH indique que l'aval du secteur 14 (haute vallée) ainsi que l'aval du secteur 17 (Valentibus) comportent des dégradations qui contrastent avec le reste des linéaires : densité de ripisylve, merlons agricoles et problèmes de continuité latérale, en particulier au lieu-dit du Gourg Negres. Une étude préalable (jusqu'au stade PRO) à la restauration de ces secteurs est proposée en maîtrise d'ouvrage 3M sur ~2 kml du Bérage (dans le cadre de l'étude des prairies alluviales des EE, étude de scénarios de restauration de la continuité latérale au droit du Gourg Nègres) et ~1 kml du Valentibus, afin de renaturer les sites altérés et reconnecter l'ensemble au lit majeur (études hydrauliques préexistantes, étude restreinte à la renaturation).

Le secteur 19 du PGSZH fait déjà l'objet d'une étude "trame turquoise" par POA, sur les marais situés entre les exutoires du Bérage et de la Viredonne. Cette étude est financée par l'initiative biodiversité de l'Agence de l'eau. Elle se déroulera sur les années 2022 et 2023. Cette fiche prévoit la mise en oeuvre à partir de 2024 des travaux préconisés.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Opération 1 : PGSZH (secteurs 14 et 17), amont du Bérage + Valentibus

Opération 2 : PGSZH (secteur 19) & étude trame turquoise & ENS, linéaire le plus en aval connecté aux marais

Budget prévisionnel de l'action	100 000 €	dont aide publique	60 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	A121	MMM	2023	50 000,00 €	20%	50%	10%	20%		40 000 €
Opération 2	A122	POA	2024	50 000,00 €	60%	0%	20%	20%		20 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

A121 : éligibilité au 11ième programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau.

A122 : L'agence de l'eau ne pourra se positionner sur le financement des travaux qu'à l'issue de l'étude engagée et au regard du scénario de restauration retenu.

Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Description complémentaire de l'opération n°1

Etude préalable à des travaux de reconnexion au lit majeur tels que préconisés par l'étude Cadoule Bérange et plan de gestion de ces espaces (secteurs 15 & 17 PGSZH) ; MOA 3M

Priorité identifiée dans le PGSZH.

Secteurs 15 & 17 : Sussargues-Montaud (~ 2 kml) + Valentibus (1 kml). Etude(s) préalable(s) (jusqu'à PRO) pour renaturer l'amont des cours d'eau avec de la reconnexion au lit majeur (articuler avec les zones d'expansion des crues et les études hydrauliques 2022 déjà portées dans le cadre du PLUi) et élaborer un plan de gestion des prairies alluviales.

Vérifier avec 3M que cette opération inclut la restauration de la continuité latérale sur les Gourgs Nègres (suppr merlons en RD et les cannes) ; cf éléments Cad-Bér 31/03

Description complémentaire de l'opération n°2

Maitrise d'œuvre pour la réalisation des actions préconisées par l'étude sur les zones humides à l'aval du Bérange ("trame turquoise") ; MOA POA

L'étude de faisabilité pour le renforcement de la trame turquoise du Bérange a démarré fin 2019 (AERMC AAP Biodiversité 2019), et doit s'articuler avec les projets voisins (restauration de rivière et Tartuguière). Elle cible la faune et la flore en interaction double trame verte et bleue (trame turquoise), sur 7 entités de zones humides et de masses d'eau. Les opérations envisagées à l'issue de l'étude vise une meilleure connexion entre les cours d'eau et les zones humides attenantes conformément aux plans de gestion des zones humides des Marais de Candillargues et de Tartuguières et doivent permettre une amélioration du fonctionnement de ces zones humides. L'étude de faisabilité se déroulera en 2022 et 2023.

A partir de 2024, une première opération de maîtrise d'oeuvre pourra être enclenchée, pour un coût d'opération qui sera défini courant 2023, au terme de l'étude de faisabilité en cours. La maîtrise d'oeuvre est estimée elle à environ 50 000€ (première approche, à confirmer courant 2023).

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	A	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques des	Affiché le
Objectif	1	Restaurer les milieux aquatiques sur les secteurs altérés des	d'eau du Bassin de l'Or
Action	3	Restauration de tronçons de la Cadoule	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action A13

Type d'action	Etudes et travaux	PDM 2022-2027	MIA0203				
Masse(s) d'eau	Cadoule						
Maître d'ouvrage	CCGPSL, MMM, POA						

Contexte et justification de l'action¹

La Cadoule est classée en état écologique médiocre dans l'état des lieux 2019 des masses d'eau superficielles notamment du fait d'une altération de la morphologie (SDAGE RM et PDM 2022-2027, mesure de "restauration de grande ampleur"). Le Symbo a engagé dans le Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019 des opérations pilotes de restauration d'autres cours d'eau ainsi qu'une étude préalable à la restauration de la Cadoule, du Bérange et de leurs affluents principaux ; cette étude est encore en cours en 2022. Il conviendra de tenir compte de ses résultats dans la mise en oeuvre de cette action. D'autres sites de restauration sont donc susceptibles d'émerger suite à l'étude préalable du Symbo : ces autres secteurs n'étant pas encore suffisamment bien identifiés, ils ne sont pas inscrits dans ce Contrat 2022-2024 et pourront soit faire l'objet de demandes de subvention isolées, soit être inscrits dans un futur Contrat post 2025. L'Aigues-Vives sera ainsi ciblée ultérieurement. L'étude inclut des perspectives de connexions avec les marais périphériques de l'étang de l'Or, comme l'élaboration du plan de gestion de Plagnol (POA, en cours en 2022) ; voir également action B11. Le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) délimite quatre secteurs (haute, moyenne et basse vallée de la Cadoule, Aigues-Vives) sur lesquels des altérations sont identifiées et des actions sont préconisées. Cette étude est validée en mars 2022. Par ailleurs, la Cadoule dispose d'un plan de gestion (ripisylve, entretien général).

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

En l'absence du rendu définitif de l'étude préalable à la restauration de la Cadoule, du Bérange et de leurs principaux affluents portée par le Symbo, les opérations contenues dans cette fiche action reposent également sur le PGSZH et sur le volontarisme des maîtres d'ouvrage et les opportunités liées à des études passées ou en cours.

Sur la haute vallée, engager une étude préalable en 2023 pour optimiser les fonctionnalités des débits d'étiage, améliorer l'autoépuration et étudier l'opportunité de valorisation d'un ancien lagunage pour restaurer une connectivité latérale. Les travaux associés ne sont pas inscrits sur la période 2022-2024, mais à prévoir post 2025.

Sur la basse vallée, soumise à une forte pression urbaine et agricole, une étude préalable est inscrite sur le secteur entre la voie ferrée et l'autoroute, avec une opportunité foncière de renaturation en rive gauche sur une vaste parcelle. Une forte amélioration de la connectivité latérale est attendue via des travaux à prévoir post 2025.

Enfin, une opportunité de restauration est identifiée sur le secteur rectifié sur la basse plaine, jusqu'à l'étang via les marais : la suppression de merlons agricoles et une renaturation des berges et du lit sont réalisables dès 2024. Engager l'étude préalable en s'appuyant sur les conclusions de l'étude Cadoule-Bérange (Symbo, 2022). Travaux de mise en oeuvre à prévoir post 2025.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

PGSZH (secteurs 26, 27 et 28)
Etude préalable Cadoule-Bérange & affluents, en cours (2020-2022)

Budget prévisionnel de l'action	100 000 €	dont aide publique	80 000 €
--	-----------	---------------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	A131	CCGPSL	2023	20 000,00 €	20%	50%	10%	20%		16 000 €
Opération 2	A132	MMM	2023	30 000,00 €	20%	50%	10%	20%		24 000 €
Opération 3	A133	POA	2024	50 000,00 €	20%	50%	10%	20%		40 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

A131 /132 /133 : éligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau
Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Etude de faisabilité pour la restauration de ZH sur la haute vallée de la Cadoule

A la suite des résultats de l'étude préalable à la restauration de la Cadoule et du Bérage (Symbo, 2022), engager un étude pour concrétiser des travaux sur le secteur amont de la Cadoule

Description complémentaire de l'opération n°2

Etude de faisabilité pour la restauration de zone humide et de continuité latérale en rive gauche de la Cadoule (PGSZH : secteur 28)

Opportunité de reconquête de la qualité des milieux humides sur la moyenne vallée de la Cadoule en contexte périurbain (proche de la zone d'activités de Baillargues et du golf) : fort enjeu de continuité.

Etudes hydrauliques déjà disponibles.

Description complémentaire de l'opération n°3

Etude de faisabilité pour la renaturation de la masse d'eau avec reconnexion au lit majeur incluant la suppression de merlons sur la Cadoule (POA)

Etude de conception MOE pour reconstituer un lit moyen de la Cadoule avec un arasement des merlons agricoles.

L'étude préalable à la restauration de la Cadoule, du Bérage et de leurs affluents (Symbo-Artélia, 2022, non terminée lors de l'écriture de cette action ; préconisations est en cours) définit 4 niveaux d'interventions, dont l'arasement de merlons agricoles pour une reconnexion au lit moyen ou majeur lorsque cela est pertinent. La basse vallée de la Cadoule est concernée par ces merlons agricoles sur de grands linéaires, jusqu'aux marais périphériques de l'étang de l'Or. Un arasement de merlons sur cette zone convergerait avec les résultats de l'étude de définition du système d'endiguement portée par POA, et peut donc s'envisager sur des biefs limités de la Cadoule. Objectif de saisir l'opportunité d'intervenir à la bonne échelle sur un bief plus étendu que celui nécessaire pour l'arasement de merlons au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations. Une étude de conception (maitrise d'oeuvre) est nécessaire pour préciser l'opportunité d'y reconstituer un lit moyen avec sa trame turquoise (linéaires, détail des aménagements, chiffrages), dans la continuité de l'étude préalable à la restauration des rivières sur le sous-bassin versant Cadoule-Bérage (publication attendue fin 2022).

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	A	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques des	Affiché le
Objectif	1	Restaurer les milieux aquatiques sur les secteurs altérés des	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	4	Restauration de tronçons du Salaison	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action A14

Type d'action	Travaux	PDM 2022-2027	MIA0203				
Masse(s) d'eau	Salaison						
Maître d'ouvrage	MMM, POA						

Contexte et justification de l'action¹

Le Salaison est classé en état écologique moyen dans l'état des lieux 2019 des masses d'eau superficielles notamment du fait d'une altération de la morphologie (SDAGE RM et PDM 2022-2027, mesure de "restauration de grande ampleur"). Une telle opération de grande ampleur a été engagée dans le Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019 sur l'aval de la rivière. Les travaux ont pris fin en 2021 et ce secteur fait l'objet de suivis post-travaux dont le recul est toutefois insuffisant. Le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) délimite quatre secteurs (haute, moyenne et basse vallée du Salaison, Cassagnoles) qui met en évidence la dégradation progressive des berges depuis l'amont (à partir du Pont de la Mouline) et problématique en moyenne vallée avec l'identification du besoin de restauration, d'acquisition foncière ciblée et de protection des boisements existants. Le plan de gestion de ce cours d'eau (ripisylve, entretien général) classe la moyenne vallée en "artificialisation ponctuelle", relevant les localisations d'érosions importantes de berges, les recalibrages dysfonctionnels voire la présence d'espèces exotiques dans la ripisylve. La basse vallée est classée en artificialisation importante y compris à l'aval du secteur déjà restauré : ripisylve dense, mais discontinue et peu large, avec des berges très raides et érosives. Ce diagnostic est confirmé par les observations de terrain du Symbo début 2022. Ces éléments d'études permettent d'identifier les sites à améliorer en vue d'assurer le bon état de la masse d'eau.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

L'action inscrite dans ce Contrat à l'échelle de 2022-2024 cible deux secteurs présentant à la fois des opportunités de court terme et une pertinence issue du contexte présenté. Le secteur prioritaire est celui de la moyenne vallée du Salaison, très urbanisé et contraint, présentant des faciès dégradés, des désordres nombreux (déchets, rejets urbains) actuellement directement dans le lit mineur. Le secteur 34 du PGSZH présente des opportunités foncières sur les marges inondables de la Zone Industrielle du Salaison, acquisition envisagée pour 2024, un horizon confortable les propriétaires étant déjà connus de la Métropole, qui prévoit d'engager simultanément une étude préalable à la renaturation des berges concernées par ce foncier. Une phase de travaux est donc à prévoir post 2025. Le second secteur est l'extrême aval (tronçon SAL16), dans la continuité du secteur déjà restauré (tronçon SAL15), pour une restauration de la ripisylve.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Secteurs du PGSZH (Symbo, 2022) ; Tronçons du plan de gestion du Salaison (Symbo, 2015)
Etudes hydrauliques de 3M (actualisation prévue en 2022)

Budget prévisionnel de l'action	420 000 €		dont aide publique	184 000 €						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	A141	MMM	2024	80 000,00 €	60%	0%	20%	20%		32 000 €
Opération 2	A142	MMM	2024	40 000,00 €	20%	50%	10%	20%		32 000 €
Opération 3	A143	POA	2024	300 000,00 €	60%	0%	20%	20%		120 000 €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

A141 : l'agence de l'eau n'accompagne pas l'acquisition de réserves foncières en vue de la restauration des cours d'eau. L'action de maîtrise du foncier ne peut être financée que dans le cadre d'un projet de travaux de restauration. Pour les aides Région, il faudra justifier de l'opportunité foncière, des enjeux et déposer un dossier groupé avec l'étude préalable. Assiette éligible définie à partir de l'estimation effectuée par le service des domaines, SAFER, EPF ou équivalent.
A142 : éligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau.
A143: à ce stade l'agence de l'eau ne se positionne pas. L'éligibilité sera examinée au regard des objectifs de gains environnementaux visés.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Maîtrise du foncier sur le secteur 34 du PGSZH (moyenne vallée du Salaison)

Relations établies avec les deux propriétaires concernés sur la ZI. Prévoir une valorisation des terrains supérieure à la valeur agricole, même lorsque les zones cibles sont déjà non aménageables.

PGSZH : secteur 34

Cette maîtrise foncière cible l'achat d'une bande de recul pour le bon fonctionnement du cours d'eau

Description complémentaire de l'opération n°2

Etude préalable à l'aménagement pour la renaturation des berges du Salaison (sur le secteur 34 du PGSZH, moyenne vallée du Salaison) ; 3M

Description complémentaire de l'opération n°3

Maîtrise d'oeuvre et travaux et restauration de la ripisylve à l'aval du Salaison (génie végétal)

MOE + travaux de techniques végétales pour la restauration de la ripisylve (strates, densité, etc.).

Pas de travaux sur la morphologie du lit ("100 % ripisylve") : seules les berges et la végétation sont concernées.

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	A	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques des	Affiché le	d'eau du Bassin de l'Or
Objectif	2	Mettre en œuvre les plans de gestion définis sur les cours d'	ID :	034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	1	Mise en œuvre de l'entretien prévu dans la Déclaration d'Intérêt Général du Symbo		

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action A21

Type d'action	Travaux	PDM 2022-2027				
Masse(s) d'eau	Dardaillon, Dardaillon ouest, Viredonne, Berbian, Bérange, Cadoule, Aigues-Vives, Salaison					
Maître d'ouvrage	Symbo					

Contexte et justification de l'action¹

Bien que les plans de gestion soient établis à une échelle hydrographique cohérente, sur chacun des cours d'eau et de leurs affluents respectifs, les demandes de subventions correspondront aux contenus des Déclarations d'Intérêt Général (DIG), qui ont été réalisées selon un découpage administratif correspondant à la mise en oeuvre territoriale de la compétence GEMAPI. Les arrêtés préfectoraux de ces DIG ont été pris en octobre 2021, avec une validité de 5 ans renouvelables. Les conventions de passage nécessaires à leur exécution sont signées sur l'hiver et sur le printemps 2022 afin d'engager les travaux d'entretien à partir de l'été 2022. Le Symbo assure la réalisation effective de ces plans de gestion sur les territoires administratifs de deux de ses membres, la CCPL et POA, ce qui correspond aux Dardaillons, à l'essentiel de la Viredonne, et aux basses vallées du Bérange, de la Cadoule, du Salaison, ainsi que de petits affluents. Ces derniers font l'objet d'un plan de gestion dédié (Nègues-Cats, Jasse, Balaurie, Canal de Lunel, et d'autres affluents et tronçons secondaires). Ces interventions sont cadrées par des conventions spécifiques à cette compétence GEMAPI, signées entre le Symbo et les EPCI. La coordination entre les maîtres d'ouvrage à l'échelle hydrographique est assurée par le Symbo.

Le Symbo réalise ces interventions en fonction du contenu des plans de gestion reportés dans la DIG : la fréquence et la nature de l'entretien est ainsi variable d'un tronçon à l'autre. Elle est planifiée par sous-bassin, cours d'eau, linéaires ciblés, type d'intervention et fréquence.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Mettre en oeuvre les travaux de fréquence pluriannuelle programmés pour 2022 sur chacun les cours d'eau, avec une priorité sur les moyennes vallées de la Cadoule et du Salaison, ainsi que la Balaurie et l'amont du Dardaillon Est. L'entretien annuel courant 2022 est déjà planifié pour l'été, assez précisément défini au travers de conventions de passage envoyée durant l'hiver à la suite de l'approbation de la DIG. Sur les années 2023 et 2024, effectuer également les travaux d'entretien annuel de la ripisylve sur tous les cours d'eau objets de la DIG.

En 2023, réaliser les travaux de fréquence pluriannuelle des cours d'eau, en particulier l'amont de la Jasse (nord de BRL) et des tronçons des Dardaillons (Rivièrelette, moyenne vallée). En 2024, réaliser les travaux de fréquence pluriannuelle des cours d'eau, en particulier terminer les tronçons des Dardaillons non réalisés en 2022-23 et tronçons isolés sur les autres sous-bassin (Viredonne, Bérange, Benouïde).

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Budget prévisionnel de l'action	346 000 €	dont aide publique	137 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE*	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	A211	Symbo	2022	86 000,00 €	50%	30%	20%	0%		43 000 €
Opération 2	A212	Symbo	2022	40 000,00 €	80%	0%	20%	0%		8 000 €
Opération 3	A213	Symbo	2023	70 000,00 €	50%	30%	20%	0%		35 000 €
Opération 4	A214	Symbo	2023	40 000,00 €	80%	0%	20%	0%		8 000 €
Opération 5	A215	Symbo	2024	70 000,00 €	50%	30%	20%	0%		35 000 €
Opération 6	A216	Symbo	2024	40 000,00 €	80%	0%	20%	0%		8 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

* soumis à contreparties, cf article 6 de la convention cadre
 L'entretien annuel est non éligible au 11ieme programme de l'agence de l'eau.
 Seul le premier passage sur un tronçon de cours d'eau est éligible aux aides de la Région (tous plans de gestion confondus). L'assiette éligible sera donc à établir ultérieurement.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Travaux d'entretien 2022 de la ripisylve sur tronçons à périodicité pluriannuelle ; MOA Symbo

Tous les plans de gestion concernés comportent des tronçons sur lesquels l'entretien peut être réalisé tous les 4 ans ; certains tronçons ont des fréquences d'interventions qui ont été fixées à 2 ans.

Description complémentaire de l'opération n°2

Travaux d'entretien 2023 de la ripisylve sur tronçons à périodicité pluriannuelle ; MOA Symbo

Tous les plans de gestion concernés comportent des tronçons sur lesquels l'entretien peut être réalisé tous les 4 ans ; certains tronçons ont des fréquences d'interventions qui ont été fixées à 2 ans.

Description complémentaire de l'opération n°3

Travaux d'entretien 2023 de la ripisylve de fréquence annuelle ; MOA Symbo

Entretien annuel

Description complémentaire de l'opération n°4

Travaux d'entretien 2024 de la ripisylve sur tronçons à périodicité pluriannuelle ; MOA Symbo

Tous les plans de gestion concernés comportent des tronçons sur lesquels l'entretien peut être réalisé tous les 4 ans ; certains tronçons ont des fréquences d'interventions qui ont été fixées à 2 ans.

Description complémentaire de l'opération n°5

Travaux d'entretien 2024 de la ripisylve de fréquence annuelle ; MOA Symbo

Entretien annuel

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	A	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques des	Affiché le	d'eau du Bassin de l'Or
Objectif	2	Mettre en œuvre les plans de gestion définis sur les cours d'	ID :	034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	2	Mise en œuvre de l'entretien prévu dans la Déclaration d'Intérêt Général de la Métropole		

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action A22

Type d'action	Travaux	PDM 2022-2027				
Masse(s) d'eau	Dardaillon ouest, Viredonne, Berbian, Bérange, Cadoule, Aigues-Vives, Salaison					
Maître d'ouvrage	MMM					

Contexte et justification de l'action¹

Bien que les plans de gestion soient établis à une échelle hydrographique cohérente, sur chacun des cours d'eau et de leurs affluents respectifs, les demandes de subventions correspondront aux contenus des Déclarations d'Intérêt Général (DIG), qui ont été réalisées selon un découpage administratif correspondant à la mise en oeuvre territoriale de la compétence GEMAPI. Les arrêtés préfectoraux de ces DIG ont été pris en octobre 2021, avec une validité de 5 ans renouvelables. Les conventions de passage nécessaires à leur exécution sont signées sur l'hiver et sur le printemps 2022 afin d'engager les travaux d'entretien à partir de l'été 2022.

La Métropole de Montpellier assure la réalisation effective de ces plans de gestion sur son périmètre administratif, qui recoupe les cours d'eau et plans de gestion suivants : une portion du Dardaillon ouest, l'amont de la Viredonne, la haute et moyenne vallée du Bérange, aux moyennes vallées de la Cadoule et du Salaison, ainsi que leurs petits affluents et le Nègues-Cats. Ces derniers font l'objet d'un plan de gestion dédié (Nègues-Cats, Balaurie, et d'autres affluents et tronçons secondaires). Une assistance à maîtrise d'ouvrage du Symbo est définie par une convention spécifique à cette compétence GEMAPI, signée entre le Symbo et 3M. La coordination à l'échelle hydrographique et une assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le Symbo. La Métropole réalise ces interventions en fonction du contenu des plans de gestion reportés dans la DIG : la fréquence et la nature de l'entretien est ainsi variable d'un tronçon à l'autre. Elle est planifiée par sous-bassin, cours d'eau, linéaires ciblés, type d'intervention, fréquence et parfois un niveau de difficulté.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Mettre en oeuvre les travaux de fréquence pluriannuelle programmés pour 2022 sur chacun les cours d'eau ; la quasi totalité des parcelles étant en propriété privée et la DIG étant dans sa première année de mise en oeuvre, les entretiens prévus en 2022 et en 2023 constitueront des premiers passages incluant de la restauration de ripisylve. A partir de 2024 et ultérieurement, l'entretien sera réalisé avec les fréquences identifiées dans les plans de gestion : fréquences annuelles pour certains tronçons (à moyen terme, estimé entre 40 et 50 k€/an), et périodicités pluriannuelles (2 ou 4 ans selon les tronçons) voire parfois en "Non Intervention Contrôlée" pour le reste du linéaire de cours d'eau. En 2023, poursuivre et terminer les premiers passages sur l'ensemble des linéaires de la DIG via les conventions avec les propriétaires riverains. En 2024, démarrer les travaux d'entretien annuel de la ripisylve sur tous les cours d'eau objets de la DIG.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Lissage annuel revu et corrigé à 80 k€, inégalement réparti : effort de démarrage car premiers passages

Budget prévisionnel de l'action	240 000 €	dont aide publique	163 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE*	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	A221	MMM	2022	100 000,00 €	30%	30%	20%	20%		70 000 €
Opération 2	A222	MMM	2022	- €		0%	20%	0%		- €
Opération 3	A223	MMM	2023	120 000,00 €	30%	30%	20%	20%		84 000 €
Opération 4	A224	MMM	2023	- €		0%	20%	0%		- €
Opération 5	A225	MMM	2024	10 000,00 €	30%	30%	20%	20%		7 000 €
Opération 6	A226	MMM	2024	10 000,00 €	80%	0%	20%	0%		2 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

* soumis à contreparties, cf article 6 de la convention cadre
L'entretien annuel est non éligible au 11ieme programme de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau n'attribue pas d'aide si le montant de l'opération est inférieur à 10 000 €. Seul le premier passage sur un tronçon est éligible aux aides de la Région. Il sera nécessaire de grouper la demande de subvention pour les 3 ans.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

Description complémentaire de l'opération n°1

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Entretien 2022 de la ripisylve sur les masses d'eau et leurs affluents sur 3M : périodicité pluriannuelles

Tous les plans de gestion concernés comportent des tronçons sur lesquels l'entretien peut être réalisé tous les 4 ans ; certains tronçons ont des fréquences d'interventions qui ont été fixées à 2 ans.

Premiers passages sur les parcelles privées qui auront pu être conventionnées dès cette année et dans la limite des capacités techniques.

Description complémentaire de l'opération n°2

Travaux d'entretien 2022 de la ripisylve de fréquence annuelle ; MOA MMM

Sans objet car démarrage de la mise en oeuvre de la DIG

Description complémentaire de l'opération n°3

Travaux d'entretien 2023 de la ripisylve sur tronçons à périodicité pluriannuelle ; MOA MMM

Tous les plans de gestion concernés comportent des tronçons sur lesquels l'entretien peut être réalisé tous les 4 ans ; certains tronçons ont des fréquences d'interventions qui ont été fixées à 2 ans.

Premiers passages sur toutes les autres parcelles privées qui n'auront pas été entretenues sur l'année 2022.

Description complémentaire de l'opération n°4

Travaux d'entretien 2023 de la ripisylve de fréquence annuelle ; MOA MMM

Sans objet car démarrage de la mise en oeuvre de la DIG

Description complémentaire de l'opération n°5

Travaux d'entretien 2024 de la ripisylve sur tronçons à périodicité pluriannuelle ; MOA MMM

Tous les plans de gestion concernés comportent des tronçons sur lesquels l'entretien peut être réalisé tous les 4 ans ; certains tronçons ont des fréquences d'interventions qui ont été fixées à 2 ans.

Prévision 3M : intervenir sur les secteurs "NIC" sur lesquels des besoins auront été identifiés au cours des 3 ans du Contrat

Description complémentaire de l'opération n°6

Travaux d'entretien 2024 de la ripisylve de fréquence annuelle ; MOA MMM

Entretien annuel

A partir de 2024, mise en oeuvre des plans de gestion tel que prévu dans la DIG ; l'entretien courant annuel est évalué comme moins conséquent sur cette année du fait des premiers passages planifiés sur 2022 et 2023 (évaluation restant à confirmer au regard des travaux qui seront effectivement réalisés : cette enveloppe d'entretien courant 2024 pouvant être revue à la hausse, jusqu'à 50 k€ selon l'estimation haute prévue dans le plan de gestion).

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	A	Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques des	Affiché le	d'eau du Bassin de l'Or:
Objectif	2	Mettre en œuvre les plans de gestion définis sur les cours d'	ID :	034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	3	Mise en œuvre de l'entretien prévu dans la Déclaration d'Intérêt Général de la CCGPSL		

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action A23

Type d'action	Travaux	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	Cadoule, Salaison						
Maître d'ouvrage	CCGPSL, Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

Bien que les plans de gestion soient établis à une échelle hydrographique cohérente, sur chacun des cours d'eau et de leurs affluents respectifs, les demandes de subventions correspondront aux contenus des Déclarations d'Intérêt Général (DIG), qui ont été réalisées selon un découpage administratif correspondant à la mise en oeuvre territoriale de la compétence GEMAPI. Les arrêtés préfectoraux de ces DIG ont été pris en octobre 2021, avec une validité de 5 ans renouvelables. Les conventions de passage nécessaires à leur exécution sont signées sur l'hiver et sur le printemps 2022 afin d'engager les travaux d'entretien à partir de l'été 2022.

Le Grand Pic Saint-Loup assure la réalisation effective de ces plans de gestion sur son périmètre administratif, qui recoupe les cours d'eau et plans de gestion de la Cadoule et du Salaison, ainsi que de leurs affluents.

Ces deux plans de gestion ne prévoient aucun entretien annualisé sur les secteurs concernés (amont de ces rivières) : deux tronçons sont en "Non Intervention Contrôlée" et 7 tronçons doivent bénéficier d'un entretien tous les 4 ans.

La coordination à l'échelle hydrographique et une assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le Symbo.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

La CCGPSL réalise ces interventions en fonction du contenu des plans de gestion reportés dans la DIG : la fréquence et la nature de l'entretien est ainsi variable d'un tronçon à l'autre. Elle est planifiée par sous-bassin, cours d'eau, linéaires ciblés, type d'intervention, fréquence et parfois un niveau de difficulté.

Mettre en oeuvre des travaux de fréquence pluriannuelle sur le Salaison et la Cadoule : sur la durée du Contrat 2022-2024, intervenir sur la demi-douzaine de tronçons ciblés sur le Salaison et le cas échéant réaliser sur l'extrême amont du Salaison et sur la Cadoule les interventions ponctuelles qui seraient signalées par le Symbo dans le cadre de sa mission de surveillance des tronçons en "Non Intervention Contrôlée".

Comme mentionné ci-dessus, ces secteurs ne sont pas concernés par de l'entretien annuel.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Budget prévisionnel de l'action	32 000 €	dont aide publique	16 000 €
---------------------------------	----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE*	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	A231	CCGPSL	2023	32 000,00 €	50%	30%	20%	0%		16 000 €
Opération 2										
Opération 3										
Opération 4										
Opération 5										
Opération 6										

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

* soumis à contreparties, cf article 6 de la convention cadre

L'entretien annuel est non éligible au 11ieme programme de l'agence de l'eau.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Entretien de la ripisylve du Salaison sur Assas et Teyran et de la Cadoule sur Guzargues et Teyran

Tous les plans de gestion concernés comportent des tronçons sur lesquels l'entretien est prévu tous les 4 ans.
(Tronçons : CAD03; SAL02; SAL03; SAL04; SAL05; SAL06; SAL07)

Description complémentaire de l'opération n°2

Non Intervention Contrôlée à Guzargues sur les tronçons les plus amont de la Cadoule et du Salaison (pour mémoire)

Non intervention contrôlée : mission de surveillance déléguée au Symbo dans le cadre de la GEMAPI.

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

Volet	B	Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides	Affiché le Bassin de l'Or
Objectif	1	Restaurer des zones humides intérieures prioritaires	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	1	Animer la mise en oeuvre du plan de gestion stratégique des zones humides	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action B11

Type d'action	Animation	PDM 2022-2027	MIA0602			
Masse(s) d'eau	Etang de l'Or (PDM) ; autres (hors PDM)					
Maître d'ouvrage	Symbo					

Contexte et justification de l'action¹

Moins bien connues que les marais périphériques de l'étang de l'Or, les zones humides "intérieures" (c'est-à-dire en amont des milieux lagunaires et littoraux) ont bénéficié d'études récentes par le Symbo et les Ecologistes de l'Euzière. Inscrit dans le Contrat 2015-2019, le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (Symbo-Ecovia, 2022) a eu pour objectif d'identifier ces zones humides sur le Bassin de l'Or en termes d'enjeux et de nécessité d'action. Le comité de pilotage de restitution de cette étude a eu lieu le 18 mars 2022 et la publication est planifiée en ce 1er semestre 2022. Plusieurs opérations phares sont d'ores et déjà identifiées comme étant à la fois prioritaires au sens des enjeux et de la nécessité d'agir (facteurs définissant la "priorité 1" de l'étude), et effectivement réalisables à court terme (portage du projet et faisabilité technique) : ces opérations sont inscrites dans ce Contrat 2022-2024. D'autres opérations, parfois classées en priorité 1, ne sont pas suffisamment matures pour planifier un engagement à court terme : une animation territoriale de bassin versant est nécessaire à l'échelle des prochaines années.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Développer une animation pour faire émerger des projets sur les secteurs prioritaires en vue de réaliser les opérations prévues dans le PGSZH (PM, voir fiche D12).

Cette animation consistera :

- Piloter en partenariat avec les acteurs locaux les actions transversales ;
- Accompagner les MO dans la réalisation des actions sectorisées ;
- Veiller à la coordination et cohérence des actions y compris celles portés par des opérateurs privés ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du PDGSZH.

Ces missions seront essentiellement réalisées en régie par le Symbo mais nécessiteront un appui extérieur (élaboration notices gestion, expertise agricole ou autre) et un volet d'amélioration des connaissances (études, inventaires éventuellement participatifs). Quatre secteurs sont particulièrement identifiés comme nécessitant une amélioration des connaissances (01, 41, 46, 52) : l'opération prévue dans cette fiche action vise à amorcer ce travail sur au moins l'un de ces secteurs cibles.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (Symbo-Ecovia, 2022).

Budget prévisionnel de l'action	50 000 €		dont aide publique	25 000 €						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	B111	Symbo	2022	- €		0%	0%	0%		- €
Opération 2	B112	Symbo	2023	50 000,00 €	50%	50%	0%	0%		25 000 €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

B112 : éligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau
 Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Description complémentaire de l'opération n°1

Animation territoriale à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en oeuvre du PGSZH du Bassin de l'Or (AT01 du PGSZH "temps de travail en régie" ; pour mémoire, voir D22)

Les opérations d'études et de travaux inscrites dans l'objectif B1 correspondent aux projets qui sont d'ores et déjà suffisamment bien identifiés et matures pour pouvoir être engagés à court terme. Cependant, des secteurs du PGSZH considérés comme prioritaires ne sont donc pas inscrits dans ce Contrat car une animation territoriale est nécessaire pour faire émerger ces projets.

Description complémentaire de l'opération n°2

Accompagnement à l'animation du PGSZH sur les volets de maîtrise foncière et d'amélioration des connaissances (actions AT01 et AT07)

Type d'action essentiellement basé sur de la contractualisation avec les propriétaires et/ou exploitants du foncier concerné ; nécessite de l'animation, la définition de contenus pour des ORE et leur chiffrage. Le cas échéant, cette expertise comportera des améliorations de connaissances pouvant résulter d'études ou inventaires, et/ou d'un projet participatif avec l'implication citoyenne dans l'effort de recensement.

Prévoir un travail en commun et/ou des partenariats avec les Ecologistes de l'Euzière, le CEN, la Safer et la Chambre d'agriculture.

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	B	Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides	Affiché le Bassin de l'Or
Objectif	1	Restaurer des zones humides intérieures prioritaires	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	2	Etudes de restauration de zones humides ponctuelles prioritaires	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action B12

Type d'action	Etudes	PDM 2022-2027				
Masse(s) d'eau	Dardaillons, Viredonne					
Maître d'ouvrage	Symbo					

Contexte et justification de l'action¹

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (Symbo-Ecovia, 2022) subdivise le Bassin de l'Or en 3 éco-régions, dont les "plaines alluviales méditerranéennes" en position centrale, entre garrigues au nord et influence littorale au sud ; l'inondabilité peut être localement importante et permettre l'expression de "prairies humides alluviales". Le diagnostic des prairies alluviales sur le Bassin de l'Or (Ecologistes de l'Euzière, 2019) identifie 35 ha de prairies humides et 8 sites patrimoniaux remarquables dont 5 zones humides intégrées au PGSZH.

Parmi eux, le marais du Christoulet est aussi étudié dans le Plan de Gestion des marais de Saint-Nazaire-de-Pezan (Symbo, 2022) : dépression naturelle historiquement exploitée du fait de sa mise en eau permanente, a subi des remblais, décharges et des invasions de cannes de Provence, dégradant fortement son potentiel.

Sur les Dardaillons, plusieurs secteurs cumulent des intérêts environnementaux identifiés dans ces études et des opportunités foncières récentes, aussi bien à l'amont (Vérargues) qu'en aval (Saint-Just).

Enfin, sur la Viredonne, une opportunité est identifiée sur la basse vallée du cours d'eau, sur une zone humide potentielle identifiée dans le PGSZH juxtaposée au cours d'eau mais actuellement non fonctionnelle (cloisonnée en rive gauche de la rivière, seulement connectée à des fossés) ; un ancien projet, non retenu par la collectivité et les financeurs, pourra inspirer l'élaboration d'un nouveau projet dans le cadre de ce Contrat.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Cette action cible les projets suffisamment matures à ce jour pour engager leur démarrage sur le temps du Contrat 2022-2024. D'autres opérations pourraient être tout aussi prioritaires en termes de nécessité d'action, mais ne sont pas inscrites dans ce programme du fait de leur trop faible maturité (voir fiche B11).

Engager une maîtrise d'oeuvre sur le marais du Christoulet (secteur 8 prioritaire du PGSZH), classé en ZNIEFF en raison de forts enjeux floristiques, est actuellement utilisé pour du pâturage (chevaux) et pour la chasse. Restaurer ses fonctionnalités est une priorité d'action inscrite au PGSZH, une partie a en effet fait l'objet de remblais par le passé (décharge communale). Propriété communale, il existe ici une véritable opportunité de reconquête de ZH via notamment une dépollution du site. La maîtrise d'oeuvre s'appuiera sur les éléments préalables préconisés par le plan de gestion en cours de finalisation sur St-Nazaire (Symbo, 2022). Prévoir des travaux post 2025.

Sur le secteur de la confluence des Dardaillons, une opportunité foncière existe en rive gauche du Dardaillon Ouest : engager une étude préalable ciblée sur cette parcelle avec l'objectif de répondre aux ambitions initiales de l'étude préalable avec une forte connectivité latérale. La proximité des cheminements doux créés dans le cadre des travaux portés par le Siateo ainsi que la proximité du village de Saint-Just constituent des atouts à étudier en termes de réappropriation des milieux aquatiques par la population locale ; travaux à prévoir post 2025.

Sur l'amont, les opportunités foncières sont désormais nombreuses (à Vérargues, Entre-vignes) : étudier la faisabilité d'une reconexion latérale du cours d'eau sur un ou plusieurs sites pertinents le long d'un linéaire allant du village jusqu'à l'autoroute (~2 kml, au milieu du secteur 02 du PGSZH).

Sur la Viredonne, engager une maîtrise d'oeuvre qui cible principalement la connectivité entre le cours d'eau et la zone humide potentielle identifiée dans le secteur 12 du PGSZH ; cette étude s'appuiera sur l'ancien projet non retenu sur ce secteur, et le modifiera pour répondre aux attentes de POA, maître d'ouvrage, et des partenaires du Contrat.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (Symbo-Ecovia, 2022).

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Budget prévisionnel de l'action		410 000 €		dont aide p						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	B121	Symbo (Gemapi CCPL)	2023	100 000,00 €	20%	50%	10%	20%		80 000 €
Opération 2	B122	Symbo (Gemapi CCPL)	2023	50 000,00 €	20%	50%	10%	20%		40 000 €
Opération 3	B123	POA	2023	220 000,00 €	60%	0%	20%	20%		88 000 €
Opération 4	B124	Symbo (Gemapi CCPL)	2024	40 000,00 €	20%	50%	10%	20%		32 000 €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

B 121 et 123 : l'aide aux travaux de restauration est conditionnée à l'existence d'un plan de gestion opérationnel qui intègre un diagnostic du fonctionnement hydrologique de la zone humide et des objectifs de restauration de celui-ci.
 B122 et 124 : éligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau.
 Les études opérationnelles et les travaux de restauration des zones humides sont éligibles sous réserve qu'ils permettent la restauration des fonctionnalités "eau" en lien avec les enjeux identifiés dans le plan de gestion stratégique de bassin.
 B123 : Opération potentiellement éligible au prochain programme opérationnel FEDER (en attente des arbitrages de la commission européenne).
 Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Maitrise d'œuvre pour la reconquête de la zone humide du Christoulet (mise en œuvre du pdg zh st nazaire)

Le site du Christoulet est identifié dans le plan de gestion des zones humides de Saint-Nazaire de Pezan en vue d'une reconquête de ses potentialités écologiques. Zone humide du fait d'une dépression topographique ; cf usages dans le corps de la fiche action.

L'opération concerne la maîtrise d'œuvre complète, depuis les études de faisabilité jusqu'au suivi des travaux en passant par la consultation des entreprises et les dossiers règlementaires. En effet, le contexte actuel conduit le Symbo à souhaiter se laisser la possibilité de conserver le même prestataire entre les phases préalables et le suivi effectif des travaux.

Perspectives de mise en œuvre et de travaux (fin 2024 ou post 2025) :

Priorité de gestion très forte selon l'étude Ecologistes de l'Euzière et selon le PGSZH : mode de gestion agro-partoral, aménagements.

Restaurer la partie communale, avec si possible la maîtrise du foncier sur la partie privé pour un projet plus global

Description complémentaire de l'opération n°2

Etude préalable (PRO) à l'amélioration de la connectivité latérale des Dardaillons en amont immédiat de la confluence (DARO 1A) ; MOA CCPL

Une opportunité foncière nouvelle conduit la CCPL à porter cette opération de connectivité latérale sur un secteur présentant des intérêts écologiques mis en évidence dans les études Viredonne et Dardaillons.

Description complémentaire de l'opération n°3

Maitrise d'œuvre et travaux de renaturation de la masse d'eau et de reconquête d'une connectivité latérale en rive gauche de la Viredonne (Lansargues) ; MOA POA

Zone humide potentielle identifiée dans le PGSZH (~1 ha, secteur 12, moyenne vallée de la Viredonne), ce site est en rive gauche de la Viredonne et reçoit actuellement des eaux de sous-bassins majoritairement urbains avec un probable effet tampon hydraulique mais pas de fonctionnalité écologique formellement identifiée et surtout aucune connectivité avec le cours d'eau attenant. Le potentiel de continuité latérale est donc très élevé mais également soumis à la réalisation d'aménagements sur le site lui-même afin de parvenir à l'objectif affiché dans le PGSZH de conjuguer les fonctions écosystémiques et autoépuration par de la restauration de zones humides sur cette moyenne vallée.

Description complémentaire de l'opération n°4

Etude préalable à la restauration de zone(s) humide(s) sur Entre-Vignes à Vérargues en connexion avec le Dardaillon (secteur 02 du PDGSZH) ; MOA CCPL

Les Dardaillons ont fait l'objet de restaurations morphologiques diverses (MOA Siateo), allant de reprofilages légers jusqu'au déplacement complet du lit du cours d'eau sur sa moyenne vallée, en fonction de la disponibilité foncière et des éléments techniques contenus dans l'étude préalable portée par le Symbo. De nouvelles opportunités foncières sont identifiées sur le sud de la commune d'Entre-Vignes (à Vérargues) qui permettraient de concrétiser une action de connectivité latérale inscrite dans le PGSZH (secteur 02). A ce stade, il est prévu que les acquisitions soient réalisées le cas échéant après étude. Cette opération étudiera plusieurs sites afin d'établir les travaux les plus pertinents dans le cadre d'une future programmation post 2025.

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	B	Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides	Affiché le Bassin de l'Or
Objectif	1	Restaurer des zones humides intérieures prioritaires	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	3	Reconquérir la fonctionnalité des écosystèmes des têtes de bassins de la Viredonne et du Salaison	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action B13

Type d'action	Foncier, études, travaux	PDM 2022-2027	Cycle 2 (MIA0601)	MIA0203		
Masse(s) d'eau	Viredonne (PDM) ; Salaison (hors PDM)					
Maître d'ouvrage	MMM, CCGPSL					

Contexte et justification de l'action¹

Moins bien connues que les marais périphériques de l'étang de l'Or, les zones humides "intérieures" (c'est-à-dire en amont des milieux lagunaires et littoraux) ont bénéficié d'études récentes par le Symbo et les Ecologistes de l'Euzière. Inscrit dans le Contrat 2015-2019, le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (Symbo-Ecovia, 2022) a eu pour objectif d'identifier ces zones humides sur le Bassin de l'Or en termes d'enjeux et de nécessité d'action.

Des secteurs à enjeux ont été définis via une méthodologie de l'Agence de l'Eau, auxquels ont été affectés un niveau de pression et un niveau de fonctionnalité globale ; le croisement des deux critères fournit le degré de priorité d'action. Sur les têtes de bassin, la priorité la plus forte a été définie sur la Viredonne (l'enjeu est caractérisé, et soumis à la fois à des pressions importantes et un dysfonctionnement actuel). Le site couvre 7 ha, sur la commune de Restinclières ; il est aussi identifié comme prairie alluviale de fort intérêt dans l'étude des Ecologistes de l'Euzière. Sur la haute vallée du Salaison, l'enjeu est clairement identifié avec de nombreuses espèces patrimoniales listées (faune et flore) et un fort potentiel de restauration. Le secteur est classé en priorité 2, l'opportunité de préemption ayant déjà été saisie en 2018 (acquisition de la source du Salaison par CCGPSL) et l'étude préalable à la restauration venant d'être lancée début 2022 (18 mois).

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Sur la Source de la Viredonne, le PGSZH préconise d'acquérir le foncier afin de sécuriser le site et de mettre un terme à des pratiques de remblais observées récemment, d'élaborer un plan de gestion et de restaurer les fonctionnalités du site, de conventionner avec les exploitants agricoles concernés, et de mettre en oeuvre la gestion du site restauré.

Dans le Contrat 2022-2024 : acquisition foncière de la Source de la Viredonne, identifiée prioritaire par le PGSZH (3M, secteur 10 ; en lien avec l'animation foncière prévue dans la fiche action B11), puis engager l'étude préalable à la restauration des écosystèmes de la Source de la Viredonne et établissant son plan de gestion futur (3M, s. 10). Les travaux d'aménagements et d'entretien sont à prévoir post 2025. Cette opération a été définie lors du comité de pilotage de restitution du PGSZH comme l'une des deux opérations les plus importantes à réaliser (la seconde étant le plan de gestion des Rajols, cf fiche B22).

Sur la Source du Salaison, en prévision de la livraison fin 2023 des rendus de l'étude préalable à la restauration du site, prévoir en 2024 de petits travaux prioritaires tels que définis par l'étude en cours (CCGPSL, s. 32) ; les travaux complets sont à prévoir post 2025.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (Symbo-Ecovia, 2022) : secteurs 10 et 32. Trame turquoise CCGPSL ; Diagnostic des prairies alluviales de l'Or (Ecologistes de l'Euzière, 2019)

Budget prévisionnel de l'action	235 000 €	dont aide publique	188 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.**	Eur.	Aide publique
Opération 1	B131	MMM	2023	170 000,00 €	20%	70%	10%	0%		136 000 €
Opération 2	B132	MMM	2024	40 000,00 €	20%	50%	10%	20%		32 000 €
Opération 3	B133	CCGPSL	2024	25 000,00 €	20%	50%	10%	20%		20 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques.

** cofinancement possible entre 0 et 20% selon les modalités de cofinancements Région en vigueur et du plafond de 80% d'aides publiques.

Commentaires et observations sur le plan de financement

B131 : le versement du solde de l'aide de l'Agence sera conditionné à l'engagement du plan de gestion.

B132 : éligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau.

B133 : l'aide aux travaux de restauration est conditionnée à l'existence d'un plan de gestion opérationnel qui intègre un diagnostic du fonctionnement hydrologique de la zone humide et des objectifs de restauration de celui-ci.

Les études opérationnelles et les travaux de restauration des zones humides sont éligibles sous réserve qu'ils permettent la restauration des fonctionnalités "eau" en lien avec les enjeux identifiés dans le plan de gestion stratégique de bassin

Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Acquisition foncière de la zone humide à la source de la Viredonne (PDGSZH secteur 10)

Secteur prioritaire du PGSZH : 7 ha. Enjeu ZH et floristique (une des plus grosses stations du BV de renoncule à feuilles d'ophioglosse, PN) majeur. en 2020 pb de comblement de ZH signalé à la Police de l'Eau, rapport de manquement administratif adressé au propriétaire, pas de suites données par l'OFB. Travail à faire avec cet exploitant pour une acquisition de préférence, du fait des enjeux majeurs identifiés. A voir si les frais de notaire sont élevés ou non.

Description complémentaire de l'opération n°2

Elaboration d'une étude préalable à la restauration et à la gestion de la zone humide de la source de la Viredonne (PDGSZH secteur 10)

Secteur prioritaire du PDGSZH. L'étude doit définir les travaux de restauration nécessaires pour restaurer les fonctionnalités des écosystèmes de la source de la Viredonne.

Description complémentaire de l'opération n°3

Mise en œuvre d'une sélection de petits travaux prioritaires pour la restauration hydraulique et écologique sur le lieu-dit « Source du Salaison » (secteur 32 du PGSZH)

Etude de faisabilité de restauration du site de la zone humide à la source du cours d'eau (subvention Région, déposée AERMC et CD34) démarre S1 2022 pour 18 mois : inscrire la mise en œuvre de petits travaux prioritaires issus des préconisations de cette étude.

Projet en partenariat avec 3M et Montaud avec label "territoires engagés pour la nature" (ARB)

Prévoir la mise en œuvre de l'ensemble des aménagements issus de l'étude préalable dès la 1ère phase du prochain Contrat.

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	B	Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides	Affiché le Bassin de l'Or
Objectif	1	Restaurer des zones humides intérieures prioritaires	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	4	Mettre en place une gestion du ruisseau du Nègues-Cats et ses zones humides associées	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action B14

Type d'action	Etudes et travaux	PDM 2022-2027	MIA0602				
Masse(s) d'eau	Etang de l'Or						
Maître d'ouvrage	MMM						

Contexte et justification de l'action¹

Le Nègues-Cats est un ruisseau qui draine l'extrême sud-ouest du bassin versant et alimente l'étang de l'Or via l'étang des Salins (secteur 43, 72 ha), une zone humide disposant de mesures ponctuelles de protection mais d'aucun plan de gestion. Les zones humides associées au ruisseau lui-même sont estimées à 5,4 ha par le PGSZH (secteur 42). Considéré durant les décennies passées comme un vecteur hydraulique drainant l'urbanisation croissante du secteur, il n'est pas classé comme masse d'eau et il est resté absent des démarches contractuelles précédentes du Bassin de l'Or. Pourtant, il constitue un affluent direct et significatif à l'échelle de l'ouest de l'étang de l'Or. Perçu comme un fossé urbain, il est fréquemment pollué par des macrodéchets. L'étude sur le pluvial, estimant les pollutions diffuses urbaines (Symbo-Sepia, 2018), a montré que ce sous-bassin générerait d'importants flux de polluants : 320 t/an de MES (10% des flux diffus urbains), 178 t/an de DCO (10%), 5,6 t/an d'azote (10%), 0,8 t/an de phosphore (9%), etc. Au-delà de la restauration d'écosystèmes aquatiques, son pouvoir autoépuratoire doit être amélioré. Sur l'amont, le ruisseau est notamment alimenté par le marais de l'Estanel (secteur 45, 14 ha). Partiellement remblayé par le passé, son état est actuellement dégradé et ses fonctionnalités (écosystèmes, auto-épuration) sont faibles.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

L'action sur ce secteur doit être cohérente entre ses différentes composantes : marais de l'Estanel à l'amont, potentiel de zones humides sur le linéaire du ruisseau, étang des Salins à l'exutoire, connecté à l'étang de l'Or. Considérant que l'entretien courant (ripsylve) est réalisé par ailleurs (DIG "Petits affluents"), que les études hydrauliques sont préexistantes, que le foncier de l'Estanel est déjà maîtrisé par 3M et disposant d'un premier diagnostic :

- engager en 2023 l'élaboration d'un plan de gestion du Nègues-Cats qui englobe l'étang des Salins (cf B11, PM) ;
- engager en parallèle (2023) l'élaboration d'un plan de gestion dédié au Marais de l'Estanel, situé en amont immédiat du Nègues-Cats mais qui constitue une entité isolée aux fonctionnalités propres ;
- réaliser de premiers aménagements prioritaires déjà définis sur le Marais de l'Estanel (types de travaux préidentifiés, à enrichir de préconisations détaillées dans le courant de l'étude d'élaboration du plan de gestion).

Des travaux de mise en œuvre plus générale de ces plans de gestion est à prévoir post 2025.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (Symbo-Ecovia, 2022) ; DIG et PDG Petits Affluents, 2020
Les premiers aménagements prioritaires sont déjà autorisés par une procédure Loi sur l'eau

Budget prévisionnel de l'action	190 000 €	dont aide publique	152 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	B141	MMM	2023	40 000,00 €	20%	50%	10%	20%		32 000 €
Opération 2	B142	MMM	2024	30 000,00 €	20%	50%	10%	20%		24 000 €
Opération 3	B143	MMM	2024	120 000,00 €	20%	50%	10%	20%		96 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

B141 et 142 : éligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau.
B 143 : l'aide aux travaux de restauration est conditionnée à l'existence d'un plan de gestion opérationnel qui intègre un diagnostic du fonctionnement hydrologique de la zone humide et des objectifs de restauration de celui-ci.
Les études opérationnelles et les travaux de restauration des zones humides sont éligibles sous réserve qu'ils permettent la restauration des fonctionnalités "eau" de la zone humide en lien avec les enjeux identifiés dans le plan de gestion stratégique de bassin.
Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Description complémentaire de l'opération n°1

Elaboration d'un plan de gestion sur le Nègues-Cats (secteur 42 du PGSZH) et sur l'étang des Salins (secteur 43)

PGSZH : secteurs 42 ("Zones humides du Nègues-Cat") et 43 ("Etang des salins").

Modélisation hydraulique existante, ayant donné lieu à un schéma directeur hydraulique sur ce cours d'eau ; compléments ou scénarii éventuels. CCTP centré sur le volet milieux aquatiques et restauration d'habitats.

Articuler avec la notice de gestion sur le secteur 44, en cours d'élaboration par POA et avec besoin de développer concertation Région & co.

Description complémentaire de l'opération n°2

Elaboration du plan de gestion de la zone humide du Marais de l'Estanel (secteur 45 du PGSZH, connecté au Nègues-Cats)

Foncier déjà acquis et absence de plan de gestion à ce jour, en vue de restaurer le fonctionnement hydraulique via des travaux.

Opportunité d'engager l'élaboration de ce plan de gestion en parallèle de celui du Nègues-Cats & des Salins (exutoires de l'Estanel).

Travaux déjà bien identifiés, pas besoin de précisions via le PDG N-C.

Description complémentaire de l'opération n°3

Réalisation de travaux prioritaires de restauration de la zone humide du Marais de l'Estanel (secteur 45 du PGSZH, connecté au Nègues-Cats)

DLE en MOA 3M

Travaux DLE (voir l'APS contenu dans ce DLE pour chiffrage) = grands principes énoncés et à respecter : projet de réaliser ces travaux en suivant les préconisations environnementales du bureau d'études travaillant au plan de gestion de ce Marais.

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	B	Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides	Affiché le Bassin de l'Or
Objectif	1	Restaurer des zones humides intérieures prioritaires	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	5	Etablir un plan de gestion sur des ZH intérieures	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action B15

Type d'action	Etudes	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	-						
Maître d'ouvrage	MMM						

Contexte et justification de l'action¹

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a identifié les zones humides intérieures selon un croisement de plusieurs critères : si beaucoup sont associées au réseau hydrographique, quelques unes sont isolées. Actuellement délaissées et soumises à des pressions et dégradations, l'étude y identifie un bon potentiel de reconquête de la qualité des écosystèmes humides.

En particulier, la moyenne vallée du Bérange (secteur 15 du PGSZH) abrite un réseau bocager et de prairies humides de haute valeur environnementale (EE) dont la préservation voire la restauration nécessiteraient une approche globale par la mise en place d'un plan de gestion concerté.

L'ancienne carrière de Castries (secteur 24, 1,3 ha) est en cœur de bassin versant, avec des surfaces en eau et un profil écologique favorable (biogéochimie bonne à 99%, biologie bonne à 69 % de sa surface), mais soumise à des comblements et décharges, en lien avec l'occupation du sol environnante totalement urbanisée. La proximité immédiate du collège de Castries est une opportunité de développer une sensibilisation in situ de la population au travers des élèves collégiens.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Engager l'élaboration d'un plan de gestion concerté sur les prairies alluviales du Bérange (Sussargues), permettant à long terme de préserver les prairies humides et maîtriser les usages

Engager une étude d'élaboration d'une notice de gestion sur l'ancienne carrière de Castries, qui aura pour finalité de protéger les fonctionnalités existantes, par exemple en encadrant l'accès, en limitant les opportunités de décharges et en organisant le retrait des déchets, mais aussi par de la sensibilisation des riverains. La proximité immédiate du collège est une opportunité à saisir : l'étude à réaliser devra comporter un volet de sensibilisation des collégiens qui consistera à établir un projet pédagogique pertinent pour le public ciblé et avec la perspective d'un effet levier sur l'ensemble de la population locale.

La mise en oeuvre des résultats de l'étude, à savoir la notice de gestion et le projet pédagogique, est à prévoir post 2025.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (Symbo-Ecovia, 2022) ;

Budget prévisionnel de l'action	20 000 €		dont aide publique	16 000 €						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	B151	MMM	2023	- €		0%	20%	20%		- €
Opération 2	B152	MMM	2024	20 000,00 €	20%	50%	10%	20%		16 000 €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

Eligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau.

Les études opérationnelles et les travaux de restauration des zones humides sont éligibles sous réserve qu'ils permettent la restauration des fonctionnalités "eau" en lien avec les enjeux identifiés dans le plan de gestion stratégique de bassin.

Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

Description complémentaire de l'opération n°1

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Elaborer un plan de gestion sur le complexe bocager - prairies alluviales de la moyenne vallée du Bérage (pour mémoire, cf A121)

Priorité d'action 1 dans le PGSZH, et action concertée préconisée par l'étude des Ecologistes de l'Euzière.

Projet à développer avec la Mairie de Sussargues et propriétaires privés. Les exploitants agricoles actuellement en place soulignent une forte instabilité foncière (baux précaires) ne garantissant pas à moyen-long terme la pérennité de ces ZH.

Consiste en un travail d'animation, de concertation et de maîtrise des usages sur le foncier concerné.

Ce secteur sera inclus dans le plan de gestion associé à la restauration du Bérage à Sussargues (cf A121).

Description complémentaire de l'opération n°2

Plan de gestion avec un volet de sensibilisation des collégiens sur les anciennes carrières de Castries (PDGSZH secteur 24)

Opportunité car foncier public.

Priorité de moyen terme dans le PGSZH.

Projet à travailler avec la Mairie de Castries et avec le collège.

Possibilité d'externaliser ça à une association comme les EE par exple. Prévoir de petits aménagements (sécurité, etc.).

Intérêt de créer un suivi pluriannuel avec étudiants.

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	B	Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides	Affiché le	Bassin de l'Or
Objectif	2	Poursuivre et développer la gestion des zones humides péri-	ID :	034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	1	Mettre en place des plans de gestion sur les franges nord connectées aux cours d'eau		

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action B21

Type d'action	Etudes et travaux	PDM 2022-2027	MIA0502	MIA0602			
Masse(s) d'eau	Etang de l'Or (PDM) ; Salaison, Cadoule, Bérange, Viredonne (hors PDM)						
Maître d'ouvrage	POA						

Contexte et justification de l'action¹

Les zones humides situées en périphérie nord de l'étang de l'Or sont connectées aux apports d'eau du bassin versant, via les masses d'eau référencées ou via des ruisseaux d'importances variables.

Si plusieurs font déjà l'objet de plans de gestion, leur actualisation peut s'avérer nécessaire (révision périodique, prise en compte de l'évolution du climat et des apports d'eau), et d'autres ne disposent aujourd'hui d'aucun document formel et concerté pour leur gestion. C'est principalement le cas des terrains communaux, en particulier le Cros Martin à Candillargues et le tiers le plus à l'ouest sur la commune de Mauguio.

Le site ENS de Tartuguière, propriété du Département, fait actuellement l'objet d'un vaste projet de restauration, piloté par le CD34 ; la gestion du site de Tartuguières, propriété du Conservatoire du littoral est quant à elle assurée par POA, dans le cadre d'un plan de gestion, datant de 2007. Ce dernier nécessiterait une mise à jour.

Dans un contexte de changement climatique et d'évolution, à la baisse, des débits moyens des cours d'eau, les modalités de gestion évoluent, de même que la fonction historique des barrages anti-sel ; déjà actuellement, ils sont utilisés dans la gestion hydraulique des marais (étiages du Bérange, de la Cadoule). Cette répartition des eaux naturelles entre zones humides et milieux lagunaires est à concerter et étudier plus avant. Ces enjeux sont à raisonner dans une approche intersite, objet du schéma directeur des espaces naturels en cours d'élaboration par l'Agglomération du Pays de l'Or. Gestionnaire de nombreuses zones humides sur ces franges nord de l'étang de l'Or, le pôle Eau de Pays de l'Or Agglomération s'est renforcé avec le recrutement d'une chargée d'études qui travaillera sur ces opérations.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Au niveau des études, plusieurs opérations sont identifiées :

- Engager dès que possible la finalisation par un prestataire de l'élaboration d'un schéma directeur des zones humides et espaces naturels (SDZHEN) de Pays de l'Or Agglomération, qui inclut un diagnostic et des perspectives pour les fonctions à attribuer aux barrages anti-sel. Ce SDZHEN sera nécessairement concerté et articulé avec le reste du Contrat.
- Elaborer un plan de gestion concerté sur le marais de Cros Martin (POA) : priorité de ce Contrat pour une mise en oeuvre sur une programmation future.
- Actualiser le plan de gestion de Tartuguières (POA) en lien avec la restauration en cours (CD34-POA).

Au niveau des opérations de travaux, des aménagements sont à prévoir sur les sites dont les études sont en voie de finalisation :

- réhabiliter rapidement les barrages situés à l'extrême aval des cours d'eau, à l'interface avec les zones humides et actuellement utilisés pour la gestion des entrées d'eau douce dans les marais, qui sont dans un état de délabrement avancé ;
- démarrer la mise en oeuvre du plan de gestion du marais de Plagnol (Cadoule, rive droite) en cours de finalisation ;
- engager la mise en oeuvre, en concertation avec le Symbo, du plan de gestion du marais de Bentenac (rejet de la station de Mauguio), actualisé en régie par les services de POA.
- Démarrer la mise en oeuvre du plan de gestion de l'étang du Maire, en bonne cohérence avec l'étude d'élaboration du plan de gestion de l'étang des Salins et du Nègues-Cats (voir fiche B12, MOA 3M)

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Natura 2000 (DOCOB 2009 mis à jour en 2022), Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (Symbo-Ecovia, 2022). Cohérence à garantir avec "l'étude lagune" (Symbo) et le Schéma Directeur des Espaces Naturels (POA), non terminés.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Budget prévisionnel de l'action		485 000 €		dont aide p						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	B211	POA	2022	40 000,00 €	20%	50%	10%	20%		32 000 €
Opération 2	B212	POA	2023	50 000,00 €	20%	50%	10%	20%		40 000 €
Opération 3	B213	POA	2023	70 000,00 €	60%	0%	20%	20%		28 000 €
Opération 4	B214	POA	2024	40 000,00 €	20%	50%	10%	20%		32 000 €
Opération 5	B215	POA, CDL	2024	45 000,00 €	20%	50%	10%	20%		36 000 €
Opération 6	B216	POA	2023	40 000,00 €	60%	0%	20%	20%		16 000 €
Opération 7	B217	POA	2023	200 000,00 €	60%	0%	20%	20%		80 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

B211, 214, 215 : éligibilité au 11e programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau
 B212 : l'aide aux travaux de restauration est conditionnée à l'existence d'un plan de gestion opérationnel qui intègre un diagnostic du fonctionnement hydrologique de la zone humide et des objectifs de restauration de celui-ci.
 B 213, 216 : aucun engagement de financement ne peut être pris à ce stade, l'agence de l'eau n'ayant pas accompagné le plan de gestion. A titre indicatif le taux de subvention pourrait être de 50%.
 B 217 : aucun engagement de financement ne peut être pris à ce stade, en attente des résultats du B211 ou au vu des préconisations des plans de gestions des zones humides attenantes.
 Les études opérationnelles et les travaux de restauration des zones humides sont éligibles sous réserve qu'ils permettent la restauration des fonctionnalités "eau" en lien avec les enjeux identifiés dans le plan de gestion stratégique de bassin.
 B212, B213 et B216 : Assiettes éligibles Région à définir selon les actions
 B215 : La participation de la Région sera discutée dans le cadre de la gouvernance de la Convention Région-Cdl-CD34
 B217 : Opération potentiellement éligible au prochain programme opérationnel FEDER (en attente des arbitrages de la commission européenne).
 Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques.

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Elaborer un schéma directeur des zones humides et des espaces naturels de POA : prestation de finalisation focalisée sur les modalités de gestion des ouvrages de gestion de l'eau sur le moyen terme
 Le Schéma directeur des zones humides et espaces naturels est un document permettant de fournir un cadre de gestion intersites, entre les sites naturels gérés par l'Agglomération du Pays de l'Or. Une première ébauche de SDZHEN a été élaboré en 2019-2022 en régie. Il reste à finaliser par une prestation à déposer courant 2022, pour un montant de 40 000€ TTC. Il constituera un document cadre dans lequel s'inscriront tous les plans de gestion des zones humides gérées par POA, notamment afin d'homogénéiser la prise en compte des enjeux et de manipulation des barrages anti-sel, désormais ouvrages incontournables pour la gestion hydraulique des marais des franges nord de l'étang qui sont attenantes aux multiples cours d'eau du bassin versant.
 Le Schéma inclura donc un diagnostic global de la fonction à attribuer aux barrages anti-sel, notamment à moyen et long termes, en lien avec l'action de réhabilitation des barrages anti-sel. Les effets prévisionnels cumulés du changement climatique (niveau des eaux, pluviométrie, température...) questionnent le devenir de l'occupation du sol actuelle sur la basse plaine à proximité de l'étang de l'Or.
 Le plan de gestion stratégique des zones humides porté par le Symbo sera adopté en 2022 et permet de fournir une vision d'ensemble des zones humides à préserver et restaurer à l'échelle du bassin versant. Le SDZHEN s'intégrera dans la continuité de ce travail mais se déclinera à une échelle plus fine et plus opérationnelle. Le SDZHEN constitue ainsi un échelon intermédiaire entre le PGSZH et les plans de gestion locaux. Il vise à définir une doctrine de gestion par POA et fournir le cadre de l'organisation de l'action de ses services ; elle s'intégrera dans le Document d'Objectif du site Natura 2000 et tiendra compte des De même, le SDEN intégrera les éléments de l'étude lagune qui portent sur une échelle plus importante.
 L'opération nécessite un partenariat étroit avec le Conservatoire du littoral et le Symbo.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Description complémentaire de l'opération n°2

Mise en oeuvre du plan de gestion du marais de Plagnol

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Le plan de gestion du marais de Plagnol a été engagé en 2019 en prestation (cofinancement AERMC) et est en cours de finalisation sur 2022.

Le début de la mise en oeuvre est prévu en 2023, avec une enveloppe de 50 000 € TTC.

Les actions prioritaires portent sur les analyses eau et sédiments pour estimer flux de polluants de l'ancienne décharge (fonctionnalité biogéochimique) ; les travaux pour traiter les pollutions identifiées en même temps que les aménagements pour restaurer la fonctionnalité hydraulique, probablement post 2025 en fonction des résultats du volet qualité ; hors aménagements d'accueil du public (patrimoine culturel et naturel) ; les actions de luttés contre les espèces envahissantes.

Description complémentaire de l'opération n°3

Mise en oeuvre du plan de gestion du marais de Bentenac

Une actualisation du PDG a été réalisée en régie en 2020.

La proposition de plan de gestion révisé doit désormais être discuté en Copil et délibéré par les élus. La finalisation de ce plan de gestion devrait intervenir en 2022.

Les premières opérations de mise en oeuvre débuteraient en 2022.

70 k€ sur 5 ans envisagés : mises en défend, faucardage de roselières, suivis d'espèces, îlots de nidification, analyses sédimentaires, carto, entretien hydraulique.

Description complémentaire de l'opération n°4

Elaboration d'un plan de gestion de Candillargues étendu au marais communal de Cros Martin

La convention de gestion des terrains communaux a été approuvée et signée par le Pays de l'Or et la commune.

L'élaboration d'un plan de gestion a été reportée à la demande de l'AERMC dans l'attente de la finalisation du plan de gestion de Plagnol. L'Agglomération envisage de lancer l'étude du Cros Martin en 2024 (prestation externe), en lien avec une révision du plan de gestion des marais de Candillargues du fait de leur proximité géographique et hydraulique. Cette action est identifiée comme prioritaire au sens de N2000 et du PDGSZH.

Description complémentaire de l'opération n°5

Réactualisation du plan de gestion de Tartuguières - CELRL Lansargues

Le plan de gestion de Tartuguières a été adopté en 2007. Il constitue un document robuste en matière de gestion hydraulique, de conservation de la biodiversité, de gestion des usages.

Pour autant, l'évolution du contexte, notamment climatique et hydraulique nécessite une mise à jour.

L'opération est à prévoir en 2024 pour un montant de 45 000 € TTC.

L'opération sera conduite en lien étroit avec le Conservatoire du littoral, propriétaire du site.

Description complémentaire de l'opération n°6

Mise en oeuvre du plan de gestion de l'étang du Maire

L'étang du Maire est un site de 35 ha, avec un seul éleveur occupant. Le site fait l'objet d'un arrêté protection biotope. Le site est propriété de la région. L'Agglomération du Pays de l'Or a réalisé une étude en prestation pour envisager l'opportunité de mesures compensatoires. Cette étude a finalement permis d'aboutir à un projet plan de gestion, sans que des mesures compensatoires soient confirmées sur ce site.

Il convient désormais de partager les résultats de cette étude avec les partenaires, notamment la Région et l'Etat. Cette étape de concertation permettra l'approbation du plan de gestion et le démarrage de sa mise en oeuvre.

Ce plan de gestion sera révisé si besoin en fonction des résultats sur les démarches engagées sur le Nègue-Cats et les Salins.

Les premières opérations pourraient intervenir à partir de 2023 pour un premier montant d'opération de 40 000€ TTC, prioritairement sur les opérations d'amélioration des connaissances y compris les flux hydrauliques et qualité.

Les actions portent sur le maintien des fonctionnalités du site, gestion d'eaux douces, gestion des pâturages, enjeux de nidification et zones de quiétudes.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Description complémentaire de l'opération n°7

Travaux de réhabilitation des ouvrages en aval du Bérage, de la Cadoule et du Canal de la Jasse pour la gestion des zones humides bordant la lagune (MOE+travaux)

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DEés

Les barrages anti-sel sont gérés par l'Agglomération du Pays de l'Or dans le cadre de la gestion hydraulique inscrite aux plans de gestion des sites gérés par la collectivité (sites du Conservatoire du littoral et sites communaux). Ces ouvrages étant positionnés à l'aval des cours d'eau et à l'interface avec les zones humides attenantes, leur manipulation a en effet un impact direct sur la mise en oeuvre des règles de gestion hydraulique définies dans ces plans de gestion (entrées d'eau depuis les cours d'eau, circulation dans les zones humides et les roubines puis sortie vers l'étang de l'Or via d'autres ouvrages de type martelières). Les modalités de gestion des barrages anti-sel en lien avec les plans de gestion zones humides seront à nouveau discutées dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Zones Humides et Espaces Naturels (action B21, opération ci-dessus).

Du fait de l'état de dégradation important, des travaux urgents sont indispensables à leur manipulation pour poursuivre la gestion actuelle des zones humides concernées (risque de mise hors service pour cause mécanique et/ou de risque de blessures pour le manipulateur). Un diagnostic des barrages présents sur le **Bérage, la Cadoule, le Canal de l'Or et la Jasse** a été réalisé en 2021/2022 par l'Agglomération du Pays de l'Or, afin de définir les opérations de réhabilitations nécessaires. C'est sur ce diagnostic que repose le chiffrage de cette opération. Cette opération ne concerne donc pas le barrage de Tartuguières (qui est étudié par ailleurs, cf projet du CD34).

Par conséquent, ces barrages antisel sont des ouvrages désormais manipulés principalement dans un objectif environnemental, à savoir conserver dans les zones humides limitrophes des eaux douces telles qu'elles en recevaient par le passé avant nombre d'aménagements réalisés pour endiguer les cours d'eau, réduire leur débit par la multiplicité des prélèvements amont sans même évoquer les apports du Vidourle qui ne rejoignent plus l'étang depuis le milieu du XIX. Leur état général nécessite une réhabilitation de leur mécanisme, réhabilitation envisagée pour maintenir la gestion environnementale actuelle pour le court terme. A moyen terme, cette gestion évoluera en fonction des résultats des études en cours ou inscrites à ce Contrat (SDEN, plans de gestion, etc.). Leur utilité sur le long terme sera fortement impactée par les effets du changement climatique ; l'étude du SDZHEN sera notamment amenée à anticiper cette question.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	B	Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides	Affiché le	Bassin de l'Or
Objectif	2	Poursuivre et développer la gestion des zones humides péri-	ID :	034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	2	Mettre en place des plans de gestion sur les marges saumâtres à l'est et au sud, et sur le LIDO		

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action B22

Type d'action	Etudes	PDM 2022-2027	MIA0502	MIA0602			
Masse(s) d'eau	Etang de l'Or						
Maître d'ouvrage	POA, Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

Les zones humides situées en périphéries est et sud de l'étang de l'Or ne sont pas directement approvisionnées par le réseau hydrographique du bassin versant, soit elles sont connectées à l'étang et aux canaux qui l'entoure par des roubines, soit elles se placent sur le LIDO, cordon terrestre à l'interface marine.

Ces zones humides du pourtour est et sud-est de l'étang de l'Or ne disposent aujourd'hui d'aucun document formel et concerté pour leur gestion, en particulier les Rajols, secteur prioritaire (Natura 2000, PGSZH). Composées d'alternance de lagunes temporaires et de zones humides végétalisées (principalement des prairies salées, sansouires, roselières relictuelles...), elles ne bénéficient à ce jour d'aucune gestion organisée ; les apports hydrauliques sont gouvernés soit par des buses donnant sur le Canal de Lunel, soit par des martelières actionnées par des acteurs locaux sans protocole formalisé.

Les sites du Petit et du Grand Travers font déjà l'objet de plans de gestion : l'actualisation s'avère nécessaire concernant le Petit Travers, dont le périmètre actuellement géré ne couvre pas tout le site. Surtout, le plan de gestion élaboré en 2015 présente des lacunes importantes notamment sur l'enjeu de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

La forte priorité de ce Contrat est d'engager la création de démarches concertées pour la gestion des franges est et sud-est de l'étang de l'Or : ce complexe de zones humides vaste de plus de quelques centaines d'hectares figure en haute priorité d'action, mais ne pourra pas être inclus en totalité dans cette fiche action à l'échelle 2022-2024.

Le premier secteur sur lequel mettre en place un plan de gestion concerté est le marais des Rajols (CCPL, Symbo) : sur un périmètre restant à préciser, engager l'élaboration d'un plan de gestion concerté qui tienne compte des résultats des études du Contrat précédent (PGSZH, études lagune) ; l'étude inclura un diagnostic sur les fonctions attribuables aux ouvrages existants, y compris le barrage anti-sel situé sur le Canal de Lunel (dont la vocation initiale est obsolète). Sur le LIDO, réaliser une actualisation du plan de gestion du Petit-Travers (POA)

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Natura 2000 (DOCOB 2009 mis à jour en 2022), Plan de Gestion Stratégique des Zones humides (Symbo-Ecovia, 2022). Cohérence à garantir avec "l'étude lagune" (Symbo) et le Schéma Directeur des Espaces Naturels (POA), non terminés.

Budget prévisionnel de l'action	100 000 €	dont aide publique	68 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	B221	Symbo (Gemapi CCPL)	2022	70 000,00 €	20%	50%	10%	20%		56 000 €
Opération 2	B222	POA, CDL	2023	30 000,00 €	60%	0%	20%	20%		12 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

B 221 : éligibilité au 11ième programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau.

B222 : les aides éventuelles du Département seront notamment conditionnées à l'absence de doublon la convention en vigueur.

B222 : pas d'engagement de l'agence à ce stade. En attente du périmètre retenu et de la part relevant des enjeux eau. La participation de la Région sera discutée dans le cadre de la gouvernance de la Convention Région-Cdl-CD34.

Les études opérationnelles et les travaux de restauration des zones humides sont éligibles sous réserve qu'ils permettent la restauration des fonctionnalités "eau" en lien avec les enjeux identifiés dans le plan de gestion stratégique de bassin.

Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Elaboration d'un plan de gestion pour les marais des Rajols

Définir le périmètre d'étude et le cahier des charges : inscrit en priorité 1 dans le PDGSZH et à élaborer en lien avec la concertation et les conclusions de l'étude lagune. Cette opération a été définie comme l'une des deux priorités les plus importantes lors du comité de pilotage final du 18 mars 2022 de l'étude définissant le PGSZH du Bassin de l'Or (la seconde mise en oeuvre soulignée étant la Source de la Viredonne, voir fiche B13).

Description complémentaire de l'opération n°2

Actualisation du plan de gestion du Petit Travers/Lido de l'Or

le site du Lido de l'Or, propriété du Conservatoire est divisé en deux secteurs: Petit Travers et Grand Travers. Le secteur du Petit Travers fait l'objet d'un plan de gestion depuis 2015 suite à l'opération de renaturation. L'actualisation du plan de gestion du Petit Travers en cours est indispensable. Une réflexion sera à mener sur le périmètre du futur plan de gestion avec la question de la prise en compte de la partie Sud de l'étang (besoins de gestion faibles voire inexistantes), subdivision de la zone en niveaux d'intervention (intégrer une Non Intervention Contrôlée) ? outre les espaces naturels, il inclut des mares temporaires voire les espaces périphériques du sud de l'étang (périmètre du plan de gestion à préciser).

A ce titre, le lien sera fait avec le plan de gestion stratégique des zones humides porté par le Symbo, en cours de finalisation.

Opération programmée en 2023 pour un montant de 30 000 € TTC.

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p	Affiché le un futur Contrat de milieu
Objectif	1	Etablir une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admis	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	1	Elaborer et mettre en œuvre des projets concertés de gestion des flux entrants	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C11

Type d'action	Etudes	PDM 2022-2027	AGR0202	AGR0401	MIA0502		
Masse(s) d'eau	Etang de l'Or, Bérange, Viredonne, Cadoule, Aigues-Vives (PDM) ; autres (hors PDM)						
Maître d'ouvrage	Gemapien						

Contexte et justification de l'action¹

Le degré d'eutrophisation de l'étang de l'Or et sa caractérisation ont été suivis et mis en évidence lors du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL), programme régional mis en oeuvre notamment par l'Ifremer entre 2000 et 2013. En parallèle des actions de réduction des flux de polluants (dont les nutriments) inscrites dans le Contrat de bassin 2015-2019, le Symbo a porté une vaste étude d'amélioration des connaissances du fonctionnement de l'étang de l'Or (courantologie, identification des sources d'apports en nutriments, modélisation de l'eutrophisation). Ces études, basées sur des campagnes de mesures et sur des outils de simulation, constituent des références pour l'aide à la décision des élus locaux.

Leurs résultats partiels montrent qu'il n'existe pas de solution efficace qui ne reposerait que sur quelques aménagements simples. La reconquête de cette situation dégradée résidera nécessairement dans un panel de solutions incluant une réduction des flux de nutriments vers la lagune et atteindre des "flux maximaux admissibles" à définir avec les acteurs locaux. Ces actions à mettre en oeuvre sont encore assez mal identifiées à ce stade et doivent encore être coconstruites avec les élus et acteurs locaux (voir fiche C13).

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

La "Commission Lagune" a suivi les étapes d'avancement des études du fonctionnement de la lagune. Elle continuera à être associée à l'objectif de créer sur le temps de ce Contrat 2022-2024 une stratégie d'atteinte de flux maximaux admissibles, à intégrer dans un futur Contrat de milieu post 2025 notamment sous forme d'actions pertinentes (voir fiche C13). D'ores-et-déjà, les échanges en Commission réalisés les années passées ainsi que les rapports d'études déjà publiés permettent d'orienter l'action à court terme au sujet de la gestion des flux provenant du bassin versant ; la hiérarchisation des apports ("BV Est" prédominant), l'importance du phosphore particulaire dans les flux mesurés ou encore la sous-estimation des résurgences riches en azote depuis le Villafranchien constituent des leviers d'actions mobilisables. Les opérations pré-identifiées pour 2022-2024, et à consolider et détailler avec les acteurs locaux, sont :

- élaborer un plan de gestion pour le Canal de Lunel, incluant la canalette (interface entre le Canal et la lagune) ;
 - établir une stratégie d'intervention pour la réduction des transferts des parcelles aux fossés, basée sur un état des lieux cartographique ; la mise en oeuvre d'aménagements est à prévoir post 2025.
 - réduire les nitrates dans les eaux souterraines du Villafranchien ; projets agroenvironnementaux du programme AAC.
- D'éventuelles études complémentaires sont à prévoir à court terme (incidences hydrauliques, ...).

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Etudes du fonctionnement de la lagune 2016-2019 et 2019-2022 (en cours de finalisation, non publiée).
SDEN et Natura 2000 : objectifs de gestion des zones humides périphériques (milieux doux, saumâtres, salés).

Budget prévisionnel de l'action	335 000 €	dont aide publique	74 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C111	Symbo (Gemapi CCPL)	2024	70 000 €	30%	50%	20%	0%		49 000 €
Opération 2	C112	Symbo	2024	50 000 €	50%	50%	0%	0%		25 000 €
Opération 3	C113	POA	2022	90 000 €	100%	0%	0%	0%		- €
Opération 4	C114	POA	2024	125 000 €	100%	0%	0%	0%		- €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

C111 et C112 : éligibilité au 11ieme programme de l'agence sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau
C114 : cette étude pourra être accompagnée uniquement au titre du plan d'action des captages prioritaires. A titre indicatif, le taux d'aide prévu au 11ieme programme est de 70%.
Pour les actions agricoles, les possibilités de cofinancements publics ne sont pas connues à la date de rédaction du contrat. Elles sont dépendantes des arbitrages en cours sur le fonds européens FEADER, ses conditions d'éligibilités et taux d'aides, ainsi que sur les accords entre financeurs qui en découleront.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Elaboration d'un plan de gestion du Canal de Lunel en faveur d'une réduction des apports vers l'étang de l'Or

Enjeu important sur cette opération compte tenu des impacts de ce secteur sur la lagune. Lien avec la concertation et les conclusions de l'étude lagune : espace à gérer dans un objectif d'autoépuration et de réduction des apports avant l'étang de l'Or.

Sollicitations locales par les élus, des associations locales (en particulier l'association du Canal) et de riverains ; volonté locale de démarrer.

Description complémentaire de l'opération n°2

Diagnostic des transferts vers le réseau hydrographique via les fossés et préconisations pour leur réduction

Travail à l'échelle BV . La priorisation par sous-BV reste à préciser en fonction des rendus définitifs de l'étude lagune ainsi que de la concertation technique (cotech) et territoriale (Commission Lagune) qui reste à terminer. C'est pourquoi l'opération est inscrite en 2024 (éventuellement avancée en 2023).

Etat des lieux cartographique des infrastructures agroécologiques existantes en bordure du réseau hydrographique secondaire et de leur rôle potentiel de barrière aux transferts de polluants.

Effectuer un focus particulier sur le phosphore particulaire.

Préconiser l'installation de haies ou d'IAE en général pour réduire les flux.

Description complémentaire de l'opération n°3

Accompagnement technique pour le développement de l'agriculture bio et le pilotage des intrants agricoles pour réduire les lessivages azotés ; PM

Le nouveau programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau souterraine prévoit un volet d'accompagnement technique des agriculteurs sur 3 axes: bio, pilotage de l'azote, alternatives aux pesticides.

L'action est estimée à 30 000 € / an (première estimation, qui sera consolidée courant 2022).

Cette action s'intègre à l'axe réduire du programme.

Description complémentaire de l'opération n°4

Etude pour le développement de filières Bas Niveaux d'Impacts avec une priorité forte sur l'AAC ; PM

Ambition prioritaire de l'action publique de réduction des pollutions agricoles.

Mettre en place des filières pérennes d'activités agricoles à bas niveaux d'impacts, principalement dans les zones d'appel prioritaire des captages. Action identifiée à la stratégie agricole en cours d'élaboration financée par l'Agence de l'Eau, et comprenant 3 phases (étude de faisabilité, conseil technique auprès des agriculteurs, développement de filières de collecte/transformation/valorisation. L'ensemble coûte 150 k€ de prestations externalisées et un mi-temps de gestion du projet (25 k€/an). Sur la période 2022-2024, la démarche peut être réalisée à hauteur de 50%, si le poste d'animation-gestion du projet est créé et financé.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p	Affiché le un futur Contrat de milieu
Objectif	1	Etablir une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admis	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	2	Poursuivre et développer le suivi de l'évolution de l'eutrophisation lagunaire	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C12

Type d'action	Etudes, suivis	PDM 2022-2027	MIA0502				
Masse(s) d'eau	Etang de l'Or						
Maître d'ouvrage	Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

L'étang de l'Or est dans un état dégradé et classé en mauvais état vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau, principalement en raison de son degré avancé d'eutrophisation. Référent auprès de l'Agence de l'Eau pour établir l'état des masses d'eau lagunaires (DCE), l'Ifremer a aussi été le référent scientifique du programme régional du RSL, qui a pris fin en 2013, des suivis "OBSLAG" démarrés après 2014 (volet eutrophisation ciblé sur les tendances) ainsi que des études de fonctionnement de la lagune.

Ces deux études du fonctionnement de la lagune, portées par le Symbo dans le cadre du Contrat de bassin 2015-19, se sont appuyées sur des campagnes de mesures inédites par leur nature et leur quantité. L'année 2017-2018 est décrite par des mesures de débits sur toutes les interfaces (passes vers le canal du Rhône à Sète et le Méjean, canalette) ainsi que des mesures de qualité de l'eau dans les canaux. Outre une hiérarchisation des sources de nutriments, cela a permis de valider un modèle de courantologie (MARS 3D) pour comprendre les circulations d'eau et de sel. L'année 2019-2020 est décrite par des mesures de débits ciblées sur le sous-bassin est et de qualité de l'eau. Outre une meilleure connaissance de l'origine des apports en nutriments, cela a permis de valider un modèle biogéochimique (GAMELag) pour comprendre l'état d'eutrophisation actuel de l'étang de l'Or. Parmi les résultats et conclusions obtenues, il est mis en évidence l'importance des apports endogènes par relargage des stocks sédimentaires, le modèle prédisant une dynamique de déstockage du phosphore, variable clé d'un milieu eutrophisé. La vérification de cette tendance au déstockage ainsi que la vitesse de cette nouvelle dynamique sont primordiales pour guider l'action publique future sur la lutte contre l'eutrophisation de l'étang de l'Or.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

L'estimation du stock sédimentaire doit s'appuyer sur un ou plusieurs points de comparaison complets. Le travail réalisé avec l'Ifremer dans le cadre de ces études sur la lagune préconise de réaliser un suivi comparable avec ceux produits dans l'ancien programme du "Réseau de Suivis Lagunaires" (RSL). Le dernier état de ces stocks sédimentaires en nutriments dans l'étang de l'Or date de 2010 : mettre en place un protocole similaire avec 15 stations de mesures distribuées sur la lagune, pour une campagne positionnée en fin de printemps et incluant la mesure du phosphore total, de l'azote total et des matières organiques. L'opération inclut les coûts de prélèvements sur le terrain ainsi que les coûts d'analyses en laboratoire et l'interprétation des données dans le cadre de la poursuite d'un partenariat avec l'Ifremer.

De plus, poursuivre et interpréter les résultats du Filmed, en particulier le paramètre « Turbidité » relevé depuis 20 ans : cette chronique est incontournable pour évaluer la dynamique d'eutrophisation et décider de la suite à donner. Pour réussir ces expertises scientifiques, maintenir un partenariat avec l'Ifremer pour interpréter les stocks sédimentaires actuels, leur évolution en comparaison avec les données antérieures (1999, 2005, 2010, voire les suivis intermédiaires malgré des différences notables de protocole sur ces suivis-là), évaluer les flux endogènes actuels et enfin pour nourrir le débat sur les flux exogènes (du BV).

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Etudes du fonctionnement de la lagune 2016-2019 et 2019-2022 (en cours de finalisation, non publiée); Filmed

Budget prévisionnel de l'action	40 000 €	dont aide publique	20 000 €
---------------------------------	----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C121	Symbo	2023	30 000 €	50%	50%	0%	0%		15 000 €
Opération 2	C122	Symbo	2022	- €			0%	0%		- €
Opération 3	C123	Symbo	2023	10 000 €	50%	50%	0%	0%		5 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Commentaires et observations sur le plan de financement

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

C121 : sous réserve de la validation des points de prélèvement et du protocole de suivi par l'agence
 C122 : non éligible aux aides de l'agence de l'eau
 C123 : le livrable attendu par l'agence sera le rapport d'interprétation des données produit par le SYMBO avec l'appui scientifique d'IFREMER

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Suivi des stocks sédimentaires d'azote et de phosphore pour estimer l'évolution de l'eutrophisation de l'étang de l'Or

Mise en œuvre des mesures : prélèvements à prévoir sur les sites du RSL et analyses laboratoire selon le protocole ad hoc ; interprétations.

Suites de l'étude lagune : mise en évidence de l'intérêt de suivre les stocks car les apports endogènes des sédiments lagunaires voire des canaux sont actuellement responsables d'une grande part de l'eutrophisation (travail sur les FMA et résultats de simulations de l'outil GAMELag).

Description complémentaire de l'opération n°2

Poursuivre les relevés des paramètres physico-chimiques mensuels de l'étang de l'Or (chroniques Filmed, pour mémoire)

Depuis plus de 20 ans, le Symbo (et anciennement le Smgeo) assure des suivis physico-chimiques mensuels sur 5 stations sur l'étang de l'Or, récemment étendu à quelques points (CRAS, DCE) pour ce qui concerne la salinité. Ces mesures sont systématiquement valorisées par un bulletin mensuel, désormais étoffé avec l'ajout d'une cartographie et de photos sous-marines. Les bases de données qui en résultent sont partiellement utilisées, notamment la salinité, mais constituent un potentiel encore largement sous-exploité. En particulier, les relevés de turbidité pourraient être mieux valorisés et interprétés pour décrire l'évolution de l'eutrophisation de l'étang de l'Or sur ces deux décennies.

Description complémentaire de l'opération n°3

Appui scientifique de l'Ifremer pour intégrer ces suivis aux conclusions de l'étude lagune (expertise et interprétations)

Ces suivis sont à interpréter à la lumière de ceux réalisés par les institutions sur la masse d'eau étang de l'Or : il s'agit de suivis antérieurs mais aussi de ceux réalisés actuellement mais plus restreints notamment en termes de nombre de sites d'échantillonnage

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p	Affiché le un futur Contrat de milieu
Objectif	1	Etablir une stratégie pour l'atteinte de flux maximaux admis	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	3	Formaliser cette stratégie notamment par un plan d'actions concerté	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C13

Type d'action	Etudes	PDM 2022-2027	MIA0502				
Masse(s) d'eau	Etang de l'Or						
Maître d'ouvrage	Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

Créée à l'occasion du Contrat de bassin 2015-2019 et fortement impliquée dans l'étude portée par le Symbo, la "Commission Lagune" demeure l'instance de concertation appropriée pour débattre des résultats de l'étude et des suites à donner. Les actions à mettre en oeuvre sont encore assez mal identifiées à ce stade et doivent encore être coconstruites avec les élus et acteurs locaux. Elles s'intégreront alors plus largement dans l'élaboration d'un troisième Contrat de milieu, prévu post 2025 par la feuille de route à horizon 2030 validée par le Comité du Bassin de l'Or de janvier 2022, qui ciblerait le petit et le grand cycle de l'eau. L'Agence de l'Eau a édité en 2018 un guide technique de référence pour mettre en place une démarche FMA ; ce document pourra enrichir la démarche en cours sur le Bassin de l'Or.

Partenaire des études du Symbo sur le fonctionnement de l'étang de l'Or, référent institutionnel pour le bon état des milieux lagunaires méditerranéens, l'Ifremer s'est impliqué dans les restitutions territoriales depuis la création de cette Commission. Ce rôle est important en termes de crédibilité scientifique, mais aussi pour la vulgarisation de phénomènes biogéochimiques complexes. L'Ifremer est également propriétaire des modèles utilisés pour décrire les lagunes, développés lors de projets de recherche et appliqués sur l'étang de l'Or entre 2017 et 2021. Concernant GAMELag, l'utilisation du modèle est désormais mutualisée à l'échelle de l'arc méditerranéen, avec un référent scientifique commun hébergé à la Tour du Valat.

Le support scientifique de chercheurs spécialistes de ce domaine d'étude est une ressource précieuse et un gage de fiabilité pour parvenir à la finalisation des interprétations issues des études de fonctionnement de la lagune, ainsi que pour sa restitution académique et locale.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

La "Commission Lagune" a suivi les étapes d'avancement des études du fonctionnement de la lagune. Dans le Contrat 2022-2024, poursuivre l'animation de cette assemblée (pour mémoire, fiche D23) pour créer un programme d'actions concerté à mettre en oeuvre au plus tôt et post 2025 (pour mémoire, animation de ce Contrat et préparation du suivant, voir fiche D21). Ces animations territoriales auront donc notamment pour objectif de créer la stratégie d'atteinte de flux maximaux admissibles, à intégrer dans un futur Contrat de milieu y compris sous forme d'actions pertinentes. Ces actions porteront nécessairement à la fois sur la réduction des flux à la source (nutriments urbains et agricoles) et sur la limitation des transferts vers l'étang de l'Or (barrières avant atteinte du réseau hydrographique, autoépuration, exutoires). D'ores-et-déjà, les Commissions et les rapports d'études passés permettent d'orienter l'action à court terme décrite dans le fiche C11. Ces premières opérations pré-identifiées devront nécessairement être accompagnées d'un panel d'actions bien plus élargi : dans ce Contrat, définir la stratégie à suivre pour une mise en oeuvre post 2025.

Le support scientifique poursuit trois finalités : produire des connaissances à haut niveau d'expertise, participer à la restitution territoriale de ces connaissances avec un but d'aide à la décision, et restituer les avancées de l'état des connaissances concernant l'état général de l'étang de l'Or.

Pour mémoire, impliquer le monde de la recherche de manière la plus large possible pour cumuler les expertises en lien avec le but poursuivi : solliciter la Tour du Valat pour exploiter l'outil GAMELag, solliciter le CNRS (géographie, pêche), solliciter les universités et les grandes écoles (y compris éventuellement pour des projets étudiants).

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Etudes du fonctionnement de l'étang de l'Or (2016-2019 puis 2019-2022).

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Budget prévisionnel de l'action		20 000 €		dont aide p						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C131	Symbo	2023	20 000 €	50%	50%	0%	0%		10 000 €
Opération 2	C132	Symbo	2022	- €		0%	0%	0%		- €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Appui scientifique de l'Ifremer pour les suites à donner à l'étude lagune (expertises, aide à la décision)

Description complémentaire de l'opération n°2

Elaboration du plan d'actions concerté dans le cadre de l'animation territoriale dédiée (pour mémoire Symbo, voir fiche D23)

Cette opération cible la création d'une réponse formalisée et concertée à l'objectif C1 : établir une stratégie pour l'atteinte des flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or dans le cadre de la préparation d'un futur Contrat de milieu.

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p	Affiché le un futur Contrat de milieu
Objectif	2	Etablir une stratégie de gestion des ruissellements urbains :	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DES
Action	1	Réalisation de schémas directeurs pour réduire les pollutions diffuses urbaines	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C21

Type d'action	Etudes	PDM 2022-2027	ASS0201					
Masse(s) d'eau	Salaison, Etang de l'Or (PDM) ; Villafranchien, Castries-Sommières, autres (hors PDM)							
Maître d'ouvrage	3M, POA							

Contexte et justification de l'action¹

Le Programme de Mesures du SDAGE en vigueur préconise d'agir sur le pluvial et les eaux usées pour réduire les pollutions par les nutriments et toxiques urbains (Salaison, Aigues-Vives, Bérange, Viredonne).
 Le Contrat de bassin 2015-19 avait identifié les pollutions diffuses urbaines comme un enjeu pour la qualité de l'eau, mal connu et encore peu développé sur le bassin versant. Son ambition avait été double : mettre en évidence cet enjeu par une étude dédiée, et amorcer l'action au travers de schémas pluviaux et d'actions pilotes. L'étude bilan du Contrat (Symbo-Acteon, 2021) qualifie cet objectif opérationnel de "moyennement ambitieux", et réalisé pour moitié.
 Ces résultats ont été mitigés en termes d'actions concrètes, notamment en raison de la faible maturité du territoire vis-à-vis du volet qualitatif de la gestion des eaux pluviales. L'étude caractérisant cet enjeu n'a été publiée qu'au cours de la phase 2 du Contrat (Symbo-Sepia, 2018), apportant des informations et recommandations encore peu exploitées.
 La Métropole de Montpellier travaille à intégrer cet enjeu dans l'élaboration en cours de son PLUi. Une étude visant à établir un schéma directeur pour désimperméabiliser les sols et réduire les pollutions diffuses urbaines est prévu dans le Contrat 2022-2024 du bassin versant de Lez-Mosson.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Elaborer des schémas directeurs définissant les secteurs favorables à une désimperméabilisation des sols et le cas échéant des aménagements ciblés pour réduire ou supprimer une pollution spécifique. Les objectifs de ces schémas directeurs sont de répondre aux enjeux de soulagement des réseaux urbains (déconnexion d'eaux claires parasites), de réduction des pollutions diffuses urbaines (solides et dissoutes) et de rechargement des nappes et des sols en général (maximisation de l'infiltration). Les schémas directeurs incluront une ou plusieurs "études de projet" ([PRO]) en vue de développer une dynamique de réalisation de travaux sur la seconde moitié de la décennie.
 Ils s'appuieront sur les Schémas Directeurs des Eaux Pluviales préexistants (échelles communales et/ou intercommunale) et sur les éléments de caractérisation de l'étude Symbo-Sepia 2018 ; leur vocation n'étant pas de mettre à jour la gestion hydraulique, ils développeront notamment le volet de la gestion qualitative de ces eaux au travers d'une sectorisation, de zonages et de leviers d'actions opérationnels.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Etude de caractérisation de sous-bassins pour une gestion qualitative des eaux pluviales urbaines (Symbo-Sepia, 2018)
 SDEP POA 2019, SDEP 3M

Budget prévisionnel de l'action	200 000 €		dont aide publique	100 000 €						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C211	MMM	2023	100 000 €	50%	50%	0%	0%		50 000 €
Opération 2	C212	POA	2022	100 000 €	50%	50%	0%	0%		50 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

C211 et 212 : sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau
 L'agence financera exclusivement la partie de l'étude liée à la déconnexion des eaux pluviales. Si l'étude traite plus largement des ilots de fraîcheur, cette partie sera exclue de l'assiette aidée par l'agence.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

Description complémentaire de l'opération n°1

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Elaboration d'une stratégie globale de désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales des réseaux urbains (Territoires Cadoule-Bérange, et Littoral à Pérols)

Schéma directeur nécessaire pour définir la stratégie d'intervention par site : secteurs prioritaires, volumes déconnectés des réseaux, infiltration pour recharge de nappes.

Il est attendu une limitation du nombre de déversement au milieu naturel

Travaux seront mis en œuvre par les aménageurs voire les Villes.

Le schéma concerne le Territoire "Cadoule-Bérange" (l'un des services administratifs de gestion des espaces publics de 3M), correspond quasi exclusivement au territoire de 3M situé sur le Bassin de l'Or ; il faut y adjoindre en particulier la commune de Pérols, dépendante du Territoire "Littoral" situé essentiellement sur le bassin versant voisin (il existe une opération similaire sur le Contrat du Lez, dont la mise en oeuvre est prévue en parallèle de celui-ci).

Description complémentaire de l'opération n°2

Etude de sectorisation pour l'infiltration des eaux pluviales et leur déconnexion des réseaux urbains ; POA

Il s'agit d'établir un document stratégique pour l'ensemble du périmètre communautaire, s'appuyant sur le schéma directeur pluvial de l'Agglomération (Safège 2019) et les résultats de l'étude Symbo (Sepia, 2018) pour définir des dispositions techniques et des règles d'urbanisme dans le cadre des zonages pluviaux permettant de favoriser les actions de déconnexion des eaux pluviales.

Les services d'urbanisme, la société d'aménagement seront intégrés dans le pilotage de l'étude globale.

La réalisation des travaux pourra s'inscrire dans le cadre du Contrat de Milieu complet.

Description complémentaire de l'opération n°3

Animation pour la mise en œuvre du schéma directeur réalisée par les aménageurs et les Directions de l'Aménagement et de l'Espace Public de 3M

L'animation consistera à assurer la bonne mise en œuvre des préconisations contenues dans le schéma directeur de désimperméabilisation.

Pilotage service GEMAPI (en régie ou externalisée), directement auprès des aménageurs + via Direction Aménagement.

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p	Affiché le un futur Contrat de milieu
Objectif	2	Etablir une stratégie de gestion des ruissellements urbains : désim	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	2	Réalisation d'opérations pilotes de désimperméabilisation et de dépollution urbaine	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C22

Type d'action	Etudes et travaux	PDM 2022-2027	ASS0201					
Masse(s) d'eau	Salaison, Etang de l'Or (PDM) ; autres (hors PDM)							
Maître d'ouvrage	3M, POA							

Contexte et justification de l'action¹

Le Programme de Mesures du SDAGE en vigueur préconise d'agir sur le pluvial et les eaux usées pour réduire les pollutions par les nutriments et toxiques urbains (Salaison, Aigues-Vives, Bérange, Viredonne). Outre l'action de moyen terme à organiser au travers de schémas directeurs (cf fiche C21), la réalisation de travaux peut être dynamisée par l'exemple de quelques sites vitrines sur lesquels accomplir des aménagements spécifiques et pertinents.

Quelques opérations d'aménagements avaient été envisagées dans le Contrat de bassin 2015-19. Concernant celles dont le site était prédéfini, elles ne comportaient pas de dimension d'exemplarité ; deux ont été reportées (Lunel, Mudaison) et une était encore en cours au moment du bilan du Contrat (Marsillargues). Concernant celles qui n'étaient pas prédéfinies, aucune n'a émergé.

Ce constat témoigne de la faible maturité du territoire vis-à-vis du volet qualitatif de la gestion des eaux pluviales et renforce la légitimité d'une action visant à faire émerger des opérations pilote (études et travaux) sur lesquelles appuyer une animation territoriale du Symbo et des collectivités compétentes.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Engager une poignée de projets, au stade d'étude préalable voire au stade de réalisation des aménagements, sélectionnés par opportunité locale et à vocation de site vitrine : développer une animation territoriale utilisant ces opérations pilote comme support pour faire émerger une dynamique d'actions sur l'enjeu de la désimperméabilisation et de la dépollution des sols urbanisés.

Les opérations pré-identifiées sont :

- Etude préalable et travaux de désimperméabilisation sur des placettes sur La Grande Motte ;
- Equiper l'exutoire pluvial du canal de l'Or à Candillargues d'un dispositif de collecte des macros-déchets.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Etude de caractérisation de sous-bassins pour une gestion qualitative des eaux pluviales urbaines (Symbo-Sepia, 2018) SDEP POA 2019, SDEP 3M

Budget prévisionnel de l'action	720 000 €	dont aide publique	364 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C221	MMM	2023	20 000,00 €	50%	50%	0%	0%		10 000 €
Opération 2	C222	POA	2023	270 000,00 €	50%	50%	0%	0%		135 000 €
Opération 3	C223	POA	2023	20 000,00 €	30%	50%	20%	0%		14 000 €
Opération 4	C224	MMM	2023	60 000,00 €	50%	50%	0%	0%		30 000 €
Opération 5	C225	MMM	2023	60 000,00 €	50%	50%	0%	0%		30 000 €
Opération 6	C226	MMM	2023	125 000,00 €	50%	50%	0%	0%		62 500 €
Opération 7	C227	MMM	2023	165 000,00 €	50%	50%	0%	0%		82 500 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

C223 (aide Agence) : uniquement expérimentation, cela implique la nécessité d'un suivi et d'un bilan formalisé au bout d'un an maximum. Il faut que le dispositif soit disposé sur exutoires rejets temps de pluie unitaires (DP, PR) ou exutoires du pluvial strict.

Autres opérations : l'agence finance exclusivement les projets permettant la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation. En préalable : vérification des capacités du sol à infiltrer (perméabilité du sol, profondeur de la nappe). L'assiette retenue tiendra compte du cout plafond de l'agence.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Désimperméabilisation parking Vendargues - 180 m2 etude et travaux (5 Ke Etudes + 15 Ke Travaux)

Mise en œuvre de quelques travaux prioritaires définis dans le schéma directeur de désimperméabilisation sur espaces de compétence 3M (parking, bordures de voirie)

Description complémentaire de l'opération n°2

Etude préalable et travaux de désimperméabilisation sur des placettes sur La Grande Motte ; MOA POA

Deux opérations de déconnexion des eaux pluviales (MOE + travaux) sont actuellement prévues sur le territoire de POA (secteur des placettes de La Grande Motte visé, et notamment inscrit dans le Schéma Directeur Pluvial). Cette opération prévoit de le réaliser : étude préalable et travaux de désimperméabilisation au droit de placettes/parking de La Grande Motte incluant un objectif de déconnexion des eaux pluviales vers le réseau existant. Cette action est fléchée au Schéma Directeur Pluvial de l'Agglomération du Pays de l'Or (dont la révision avait été inscrite dans le précédent Contrat du Bassin de l'Or). Ces opérations consisteront à désimperméabiliser les espaces publics avec une infiltration des eaux pluviales à la source.

Description complémentaire de l'opération n°3

Installation de systèmes de récupération des macro déchets aux exutoires de rejets urbains vers les masses d'eau ; MOA POA

L'objectif est d'étendre sur le bassin versant l'installation de filets de récupération de macrodéchets, actuellement en expérimentation sur les communes littorales au niveau des points de rejets en mer. Il est prévu d'équiper l'exutoire du canal de l'Or à Candillargues (exutoire principal du réseau EP de la zone urbaine) de ce type de dispositif.

Description complémentaire de l'opération n°4

Désimperméabilisation aire de jeux Saint genies des Mourgues - 150 m2 etude et travaux (10 K€ Etudes + 50 K€ Travaux)

Description complémentaire de l'opération n°5

Désimperméabilisation voie publique piétonne à Montaud - 250 m2 etude et travaux (10 K€ Etudes + 50 K€ Travaux)

Description complémentaire de l'opération n°6

Désimperméabilisation parking à Sussargues - 725 m2 etude et travaux (25 K€ Etudes + 100 K€ Travaux)

Description complémentaire de l'opération n°7

Désimperméabilisation parking à Castries - 1400 m2 etude et travaux (25 K€ Etudes + 140 K€ Travaux)

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p	Affiché le un futur Contrat de milieu
Objectif	2	Etablir une stratégie de gestion des ruissellements urbains :	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DES
Action	3	Réalisation d'opérations pilotes de désimperméabilisation dans les cours d'écoles	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C23

Type d'action	Etudes et travaux	PDM 2022-2027	ASS0201				
Masse(s) d'eau	Salaison (PDM) ; Bérange, Aigues-Vives, Dardaillons (hors PDM)						
Maître d'ouvrage	Communes						

Contexte et justification de l'action¹

La désimperméabilisation des sols est un atout majeur pour réduire les contraintes sur les réseaux urbains, pour maximiser l'infiltration de l'eau dans les sols et favoriser les recharges d'eaux souterraines ou de sub-surface, ainsi que les lessivages et transferts de matières et substances potentiellement polluantes. Outre ces effets sur la gestion de l'eau, la désimperméabilisation des sols présente un intérêt sur la qualité de vie, d'autant plus importante dans les lieux fréquentés assidument et notamment pas les enfants, comme dans les cours d'écoles. Les cours d'écoles, de collèges et de lycées représentent un enjeu fort, de par les surfaces importantes concernées et par l'impact important qu'auront ces travaux localement et pour le quotidien des élèves. La réalisation des travaux sera également l'occasion d'y adjoindre une dimension de sensibilisation (parents d'élèves, enseignants, etc.). L'Agence de l'eau a lancé des appels à projets en ce sens, et plusieurs communes du Bassin de l'Or ont vu leur projet sélectionné.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Les communes identifiées par l'appel à projets en sont à des stades d'avancement différents, depuis la finalisation de travaux déjà engagés jusqu'à la planification de l'engagement l'étude préalable sur le pas de temps du présent Contrat. Avec 6 projets identifiés, le bassin versant disposera d'exemples concrets de ce type d'opération, sur lesquels appuyer la réflexion quant à l'extension de travaux similaires sur d'autres sites scolaires ailleurs sur le territoire.

Les opérations identifiées sont :

- Terminer les travaux sur l'école de Lunel (tranche 2 à engager en 2023) ;
- Réaliser les travaux définis dans l'étude effectuée sur l'école de Vendargues ;
- Réaliser les travaux définis dans l'étude effectuée sur l'école de Sussargues ;
- Réaliser les travaux définis dans l'étude effectuée sur l'école de Baillargues ;
- Réalise l'étude puis les travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Montaud ;
- Engager l'étude préalable aux travaux sur l'école de Lunel-Viel.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Appel à projets AERMC

Budget prévisionnel de l'action	885 000 €	dont aide publique	619 500 €							
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C231	Lunel	2023	540 000,00 €	30%	70%	0%	0%		378 000 €
Opération 2	C232	Vendargues	0	- €		0%	0%	0%		- €
Opération 3	C233	Sussargues	2022	200 000,00 €	30%	70%	0%	0%		140 000 €
Opération 4	C234	Baillargues	0	- €		0%	0%	0%		- €
Opération 5	C235	Lunel-Viel	2022	20 000,00 €	30%	70%	0%	0%		14 000 €
Opération 6	C236	Montaud	2024	125 000,00 €	30%	70%	0%	0%		87 500 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

Le taux d'aide de 70% et le cout plafond à 100 €/m2 ne sera appliqué que si :

- au moins 50% de la surface déconnectée fait l'objet de solutions fondées sur la nature
- un volet pédagogique est prévu, associant les élèves et l'équipe éducative à l'élaboration du projet et prévoyant un panneau de communication.

Si une de ces deux conditions n'est pas respectée, le coût plafond sera de 40 €/m2 et le taux de subvention de 50%.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Mise en œuvre de la tranche 2 des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Lunel

Description complémentaire de l'opération n°2

Mise en œuvre des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Vendargues

Description complémentaire de l'opération n°3

Mise en œuvre des travaux prévus dans l'étude de désimperméabilisation de cours d'écoles à Sussargues

Description complémentaire de l'opération n°4

Mise en œuvre de travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Baillargues

Description complémentaire de l'opération n°5

Etude préalable à des travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Lunel-Viel

Description complémentaire de l'opération n°6

Etude et travaux de désimperméabilisation de cours d'écoles à Montaud

Prévisionnel de 25 k€ d'étude(s) et 100 k€ de travaux.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p
Objectif	3	Améliorer les connaissances sur les ressources d'eaux brutes et les actions futures
Action	1	Etat des usages et des connaissances sur les ressources déjà mobilisées

Affiché le un futur Contrat de milieu
ID : 034-243400520-20220711-1182022-DEar

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C31

Type d'action	Etudes, suivis	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	Villafranchien, Castries-Sommières						
Maître d'ouvrage	Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

L'eau consommée sur le Bassin de l'Or provient des masses d'eaux souterraines ainsi que du canal Philippe Lamour, appelé également canal BRL (Bas-Rhône Languedoc). Cette ressource extérieure représente selon les années entre deux tiers et trois quarts des volumes distribués, soit entre 22 et 34 millions de m3 (Symbo-Acteon, 2020). En 2010, BRL avait distribué un peu plus de 16 millions de m3 (Symbo-Safege, 2011). Le Contrat de bassin 2015-2019 avait classé en priorité 2 une étude de connaissance et de suivi de l'état des ressources et des prélèvements par usages, inscrite en phase 2 du Contrat et non maintenue lors de la révision à mi-parcours (donc non réalisée).

La dépendance croissante à une ressource extérieure non maîtrisée, en contexte de changement climatique, est très élevée et représente un enjeu désormais majeur pour le territoire : les prélèvements dans les nappes locales représentent actuellement 10 à 11 millions de m3, des volumes inférieurs aux consommations en eau potable. La ressource principale est la nappe du Villafranchien, objet d'une étude du Symbo (Antea, 2019) pour définir des zones de sauvegarde pour le futur, indiquant une probabilité de déficit quantitatif à moyen terme. De plus, son exposition à la progression du biseau salé pose également question, avec des projections de progression estimées à plusieurs centaines de mètres vers le nord à relativement court terme (changement climatique, prélèvements). Quant à l'irrigation agricole, elle dépend quasi exclusivement des eaux brutes du Rhône (6,8 à 9,5 millions de m3 selon les années, contre moins de 0,4 prélevés localement). Les schémas directeurs d'eaux brutes sur la CCGPSL et sur 3M sont terminés ou en voie de l'être.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Engager une étude à l'échelle du bassin versant qui prenne du recul sur l'évolution des consommations en eau et des volumes prélevés dans les ressources souterraines locales. Analyser la dépendance à l'approvisionnement par BRL en incluant toutes les connaissances préexistantes sur les évolutions futures et scénarios liés au changement climatique en cours. Croiser cette analyse de l'évolution temporelle des volumes par ressource avec les différents usages. Inclure l'usage "milieux aquatiques", à savoir conserver la fonctionnalité des écosystèmes humides du Bassin de l'Or. Cette dimension de l'étude pourra impliquer des synthèses et interprétations hydrogéologiques.

L'étude reposera sur les informations préexistantes détenues par les organismes concernés : BRL, Région, CD34, EPCI, Syndicats de distribution d'eau, Agence de l'Eau (liste non exhaustive). En fin d'étude, proposer un programme d'actions pour orienter les politiques locales de gestion de l'eau et pour économiser la ressource.

Mettre en place un réseau de surveillance du biseau salé afin d'anticiper les impacts de sa progression sur la sécurité des approvisionnements actuels et futurs à l'échelle du Villafranchien sur un maximum de Zones de Sauvegarde pour le Futur.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Schémas directeurs des collectivités : SDAEP, SDEB ; études sur le bassin du Rhône et bassins versants voisins. Le cas échéant en cas d'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or, articuler cette action avec son étude d'état des lieux.

Budget prévisionnel de l'action	115 000 €	dont aide publique	80 500 €
---------------------------------	-----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C311	Symbo	2023	80 000,00 €	30%	50%	0%	20%		56 000 €
Opération 2	C312	POA	2024	35 000,00 €	30%	50%	20%	0%		24 500 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

C311 : sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Etude de synthèse de l'état des ressources en eau disponibles pour subvenir aux usages du Bassin de l'Or et perspectives ; MOA Symbo

Connaissance de l'hydrologie générale du Bassin de l'Or, services rendus actuels et dépendance extérieure BRL (AEP, activités, milieux aquatiques)

Etude de synthèse des connaissances et usages actuels et futurs des eaux de BRL et des connaissances hydrogéologiques (liens entre nappes et eaux superficielles) en vue d'élaborer une stratégie d'action (Symbo)

Description complémentaire de l'opération n°2

Extension du réseau de piézomètres pour le suivi de la progression du biseau avec le changement climatique ; MOA POA

L'opération est dimensionnée sur le développement d'un réseau de 6 piézomètres à l'aval de la nappe du Villafranchien pour assurer un suivi de la remontée du biseau salé (engagement de l'opération prévu en 2024).

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p
Objectif	3	Améliorer les connaissances sur les ressources d'eaux brutes et les actions futures
Action	2	Organisation de la réutilisation des eaux usées traitées sur le Bassin de l'Or

Affiché le un futur Contrat de milieu
ID : 034-243400520-20220711-1182022-DEar

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C32

Type d'action	Etudes	PDM 2022-2027
Masse(s) d'eau	Villafranchien, Salaison, Cadoule, Aigues-Vive, Bérange, Viredonne, Berbian, Dardaillons	
Maître d'ouvrage	POA	

Contexte et justification de l'action¹

Les ressources en eau actuellement mobilisées proviennent des nappes souterraines ou du canal BRL (ressource extérieure au bassin versant) ; les eaux superficielles ne constituent pas une ressource exploitée, mais sont au contraire soumises à une pression accrue du fait du changement climatique et des prélèvements (tendance à mettre en évidence dans l'action C31). Les usages AEP et professionnels (dont agricoles) produisent des rejets en grande partie captés par les réseaux d'assainissement urbain. Identifiés comme des sources majeures de pollution et dans le but de lutter contre l'eutrophisation des milieux, les rejets de station d'épuration (STEP) ont été fusionnés, modernisés, voire exportés hors du Bassin de l'Or (STEPS de l'ouest du bassin raccordées au système MAERA). Dans l'objectif de réduire ces apports aux milieux naturels, doublé parfois d'un objectif d'économies d'eau, quelques projets de REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) ont été portés : Manguio alimente le marais de Bentenac, La Grande Motte alimente le golf communal (mise en service 2022), Saint-Drézéry alimente une parcelle agricole (1,8 ha). Une réflexion sur la faisabilité sociologique a été conduite par l'Irstea sur la CCGPSL et 3M (projet SoPoLo, 2017-19). La Métropole porte depuis 2021 un projet Life "ReWa" sur le développement d'une unité mobile de REUT (175 km³/an) avec parmi ses sites pilotes la STEP de Baillargues-St-Brès. Les rejets de STEP sont également l'unique alimentation des débits d'étiage de la plupart des cours d'eau.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

En raison du caractère innovant et de l'évolution progressive de la réglementation, la REUT a fait l'objet de projets pilotes à l'opportunité ou de réflexions prospectives (projets de recherche) durant ces dernières décennies. La montée en régime de ces technologies apparaît comme un levier d'action intéressant sur le Bassin de l'Or comme ressource de substitution et comme réduction des flux de nutriments vers le réseau hydrographique. Toutefois, la suppression totale ou partielle de ces rejets aura des conséquences sur les étiages des rivières méditerranéennes. Afin de prendre en compte toutes les dimensions de la gestion de l'eau sur cette thématique, engager une étude de définition d'une stratégie pour l'utilisation de ces eaux qui sont alors considérées comme des ressources à affecter (milieux aquatiques, usages urbains ou agricoles), assimilé à un schéma directeur de la REUT par les STEPs de POA ; sur les autres collectivités, suivre les stratégies et projets engagés afin d'assurer la prise en compte de tous les enjeux (cf fiche D23, pour mémoire).

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

SoPoLo (Irstea, 2017-2019) ; LIFE ReWa (3M, 2021-2026) ;

Budget prévisionnel de l'action	60 000 €	dont aide publique	48 000 €
---------------------------------	----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.**	Eur.	Aide publique
Opération 1	C321	POA	2023	60 000,00 €	20%	50%	0%	30%		48 000 €
Opération 2	C322	Symbo	2023	- €		0%	0%	0%		- €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

** ce cofinancement pourra être compris entre 20 et 40% selon les modalités de cofinancements Région et Europe en vigueur

Commentaires et observations sur le plan de financement

C321: sous réserve de la validation du CCTP par l'agence. L'étude devra s'intéresser prioritairement à la substitution d'usages existants. L'étude devra intégrer l'impact de la REUSE sur les débits des cours d'eau. Le lien sera fait également avec la démarche lagunes portée par le SYMBO. L'agence ne pourra financer que les projets qui permettront la substitution d'usages existants.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Stratégie de réutilisation des eaux usées traitées produites sur l'Agglomération : usages, volumes, faisabilité

Actuellement, projets réalisés à l'opportunité, sans schéma directeur.
 Cette étude sera complémentaire au schéma directeur d'assainissement qui sera engagé en 2022; étude d'opportunité pour étendre la réutilisation des eaux usées traitées à des sites et pour des usages actuellement pas encore traités, et en tenant compte des évolutions induites par le changement climatique. Ambition de POA d'inclure pleinement la valorisation de ces eaux dans la révision future de son SDA comme ressource de substitution.

Description complémentaire de l'opération n°2

Suivi des projets de REUT sur le Bassin de l'Or dans le cadre d'une animation sur les rejets et ruissellements urbains (Symbo pour mémoire, fiche D23)

Assurer la prise en compte des différents enjeux de gestion de l'eau identifiés sur le Bassin de l'Or

Description complémentaire de l'opération n°3

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	C	Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour p
Objectif	3	Améliorer les connaissances sur les ressources d'eaux brutes et les actions futures
Action	3	Etudier l'aquifère des calcaires du Jurassique pour estimer le potentiel de diversification AEP

Affiché le un futur Contrat de milieu
ID : 034-243400520-20220711-1182022-DEar

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action C33

Type d'action	Etudes, Suivis	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	Villafranchien (FRDG102)						
Maître d'ouvrage	POA						

Contexte et justification de l'action¹

L'approvisionnement en eau sur le Bassin de l'Or dépend actuellement fortement du canal Philippe Lamour amenant les eaux du Rhône (en moyenne deux tiers des volumes consommés, jusqu'à trois quarts selon l'année ; Symbo-Acteon, 2020) ; le reste étant prélevé en nappe souterraine (10 à 11 Mm3), dont 5 à 6 Mm3 dans la masse d'eau souterraine du Villafranchien. Affleurante et formée par des alluvions quaternaires, cette nappe est très vulnérable aux transferts de pollutions et elle souffre ainsi de concentrations problématiques en pesticides et en nitrates. Cette situation a conduit au classement de 9 captages AEP sur les listes prioritaires pour la reconquête de la qualité des eaux brutes, situés sur POA et disposant déjà de programmes d'actions d'amélioration de la qualité de ces eaux, sauf celui de Saint-Just qui a été classé récemment dans ce SDAGE 2022-2027. De plus, l'étude de définition des Zones de Sauvegarde pour le Futur (Symbo-Antea, 2019) montre une probabilité de déficit quantitatif de cette nappe à un horizon de 15-20 ans. Cette dépendance soit à une ressource extérieure, soit à des ressources locales sensibles, a conduit le BRGM et POA à produire une première étude de synthèse sur la faisabilité d'exploiter un aquifère plus profond, sous le Villafranchien, pour diversifier et sécuriser l'accès à une ressource en eau à vocation AEP. Ses résultats ont été livrés début 2022.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Engager les moyens d'améliorations des connaissances afin d'identifier le potentiel de cette ressources actuellement inexploitée. Inclure l'éventuelle incidence sur la dynamique de progression du biseau salé dans le champ de l'étude. Cette étude proposée par le BRGM prévoit d'agir en 5 phases afin d'acquérir les compléments de connaissances préalables à de réelles investigations (choix d'un site, forage de reconnaissance). Ces phases sont chiffrées et détaillées techniquement (voir synthèse au verso). Après une phase de reconnaissance avec des techniques non invasives, engager la création d'une cartographie géologique précise par des techniques de sismique réflexion et de résistivité électrique sur des périmètres d'étude plus restreints, voire réaliser un forage de reconnaissance à 100-150 m de profondeur. L'étude doit donc aboutir à des enseignements issus de ce forage, ainsi qu'à une modélisation en trois dimensions, avec la finalité d'être en capacité de préconiser un lieu d'implantation de forage AEP.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

BRGM, février 2022 (rapport 71145) ; Zones de Sauvegarde pour le Futur sur le Villafranchien, Symbo-Antea, 2019. ZSNEA ? SDAEP POA

Budget prévisionnel de l'action	180 000 €		dont aide publique	126 000 €						
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	C331	POA	2022	180 000 €	30%	50%	0%	20%		126 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

sous réserve de la validation du CCTP par l'agence

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Etude hydrogéologique prospective dans les calcaires sous Villafranchien en vue de réduire la dépendance au Rhône

Etude prospective envisagée en 5 phases. Les deux premières phases pourront être engagées dans le cadre du temps imparti du contrat grand cycle; elles consistent dans une mise à jour de l'inventaire des ouvrages profonds et divers techniques peu invasives de caractérisation du sous-sol profond (calcaires situés sous le Villafranchien). La finalité de cette opération est d'améliorer la connaissance des ressources en eau profondes afin d'alimenter la réflexion et la concertation nécessaires au sujet de l'actuelle dépendance à une ressource importée depuis le bassin versant du Rhône. Les liens fonctionnels avec la nappe du Villafranchien, l'évolution de sa qualité et de son biseau salé, seront étudiés à cette occasion.

Description complémentaire de l'opération n°2

Description complémentaire de l'opération n°3

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	D	Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives	Affiché le sa communication
Objectif	1	Porter à la connaissance du public les enjeux et actions locales	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE rat
Action	1	Plan de communication sur la mise en œuvre du Contrat du Bassin de l'Or 2022-2024	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action D11

Type d'action	Communication	PDM 2022-2027				
Masse(s) d'eau	Toutes					
Maître d'ouvrage	Symbo, 3M, POA, CCGPSL					

Contexte et justification de l'action¹

Le bilan du Contrat de bassin 2015-2019 a mis en évidence la volonté des membres du Comité du Bassin de l'Or de mieux communiquer en direction des habitants du territoire : bien que les acteurs interrogés mentionnent un effort de communication de l'équipe d'animation à direction des habitants du territoire, les moyens alloués pour se faire sont perçus comme insuffisants, notamment au sujet du changement de leur cadre de vie et de leur comportement. Des projets significatifs existent toutefois : films (bassin versant, renaturation de cours d'eau, agroenvironnement...), expositions, plaquettes, animations grand public et scolaires sur les milieux aquatiques et les inondations. Les enjeux identifiés peu ou pas abordés dans les précédents programmes sont ceux de la préservation des zones humides, des pollutions urbaines et de la ressource en eau. Dans le contexte actuel du changement climatique à l'oeuvre sur le pourtour méditerranéen, des convergences sont à trouver entre les enjeux ayant déjà bénéficié d'une communication (à redynamiser) et ceux pour lesquels le territoire ne dispose pas encore du panel d'outils adéquat. L'effort de communication doit se poursuivre sous peine de s'essouffler, et évoluer de concert avec les enjeux du bassin versant. Ce plan de communication est à relier avec la réflexion territoriale actuelle au sujet de la création d'un SAGE sur le Bassin de l'Or.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

La stratégie de sensibilisation aux grands enjeux du Contrat sera coordonnée par le Symbo et visera à donner aux acteurs locaux non spécialistes, les clés de compréhension de l'action publique mise en oeuvre dans le cadre de ce programme : communication générale sur le Contrat et sur ses volets. Cette stratégie consistera à :

- Assurer une communication spécifiquement sur le Contrat et ses actions, en cohérence avec les autres démarches menées sur le bassin ;
- Assurer une sensibilisation du grand public, y compris la production des supports de communication permettant de faciliter la transmission d'information et la diffusion des messages clés à un large public ;
- Investir sur le long terme en réalisant en parallèle la sensibilisation des scolaires ;
- Cibler la thématique des fonctions des zones humides intérieures & périlagunaires (actions du PGSZH) ;
- Préparer une stratégie de communication et de sensibilisation plus ambitieuse pour un Contrat post 2025 ;
- Engager les premières sensibilisations sur le volet C et l'objectif C3 en particulier tensions sur la ressource en lien avec le changement climatique) ;
- Communiquer sur les atouts et fonctionnalités des milieux aquatiques sur un site d'intérêt (choix du Gourrg de la Lècque).

Cette stratégie sera mise en oeuvre collectivement pour réaliser cette communication sur les différents volets du Contrat (outre les milieux aquatiques et humides, elle inclura aussi les thématiques des objectifs du volet préparatoire à un futur Contrat de milieu (volet C), à savoir les flux à la lagune, les pollutions urbaines et la désimperméabilisation, et l'anticipation des tensions sur la ressource en eau). Cette communication sera pour partie portée par les EPCI sur leurs territoires administratifs, en cohérence entre elles et avec celle du Symbo qui coordonnera l'ensemble. La communication de la Métropole, y compris l'aire urbaine de Montpellier voisine du Bassin de l'Or, est focalisée sur le rayonnement de l'information et la préparation de la communication future. La communication portée par POA ciblera plus particulièrement le volet C. Enfin, la CCGPSL engagera avec le Symbo une communication de valorisation des externalités positives des hotspots de biodiversité en s'appuyant sur des secteurs en bon état comme l'amont du Salaison (Gourg de la Lècque).

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

--

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Budget prévisionnel de l'action	137 000 €	dont aide p
---------------------------------	-----------	-------------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	D111	Symbo	2023	30 000 €	20%	70%	0%	10%		24 000 €
Opération 2	D112	Symbo	2022	20 000 €	20%	70%	0%	10%		16 000 €
Opération 3	D113	MMM	2023	20 000 €	100%	0%	0%	0%		- €
Opération 4	D114	Symbo	2022	15 000 €	20%	70%	0%	10%		12 000 €
Opération 5	D115	Symbo	2023	15 000 €	20%	70%	0%	10%		12 000 €
Opération 6	D116	Symbo	2024	15 000 €	20%	70%	0%	10%		12 000 €
Opération 7	D117	POA	2024	12 000 €	30%	70%	0%	0%		8 400 €
Opération 8	D118	CCGPSL	2024	10 000 €	30%	70%	0%	0%		7 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques.

** le cofinancement de la Région sera compris entre 0% et 20% dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques.

Commentaires et observations sur le plan de financement

Toutes opérations : le plan de financement sera plafonné à 80% d'aides publiques.
 Pour la Région, l'opération doit être pluriannuelle et utiliser plusieurs vecteurs de sensibilisation. Seules les prestations externes sont éligibles.

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Communication et sensibilisation Grand Public sur le Contrat - MOA Symbo / 30 000€

Mise en oeuvre de la stratégie de communication grand public par le Symbo à l'échelle du Contrat (volets, durée) :

- Assurer une sensibilisation du grand public par des moyens diversifiés : il conviendra de développer des outils de communication sur les thématiques en lien avec les enjeux du territoire ciblés par le Contrat : la restauration de l'hydromorphologie, les pollutions émergentes, la désimperméabilisation, le changement climatique, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, la renaturation... Le Symbo poursuivra sa mission de sensibilisation du grand public à la préservation des milieux aquatiques et humides par l'organisation d'une dizaine d'animations par an. Ces animations prendront la forme d'interventions pédagogiques réalisées sur les thèmes du Contrat par les techniciens du Symbo dans le cadre de programmes ou événementiels organisés par les collectivités du territoire (Jeudis de l'Environnement autour de la préservation de la lagune avec la commune de Mauguio, journées mondiales des zones humides, ...)
- Produire des supports de communication permettant de faciliter la transmission d'information et la diffusion des messages clés à un large public, ciblés sur la préservation des milieux aquatiques, les espèces exotiques envahissantes et les ressources en eau du bassin de l'Or : plaquettes, animations, affiches ou vidéo seront réalisées et utilisées directement par l'EPTB pour sa communication ou mises à disposition des collectivités du territoire. Il s'agira également de poursuivre la conception et diffusion de la lettre d'information L'Or Bleu initiée en 2020.
 Supports : Le recours à la diffusion numérique sera privilégié, différents outils pourront être mobilisés (vidéos courtes, films, plaquettes, guides, ...).
- Assurer une communication spécifiquement sur le Contrat, en cohérence avec les autres démarches menées sur le bassin versant (PAPI, PGSZH, Natura 2000, ...) par le biais de la diffusion du journal annuel "L'Or Info" (conception en régie, diffusion boîte aux lettres externalisée)

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Description complémentaire de l'opération n°2

Communication et sensibilisation aux fonctions des zones humides : mise en oeuvre**PGSZH ; MOA Symbo, 20 k€**

Il s'agira de mettre en oeuvre les premières actions de sensibilisation du PGSZH:

AT02 - Élaborer un plan de communication et de sensibilisation du grand public: il s'agira d'établir une stratégie de communication visant à partager la connaissance apportée par le PGSZH et les grands enjeux de préservation et de restauration des zones humides du bassin versant et de leurs fonctionnalités auprès du grand public et de produire au moins 1 support de sensibilisation de type plaquette

AT06 - Former et sensibiliser les propriétaires riverains aux enjeux des boisements humides: il s'agira d'organiser sur site une rencontre annuelle

AT08 - Promouvoir les actions des collectivités en faveur des ZH:

- Accompagner les collectivités ayant des projets de valorisation in situ et en lien avec les projets de restauration engagés dans le cadre du présent Contrat;
- Sensibiliser aux enjeux des ZH sur des sites pilotes par la production d'une vidéo courte à destination du web et des réseaux sociaux
- Réfléchir à la mise en place d'un label local (à l'échelle du BV) permettant de valoriser l'action des collectivités en matière de restauration des ZH.

Description complémentaire de l'opération n°3

Communiquer sur l'action publique environnementale inscrite dans ce Contrat grand cycle portée par 3M et préparer un futur programme de sensibilisation plus ambitieux

La communication générale sur le Contrat étant assurée par le Symbo, 3M ciblera plus spécifiquement les opérations et actualités qui sont réalisées sur son territoire. Pour conforter la sensibilisation du grand public à la préservation des cours d'eau présents sur son territoire et des zones humides associées, la 3M, avec l'appui du Symbo, s'engage à accompagner 1 ou 2 communes pilotes dans la réalisation d'outils de communication et de sensibilisation à l'eau dédiés (plaquettes, panneaux d'information sur le cours d'eau ou la zone humide restaurée...) et campagne d'information dédiée : bulletin municipal, visite sur le site entre techniciens 3M/SYMBO et la population, journée thématique... Sur la base de ces retours d'expérience, une campagne de sensibilisation à destination des communes pourra être envisagée sur le futur contrat du bassin de l'Or pour conforter le dispositif sur le périmètre métropolitain et coordonnées avec les autres EPCI présentes sur le BV en diversifiant les publics cibles (grand public, scolaires, peri-scolaires, formation des éducateurs en centre aéré...), en lien avec le réseau des associations d'éducation à l'environnement : Coopere34, GRAINE...

Description complémentaire de l'opération n°4

Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2022-2023 ; 15 k€ /an

Investir sur le long terme par la sensibilisation des scolaires : depuis sa création, le Symbo a mis en place un programme de sensibilisation des élèves du cycle 3 aux problématiques liées à la préservation des milieux aquatiques. Cette opération a pour objectif la prise de conscience de la transversalité des problématiques dans le domaine de l'eau et de la nécessité de porter le regard à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau. Ce programme, qui remporte un succès croissant, permet chaque année de sensibiliser une trentaine de classes réparties sur le bassin versant, permettant un vrai travail pédagogique avec les enseignants. Objectif visé: sur la durée du Contrat, 30 classes par an sensibilisées à la préservation des milieux aquatiques et plus spécifiquement aux enjeux du Contrat.

La sensibilisation des scolaires doit porter sur les thématiques du contrat et s'appuyer sur les réalisations du contrat.

Description complémentaire de l'opération n°5

Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2023-2024 ; 15 k€ /an

Description complémentaire de l'opération n°6

Sensibilisation scolaire réalisée par le Symbo sur l'année scolaire 2024-2025 ; 15 k€ /an

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Description complémentaire de l'opération n°7

Sensibilisation du grand public (y compris professionnels) aux tensions sur les ressources**MOA POA / 12 000€**

La communication portée par POA ciblera plus particulièrement le volet C, préparatoire au futur Contrat. Cette communication accompagnera les opérations de POA sur les enjeux de mobilisation de nouvelles ressources, en particulier la REUT, pour subvenir aux usages existants dans un contexte de raréfaction des ressources en eaux brutes et potables ; elle s'inscrira également dans l'actualité des démarches de gestion de l'eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or et en complémentarité avec les autres opérations de cette fiche action.

Etudier les outils les plus pertinents parmi : affiches, courte vidéo, plaquettes, voire panneau(x) d'exposition.

L'ensemble sera accompagné de brèves dans les outils de communication préexistants (y compris comme relais vers les outils produits via cette opération : liens web, annonce d'événement...).

Description complémentaire de l'opération n°8

Valorisation des engagements environnementaux sur le secteur du Gourg de la Lecque : communication sur la protection de la richesse de cet écosystème - CCGPSL /10 000€

Communication de valorisation des externalités positives des hotspots de biodiversité en s'appuyant sur des secteurs en bon état comme l'amont du Salaison (Gourg de la Lècque).

Résurgence du Salaison fréquentée par le public, connue localement.

Etudier les outils les plus pertinents parmi : courte vidéo, signalétique sur site (panneau classique, petit support avec QR code vers une courte vidéo...), plaquette, panneau(x) d'exposition.

L'ensemble sera accompagné de brèves dans les outils de communication préexistants.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	D	Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives	Affiché le sa communication
Objectif	2	Animer la mise en œuvre de ce Contrat et de ses perspectives	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	1	Animation d'un comité de pilotage, suivi technique et tableau de bord des actions	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action D21

Type d'action	Animation	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	Toutes						
Maître d'ouvrage	Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

Le Comité du Bassin de l'Or a été créé pour élaborer, suivre et orienter le Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019 et ses suites à donner, lesquelles ont abouti à la décision concertée d'élaborer le présent Contrat 2022-2024. L'animation de cette assemblée est assurée par le Symbo. Ces réunions sont un moment privilégié pour partager avec les acteurs locaux l'action publique menée sur la gestion locale de l'eau. Le Symbo assure le travail technique de centralisation des informations et de suivi des projets afin de tenir à jour un tableau de bord de l'état d'avancement des actions planifiées. Ce travail est également restitué à un comité technique, lui aussi animé et organisé par le Symbo, qui rassemble les partenaires institutionnels, techniques et financiers.

De manière générale, la bonne réalisation du programme d'actions nécessite une animation forte qui maintienne des relations efficaces et dynamiques entre les porteurs de projets, les cofinanceurs, les acteurs locaux et le cas échéant d'autres personnes ou structures ressources (scientifiques, journalistes, référents hors du bassin versant...) et qui garantisse une bonne adhésion des élus locaux.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Le Comité du Bassin de l'Or a confirmé lors de son rassemblement du 27/01/2022 la volonté collective de poursuivre une gouvernance concertée sur la prochaine décennie, y compris pour le Contrat 2022-2024.

Définie par un arrêté préfectoral, cette instance de pilotage a pour vocation de poursuivre son rôle antérieur, soit par simple révision soit le cas échéant par une évolution vers une Commission Locale de l'Eau, ce qui permettra au Contrat 2022-2024 de bénéficier d'une gouvernance en trois collèges (élus, usagers, Etat). L'animation de ces instances de concertation (Comité du Bassin de l'Or articulé avec des Commissions thématiques pour développer la concertation plus avant avec les acteurs locaux concernés) est une mission centrale dans l'animation du Contrat, qui inclura également les incontournables techniques : organisation de comités techniques, animation auprès des EPCI porteurs de projets, tenue d'un tableau de bord. Outre l'animation de ce Contrat 2022-2024 et incluant le prolongement des actions du volet C, cette mission a pour objectif d'élaborer un futur Contrat de milieu qui pourrait démarrer dès 2025 : les instances techniques et de gouvernance seront les mêmes que ce soit pour suivre la mise en oeuvre du Contrat 2022-2024 et pour se projeter sur la conception d'un Contrat de milieu multithématique et sur 5 ans à positionner en fin de décennie.

L'animation territoriale décrite dans cette action reposera sur 1 ETP réparti sur deux agents : la direction et la mission de reconquête de la qualité de l'eau.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

--

Budget prévisionnel de l'action	210 000 €	dont aide publique	147 000 €
---------------------------------	-----------	--------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	D211	Symbo	2022	70 000,00 €	30%	50%	0%	20%		49 000 €
Opération 2	D212	Symbo	2023	70 000,00 €	30%	50%	0%	20%		49 000 €
Opération 3	D213	Symbo	2024	70 000,00 €	30%	50%	0%	20%		49 000 €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

L'assiette retenue sera définie sur la base des missions retenues dans la feuille de route présentée annuellement pour l'année N accompagnée du bilan des missions de l'année N-1

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

Description complémentaire de l'opération n°1

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Animation territoriale 2022 pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu

Description complémentaire de l'opération n°2

Animation territoriale 2023 pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu

Description complémentaire de l'opération n°3

Animation territoriale 2024 pour la mise en oeuvre de démarches contractuelles de bassin versant : Contrat grand cycle, Contrat de milieu

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

Volet	D	Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives	Affiché le sa communication
Objectif	2	Animer la mise en œuvre de ce Contrat et de ses perspectives	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	2	Animation préservation des Milieux Aquatiques	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action D22

Type d'action	Animation	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	Toutes						
Maître d'ouvrage	Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

Héritage du passé, les cours d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or ont été artificialisés sur leur partie aval, entraînant une dégradation de leur fonctionnalité écologique. Face à ce constat, les acteurs du territoire se sont engagés, il y a déjà une dizaine d'années, dans un programme ambitieux de restauration des 5 principaux cours d'eau du Bassin de l'Or, visant à en améliorer l'état écologique leur redonnant un fonctionnement plus naturel. La mise en oeuvre de plans de gestion coordonnés de ces cours d'eau s'avère nécessaire. Par ailleurs, en réponse aux enjeux patrimoniaux naturels exceptionnels du bassin de l'Or, le Symbo a souhaité renforcer son animation territoriale relative à la préservation des zones humides, notamment au travers de l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du bassin de l'Or en voie de finalisation. Celui-ci vise à établir une stratégie de gestion et préservation des zones humides du Bassin de l'Or, partagée avec les acteurs du territoire, et dont la mise en oeuvre sera coordonnée par le Symbo. Enfin, la mise en oeuvre de la GEMAPI, opérationnelle depuis le 1er janvier 2020 selon un mode d'exercice hétérogène à l'échelle du bassin versant, partagé entre les différents EPCI et le Symbo, a renforcé la nécessité de coordonner l'ensemble des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Le Symbo travaille de manière générale à atteindre le bon état des masses d'eau situées sur le bassin de l'Or. L'animation territoriale objet de la présente action concerne en particulier l'enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques. Il s'agira de poursuivre l'animation et la mise en oeuvre d'une stratégie territorialisée sur la reconquête des milieux aquatiques du Bassin de l'Or, par la mise en oeuvre de la stratégie des zones humides issue du PDGSZH, et en poursuivant la coordination de la gestion des cours d'eau et la conduite de nouveaux projets portant sur la reconquête des milieux aquatiques. Elle consiste notamment à animer la Commission « Rivières & Zones Humides » instaurée depuis 2016 sur le Bassin de l'Or, et dont le champ d'intervention a été élargi plus récemment aux zones humides du bassin versant et son rôle renforcé par la nécessité de coordonner les actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle du bassin versant. L'animation territoriale décrite dans cette action reposera sur 1 ETP réparti sur 3 agents de la cellule technique du Symbo.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Budget prévisionnel de l'action	225 000 €		dont aide publique		180 000 €					
Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024										
	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.**	Eur.	Aide publique
Opération 1	D221	Symbo	2022	75 000,00 €	20%	50%	0%	30%		60 000 €
Opération 2	D222	Symbo	2023	75 000,00 €	20%	50%	0%	30%		60 000 €
Opération 3	D223	Symbo	2024	75 000,00 €	20%	50%	0%	30%		60 000 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

** ce cofinancement pourra être compris entre 20 et 40% selon les modalités de cofinancements Région et Europe en vigueur.

Commentaires et observations sur le plan de financement

L'assiette retenue par l'Agence sera définie sur la base des missions retenues dans la feuille de route présentée annuellement pour l'année N accompagnée du bilan des missions de l'année N-1.
L'assiette retenue par la Région sera plafonnée à 1 ETP max sur la partie ZH (60 000€ + 20% de charges indirectes) ; prévision d'ouverture de cofinancements européens potentiels à partir de 2023.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

Description complémentaire de l'opération n°1

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or (2022)

Description complémentaire de l'opération n°2

Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or (2023)

Description complémentaire de l'opération n°3

Animation territoriale de bassin pour la préservation des milieux aquatiques du Bassin de l'Or (2024)

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	D	Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives	Affiché le
Objectif	2	Animer la mise en œuvre de ce Contrat et de ses perspectives	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	3	Animation pour la réduction des flux de pollutions et l'amélioration des connaissances	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action D23

Type d'action	Animation	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	Toutes						
Maître d'ouvrage	Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

Les masses d'eau du Bassin de l'Or demeurent dégradées au sens de la DCE, malgré l'action portée par le territoire et animée par le Symbo sur les deux dernières décennies : l'axe fort du Contrat de Baie (2003-2007) a ciblé l'assainissement collectif, tandis que le Contrat du Bassin de l'Or (2015-2019) a élargi le champ d'action avec des priorités sur les pollutions diffuses et l'hydromorphologie des cours d'eau incluant leur pouvoir autoépuratoire. A noter que ce second Contrat a coexisté avec la montée en puissance des programmes de reconquête de la qualité des nappes exploitées pour l'eau potable, sur les captages classés prioritaires du fait de constats de pollutions. Outre l'évolution de cette action d'amélioration de la qualité des eaux, le Symbo s'est mobilisé autour de la question du fonctionnement de l'étang de l'Or, afin de mieux comprendre pourquoi son état demeure dégradé en dépit des programmes mis en oeuvre sur le bassin versant. Ce travail d'amélioration des connaissances va se prolonger courant 2022 et au-delà en raison de la dimension d'interface avec le monde de la recherche, et du besoin de compléments de connaissances tels que décrits dans l'objectif C2. Il s'accompagnera nécessairement d'animation pour réduire les pollutions diffuses urbaines et agricoles.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

La réduction des flux vers les masses d'eau (objectif C1 en lien avec l'animation pour l'élaboration d'un futur Contrat post 2025) vont nécessiter une animation à l'échelle du bassin versant, auprès des porteurs de projets et auprès d'instances de concertation sur ces sujets (Commissions sur l'agro-environnement et sur les pollutions diffuses urbaines). Les origines de ces polluants pouvant être urbaines ou agricoles, la mission devra établir son plan de charge pluriannuel en fonction des priorités débattues lors des comités techniques, des instances de concertation (y compris le Comité du Bassin de l'Or), et du Comité Syndical qui gouverne le Symbo.

L'objectif est de maintenir une dynamique d'animation de cette mission à l'échelle du Bassin de l'Or : reposant sur le poste de chargé de mission qualité de l'eau, elle a représenté entre 0,5 et 1 ETP selon les années (car le poste est également mobilisé sur la mission d'animation du Contrat).

L'objectif à 3 ans est d'établir une stratégie pour l'atteinte des flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or, traduite dans un plan d'actions.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Budget prévisionnel de l'action	97 500 €	dont aide publique	48 750 €
---------------------------------	----------	--------------------	----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	D231	Symbo	2022	32 500,00 €	50%	50%	0%	0%		16 250 €
Opération 2	D232	Symbo	2023	32 500,00 €	50%	50%	0%	0%		16 250 €
Opération 3	D233	Symbo	2024	32 500,00 €	50%	50%	0%	0%		16 250 €

*les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques

Commentaires et observations sur le plan de financement

L'assiette retenue sera définie sur la base des missions retenues dans la feuille de route présentée annuellement pour l'année N accompagnée du bilan des missions de l'année N-1

L'objectif à 3 ans est d'établir une stratégie pour l'atteinte des flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or, traduite dans un plan d'actions.

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Affiché le

Description complémentaire de l'opération n°1

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Animation territoriale 2022 pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances

Description complémentaire de l'opération n°2

Animation territoriale 2023 pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances

Description complémentaire de l'opération n°3

Animation territoriale 2024 pour la réduction de pollutions et l'amélioration des connaissances

Description complémentaire de l'opération n°4

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Volet	D	Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives	Affiché le sa communication
Objectif	2	Animer la mise en œuvre de ce Contrat et de ses perspectives	ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE
Action	4	Candidature et élaboration du SAGE du Bassin de l'Or : animation et assistance	

Fiche action déclinée en une ou plusieurs opérations (détails au verso)

Code action D24

Type d'action	Animation, études	PDM 2022-2027					
Masse(s) d'eau	Toutes						
Maître d'ouvrage	Symbo						

Contexte et justification de l'action¹

Le Symbo a porté une étude de bilan, évaluation et prospective sur le Contrat de bassin 2015-2019, ayant fait l'objet d'une prestation confiée à un bureau d'études spécialisé, Acteon Environnement. Les phases de bilan et d'évaluation se sont essentiellement concentrées sur l'année 2020, restituées lors des Comités du Bassin de l'Or de janvier et de mars 2021. Ce dernier s'est tenu en format "ateliers", incluant des discussions en sous-groupes, avec pour objet principal d'alimenter la phase de prospective. Les échanges ont porté sur les enjeux actuels et futurs, ainsi que sur les démarches potentielles à mobiliser comme suites à donner au précédent Contrat. Cet atelier a conclu à la pertinence de poursuivre des démarches contractuelles et à l'ambition de créer un SAGE sur le Bassin de l'Or. Ces perspectives ont alimenté des échanges entre services et avec les élus du territoire au cours de l'année 2021, jusqu'à la proposition d'une feuille de route 2021-2030 débattue lors du Comité du Bassin de l'Or de janvier 2022. Les acteurs locaux ayant confirmé leur volonté d'engager une réflexion collective sur un SAGE, les élus du Symbo ont décidé en février 2022 d'élaborer un dossier de candidature à déposer auprès de l'Etat.

Stratégie d'action à l'échelle du Contrat 2022-2024 et articulation des opérations planifiées

Disposer des moyens techniques et d'animation nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature et à l'évolution du Comité du Bassin de l'Or vers une Commission Locale de l'Eau qui serait chargée d'élaborer le SAGE du Bassin de l'Or ainsi que de suivre et orienter ce Contrat 2022-2024.

En cas de candidature retenue, poursuivre et adapter ces moyens techniques et d'animation pour assurer le secrétariat technique de la CLE et amorcer les phases d'élaboration du SAGE.

Pour appuyer l'équipe technique du Symbo dans ces phases d'élaboration du SAGE et avec l'ambition de tenir le calendrier de la feuille de route 2021-2030, faire appel à un prestataire extérieur qui participera notamment à dresser l'état des lieux, et fournira une expertise sur les étapes de diagnostic et scénarios.

Commentaires et observations, référence à une étude cadre préalable

Budget prévisionnel de l'action	255 000 €	dont aide publique	178 500 €
---------------------------------	-----------	--------------------	-----------

Plan de financement inscrit au Contrat 2022-2024

	Code	Maître d'ouvrage	Année	Montant total (€)	MOA	AE	CD34*	Rég.	Eur.	Aide publique
Opération 1	D241	Symbo	2022	27 000,00 €	30%	50%	0%	20%		18 900 €
Opération 2	D242	Symbo	2023	74 000,00 €	30%	50%	0%	20%		51 800 €
Opération 3	D243	Symbo	2024	74 000,00 €	30%	50%	0%	20%		51 800 €
Opération 4	D244	Symbo	2023	80 000,00 €	30%	50%	0%	20%		56 000 €

**les cofinancements du CD34 seront établis entre 0% et 20% lors de l'instruction du dossier, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques*

Commentaires et observations sur le plan de financement

D241 242 243 : l'assiette retenue sera définie sur la base des missions retenues dans la feuille de route présentée annuellement pour l'année N accompagnée du bilan des missions de l'année N-1.

D244 : sous réserve de la validation du CCTP par l'agence

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné

Compléments plus détaillés de chaque opération

Description complémentaire de l'opération n°1

Affiché le

ID : 034-243400520-20220711-1182022-DE

Animation territoriale 2022 pour l'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : CLE, productions techniques

Description complémentaire de l'opération n°2

Animation territoriale 2023 pour l'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : CLE, productions techniques

Description complémentaire de l'opération n°3

Animation territoriale 2024 pour l'élaboration d'un SAGE sur le Bassin de l'Or : CLE, productions techniques

Description complémentaire de l'opération n°4

Assistance à l'élaboration du SAGE du Bassin de l'Or

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, le Symbo envisage de faire appel à un prestataire extérieur pour l'accompagner dans :

- l'élaboration de l'état des lieux,
- la rédaction, en partenariat avec le.la chargé.e de mission Sage, des documents de référence du SAGE
- la production des cartographies nécessaires à la compréhension de l'état des lieux et du diagnostic .

Description complémentaire de l'opération n°5

¹ voir dossier du Contrat pour le descriptif complet de l'Objectif concerné